Réponses au Questionnaire d'équitation de l'Ecole de cavalerie. Principes et directives classiques, par le [...]

RÉPONSES

AU

QUESTIONNAIRE D'ÉQUITATION

DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

PRINCIPES ET DIRECTIVES CLASSIQUES

PAR LE

Général BLACQUE BELAIR

Ancien Ecuyer en Chef

TROISIÈME ÉDITION

SAUMUR

ANCIENNE MAISON MILON

J.-B. ROBERT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

46, rue d'Orléans. 46

Fournisseur-adjudicataire de l'École de Cavalerie

1920

RÉPONSES

AU

QUESTIONNAIRE D'ÉQUITATION

DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

RÉPONSES

AU

QUESTIONNAIRE D'ÉQUITATION

DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

PRINCIPES ET DIRECTIVES CLASSIQUES

PAR LE

Général BLACQUE BELAIR

Ancien Ecuyer en Chef

TROISIÈME ÉDITION

SAUMUR

ANCIENNE MAISON MILON

J.-B. ROBERT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

46, rue d'Orléans. 46

Fournisseur-adjudicataire de l'École de Cavalerie

1920

DÉDICACE

Un véritable schisme s'est élevé en ces dernières années dans les rangs de la cavalerie, tendant à ébranler la foi qu'avaient jadis nos jeunes officiers en leurs Instructeurs d'équitation.

Il était nécessaire, en présence de ces attaques journalières, de remettre en lumière et d'affirmer de nouveau le dogme de cet enseignement trois fois séculaire, qui a jeté pendant tout ce temps sur notre cavalerie un lustre vraiment incomparable.

J'ai tenté, sous ma responsabilité, de rédiger ce Credo.

Je le dédie — et j'en confie la destinée — à tous les Instructeurs de l'Ecole de Cavalerie, et en particulier aux Ecuyers qui ont été sous mes ordres pendant que j'ai eu l'honneur de diriger le Manège de Saumur :

MM. FÉLINE, DÉTROYAT, SÉNÉMAUD, GASSER, promus depuis Chefs d'escadrons ;

MM. les Capitaines DE LA BROSSE, LAFONT, HAENTJENS, DEFFIS, NATIVELLE, DANLOUX, WATTEL, DE LACLOS, DE WARU, DECARPENTRY, DE GOULAINE, DE LASSENCE, DE VANSSAY, FALGUIÈRE, VONDERHEYDEN ;

MM. les Lieutenants DE ROCHEFORT, BOUCHET, GAILLIARD, DE MALHERBE, Henri MARTIN, CROMBACK, TÉRISSE, BRIDOUX.

Ce témoignage d'une affectueuse estime leur revient de droit.

Si l'âge et l'expérience m'ont en effet permis de rap-

peler une fois de plus, avec quelque autorité, les principes traditionnels de l'art, d'affirmer la valeur de certains procédés, en un mot de rédiger la théorie de l'équitation, c'est leur science, leur habileté, leur hardiesse, c'est cette grâce et cette correction d'attitudes, conservées aussi bien au manège qu'à travers champs, qui m'ont permis de poser en axiomes ces règles de clarté et d'élégance dont ne se sont jamais écartés les Ecuyers de Saumur et qui constituent la manière française.

H. B. B.

Saumur, mai 1912.

TABLE DES MATIÈRES

Ire PARTIE

ÉDUCATION DE L'HOMME

CHAPITRE PREMIER

ÉQUITATION ÉLÉMENTAIRE

A

CHAPITRE II

ÉQUITATION SECONDAIRE

§ Ier

CONNAITRE SES FORCES

Savoir

IIe PARTIE
ÉDUCATION DU CHEVAL

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III
DEBOURRAGE

CHAPITRE IV

DRESSAGE

IIe PARTIE

APPLICATION DES PRINCIPES D'EQUITATION ET DE DRESSAGE A LA CONDUITE DU CHEVAL

CHAPITRE Ier

EMPLOI DU CHEVAL

CHAPITRE II

DEFENSE DU CHEVAL DE SELLE

ANNEXE 1

ANNEXE 2

PRÉFACE

Le décret du 17 juillet 1876, portant règlement sur les exercices de la cavalerie, qui a servi de guide à cette arme depuis trente-cinq ans, posait en principe — comme ses devanciers — que l'instruction militaire comprend deux branches principales : l'instruction équestre et l'instruction militaire proprement dite. En résumant, en quelques pages succinctes, les règles destinées à l'éducation équestre des recrues et au dressage des jeunes chevaux, la Commission chargée d'élaborer le règlement de 1876, dans sa hâte de mettre sur pied une œuvre indispensable à la réorganisation de la cavalerie, allait au plus pressé ; mais, au cours de ses délibérations, elle avait reconnu la nécessité de rédiger promptement un traité d'équitation destiné à compléter un enseignement qu'elle ébauchait à peine, après en avoir cependant signalé la haute importance (1).

Malheureusement, cette pensée n'a pas eu de suite ; or, si l'absence d'une méthode équestre se faisait déjà lourdement sentir dans nos escadrons, à une époque où la durée du service permettait d'y suppléer dans une certaine mesure, on peut affirmer que le service restreint a transformé cette gêne en un véritable malaise et déter-

1. Je tiens cette affirmation du général L'Hotte lui-même, et le général Donop, secrétaire de la Commission de 1882, me l'a souvent confirmée.

miné une crise qui risquerait, si elle devait se prolonger, d'atteindre la cavalerie dans ses œuvres vives.

L'avis des colonels est aujourd'hui unanime sur ce point : tous déplorent l'absence d'une doctrine contenant des règles claires et précises ; tous tombent d'accord pour réclamer d'urgence un manuel de dressage qui puisse guider les officiers chargés de cette partie si importante de l'instruction.

Cette façon de voir n'a pas toujours été celle préconisée par les chefs qui présidaient, à une époque encore récente, aux destinées de l'arme. Le revirement actuel des idées sur l'importance et le rôle de l'équitation militaire est même né de l'excès d'un mal voulu, engendré par les théories contraires, hier encore en honneur.

Le procès intenté par les *cavaliers aux écuyers* est une très vieille querelle ; il date du XVII[e] siècle. Mais si les grands cavaliers qui se nommaient Mottin de La Balme, d'Auvergne, de Bohan, s'insurgèrent à leur époque contre le formalisme de l'Ecole, c'était uniquement dans le dessein, très légitime, de libérer leurs manœuvres entravées par les figures stériles des carrousels et les airs de la haute école ; et — leurs ouvrages en témoignent — jamais ils ne songèrent à mutiler les principes qui sont le fondement de l'équitation, encore moins à s'en affranchir, comme on a tenté de le faire en ces quinze dernières années.

Il n'est donc pas sans utilité, pour éviter dans l'avenir le retour d'un pareil danger, de retracer rapidement l'évolution des idées qui, depuis 1894, sous prétexte de dégager l'équitation militaire des formes académiques, en étaient arrivées à priver la cavalerie de l'élément principal de sa force : la mobilité et la souplesse de la manœuvre, qualités qui ne sauraient exister sans l'habileté du cavalier et la soumission de sa monture.

Les nécessités de la guerre moderne, en donnant à la rapidité de la mobilisation un rôle prépondérant, ont amené, dans la préparation des troupes, des modifications profondes et imposé à l'instruction une forme intensive inévitable, dans laquelle les procédés ont malheureusement plus de part que les principes. La brièveté des heures consacrées à l'enseignement impose, en effet une délimitation précise entre l'utile et le superflu, ainsi que le rejet impitoyable de ce qui n'est pas absolument indispensable à la préparation immédiate de la guerre. On conçoit qu'une telle méthode exige une grande science des causalités, une grande prudence dans la détermination des éléments à conserver où à éliminer ; et l'on voit le danger que présente cette manière de faire, si, par suite d'une étude insuffisamment approfondie, on néglige d'étayer l'instruction sur les fondements indispensables à toute œuvre qui doit durer.

Il faut avoir le courage d'avouer que cette erreur a été commise dans la cavalerie, le jour où l'on a envisagé l'enseignement équestre comme une instruction très secondaire, dont on pouvait impunément tailler les branches ou couper les racines.

Si le Règlement de 1876 ne contenait lui-même qu'un minimum de principes et de règles, au moins en préconisait-il l'étude méthodique et escomptait-il très sagement l'action bienfaisante du temps dans la marche alerte, et cependant raisonnée de l'instruction.

Par contre, l'instruction ministérielle du 10 juillet 1894, en transportant, sous prétexte de faire vite, d'un bout à l'autre du Règlement, et au petit bonheur, ce qu'elle appelait naïvement « les *principes utiles et les détails indispensables* (1) » ; en classant les uns dans une première phase, qui ne contenait presque rien, et les

1. Comme si un « détail » pouvait être **indispensable** et un « principe » simplement **utile** !

autres dans une deuxième phase, qui n'était jamais étudiée, a ébranlé dans ses fondements l'instruction équestre, sans paraître se douter que c'était à la source même de la cavalerie qu'elle s'attaquait.

Cette simplification extrême de l'instruction, cette précipitation voulue, cette absence de doctrine, entraînent, en effet, à leur suite, des procédés de circonstances admissibles seulement avec des tempéraments exceptionnellement doués, capables de substituer, à l'œuvre si précieuse de l'ordre et du temps, une prévoyance inlassable et une indomptable ténacité. De tels caractères ne sont malheureusement qu'une minorité, et l'absence de règles positives et prudentes, si elle permet de brillantes improvisations, n'en reste pas moins un grand danger avec la généralité des instructeurs, parce que, après avoir ouvert la porte à toutes les initiatives, elle laisse pénétrer, en même temps que celles-ci, toutes les incohérences, puis un jour toutes les ignorances, quand ce ne sont pas toutes les inerties.

La loi sur le service de deux ans, en réduisant encore le temps consacré à la pratique du cheval, a marqué une deuxième étape dans le déclin de l'équitation militaire, à laquelle les modifications radicales apportées le 1er septembre 1904 ont enfin porté le dernier coup.

Supprimer n'est pas simplifier. Cependant le décret du 1er septembre 1904, renchérissant sur la circulaire de 1894, paraît avoir confondu l'inutile avec l'essentiel même, lorsqu'il a rayé, d'une plume inconsciente, tous les mouvements nécessaires pour former un cavalier, tous ceux qui sont indispensables à l'étude du maniement du cheval et à l'art le plus difficile encore de son dressage. Il a de ce fait désarmé les instructeurs, annihilé tout enseignement, et tendu ouvertement la main aux théories exposées dans certaines sphères élevées sur l'inutilité de la cavalerie et le rôle futur de l'infanterie montée.

C'était l'époque d'ailleurs où les heures déjà trop brèves de l'instruction se surchargeaient de conférences agricoles, de promenades industrielles, de visites artistiques, où tout paraissait possible dans la cavalerie, sauf d'apprendre à monter àcheval!

Le résultat était fatal — et prévu d'ailleurs — et la faillite de l'équitation a laissé le champ libre à l'exercice de la baïonnette...

Pour nier la valeur de l'instruction équestre classique, on s'est appuyé sur les résultats que donne l'équitation dite de piqueur, ou sur celle pratiquée par les cavaliers du premier Empire ; et ces brillants paradoxes ont trouvé du crédit même auprès d'esprits éclairés.

Le simple bon sens n'indique-t-il pas pourtant que l'équitation du piqueur n'emprunte sa très réelle valeur qu'à la condition exceptionnelle de chevaux, d'ailleurs parfaitement choisis, montés par des hommes de métier, entraînés pendant de longues heures ; qu'elle ne vaut surtout que par les leçons incessantes qu'elle puise dans la pratique d'un terrain varié, souvent difficile, dans les changements d'allure et de direction imposés au cheval lancé à la poursuite de l'animal. Aucun de ces puissants auxiliaires ne subsiste dans l'équitation militaire enserrée dans un tableau de travail normal. Que reste-t-il alors de l'équitation de piqueur lorsqu'elle ne comporte ni forêt ni chasse, ni débucher ?

Comme les veneurs, les cavaliers de Murat et de Lasalle étaient en selle du matin au soir. Dans une longue pratique et un emploi constant du cheval, ils trouvaient facilement les éléments d'une équitation solide et pratique. On peut même admettre que, pendant les guerres, certaines recrues, solidement encadrées entre des vétérans, reçurent la plus forte instruction individuelle qu'on puisse souhaiter. Mais c'étaient là des exceptions et il y avait, dans l'instruction de ces cavaliers, des lacunes

considérables, dont font mention les récits de l'époque, et que la stratégie et la tactique modernes souligneraient aujourd'hui cruellement.

Le général de Préval, dont les jugements firent autorité sous la Restauration dans toutes les questions d'organisation de la cavalerie, et qui avait été lui-même mêlé à tous les grands événements militaires du siècle, écrivait ces lignes... :

« *Faudra-t-il admettre que nos cavaliers, du point de leur dépôt en France, où ils seront formés en hâte, jalonneront encore les routes jusqu'à Cadix, Raguse, Varsovie, et que l'on sera de nouveau réduit à la nécessité de mettre un homme qui n'a jamais monté à cheval, sur un cheval qui n'aura jamais été monté..* »

Et dans un rapport sur l'Ecole de Cavalerie, il dit encore : « *Les éléments de l'ancienne cavalerie ayant été usés, dispersés ou détruits, pendant les premières campagnes de la Révolution, et en outre une foule de nouveaux corps ayant été créés, ce ne fut encore que par une Ecole de Cavalerie qu'on rétablît les bons principes. Ce furent les instructeurs, sortis de cette Ecole pendant les années de paix,* 1801 *à* 1805, *qui donnèrent à nos régiments de troupes à cheval cette supériorité d'instruction théorique et pratique, que vinrent ensuite affaiblir la continuité, l'étendue et l'intensité des guerres de l'Empire, la fréquence des remplacements, l'exagération des forces, l'impossibilité d'en bien choisir les éléments, et enfin la nécessité de les mettre promptement en action.* »

C'est donc à son moral légendaire, à sa bravoure, à ses longues chevauchées, à l'appui d'une infanterie victorieuse qui lui servait de tremplin, à l'habileté de ses chefs et au prestige du plus grand génie militaire des temps modernes que la cavalerie du premier Empire dût ses succès. Mais elle n'offrait aucune valeur équestre intrinsèque, et, à ce titre, elle ne peut, loin de là, ser-

vir d'exemple à une cavalerie anesthésiée par une longue paix.

L'on ne saurait oublier d'ailleurs que lorsque, en 1838, le général de Brack commandait l'Ecole de cavalerie, ce ne fut pas à un de ses anciens camarades de bivouac qu'il demanda de venir enseigner l'équitation aux jeunes officiers, mais au comte d'Aure, ancien Ecuyer Cavalcadour de la Grande Ecurie (1).

Par une singulière contradiction, au moment même où l'équitation de troupe tombait en désuétude, l'introduction du sport dans les mœurs françaises, exerçant son invincible attrait sur la jeunesse, développait le goût de l'équitation d'extérieur chez les officiers et assurait ainsi parmi eux — très heureusement, d'ailleurs — les qualités d'entrain et d'audace qui sont le ressort même d'une cavalerie.

Malheureusement, les raids, les concours hippiques, championnats en hauteur et en largeur, en même temps qu'ils révélaient chez le cheval des moyens jusqu'alors ignorés, ou inexploités, mettaient en vedette des spécialistes dont les prouesses surprenantes, accomplies à l'aide de procédés également spéciaux, souvent justifiés par le succès, ne prétendaient à rien moins qu'à révolutionner l'équitation ancienne. En l'absence de tout enseignement réglementaire, il était, en effet, bien humain que chaque champion songeât à expliquer la cause de ses succès et prétendit substituer sa méthode aux trente et un paragraphes du Règlement (2) — jugés excessifs et d'ailleurs frappés d'interdit — qui constituaient primitivement le dogme de la cavalerie.

1. Le général de Brack ne put obtenir alors la nomination du comte d'Aure comme Ecuyer en Chef, mais il l'invita deux fois à venir à Saumur et le reçut avec les plus grands égards.

2. Sur 638 que contenait le Règlement de 1876.

Certes, le goût des entreprises hardies, qui est la marque de la décision, de l'esprit d'initiative et du courage, est indispensable à la vie de l'arme et ne saurait être trop encouragé ; mais l'emploi du cheval dans l'exécution de ces tours de force ne résout pas le problème de sa conduite dans la difficulté. L'obstacle, quel qu'il soit, n'est qu'un incident et par suite une application momentanée, d'un art dont le domaine est autrement vaste et dont les principes supérieurs ne sauraient se rapetisser à une conception si spéciale et si étroite de l'équitation. Si l'absence d'une méthode à l'usage de la troupe a jeté le trouble dans l'instruction, le nombre et la diversité des théories sur le dressage, répandues en ces dernières années parmi les officiers, n'ont certainement fait qu'ajouter à la confusion générale.

Il n'est pas jusqu'à l'Ecole de cavalerie qui n'ait vu son enseignement contesté ou discrédité.

A côté de l'enseignement supérieur indispensable à tout officier de cavalerie, enseignement qui s'est donné et qui se donne toujours à Saumur, il y avait jadis un enseignement primaire, puisant sa valeur et son autorité aux sources les plus pures et dont le but était d'apprendre aux jeunes officiers leur métier d'instructeur. Cet enseignement avait été donné de tout temps à l'Ecole par toutes ses forces réunies. Tandis que l'écuyer s'occupait exclusivement au manège, à l'extérieur et au dressage, de l'enseignement de l'équitation fine et hardie spéciale aux officiers, l'instructeur militaire, en même temps capitaine commandant, exploitait pour l'instruction rapide des recrues, pour le dressage des chevaux de l'escadron, les connaissances et les aptitudes cavalières de ses élèves. Séparés seulement par une intelligente application de la division du travail, ces deux instructeurs se complétaient merveilleusement et ce fut longtemps

l'honneur de l'enseignement de Saumur que de les voir, travaillant à des heures différentes, sans aucune entente préalable, partant des mêmes principes, poser les mêmes conclusions uniquement parce qu'ils avaient reçu jadis, des mêmes maîtres, la même doctrine et la même foi.

L'instruction de 1904, en vidant le trésor du Règlement, a condamné au silence absolu ceux qui étaient chargés de l'interpréter et a tari, pour de longues années la source même des instructeurs.

L'enseignement supérieur donné au manège n'était ni outillé ni armé pour se substituer aux disparus, et pour donner, du jour au lendemain, un enseignement primaire que le Règlement paraissait d'ailleurs juger superflu.

L'Ecole de cavalerie possède une doctrine, mais à proprement parler, elle n'a pas de méthode d'équitation (1) Elle a une tradition très ancienne et très riche, mais rien de moderne et de réglementaire, c'est-à-dire rien qui fortifie l'essence et confirme la valeur du dogme.

Ce sont les leçons de La Guérinière, du comte d'Aure de Baucher, du général L'Hotte : ce sont les idées de tous ceux qui ont pensé et parlé sainement sur l'équitation qui sont en honneur à l'Ecole et professées sous le contrôle et la responsabilité de l'Ecuyer en Chef.

On peut donc affirmer que les résultats acquis sont les fruits d'un remarquable enseignement traditionnel, ainsi que de la conscience et du travail des écuyers ; mais c'est un enseignement oral, exposé comme tel à de fausses interprétations, aux fluctuations, aux misères du byzantinisme. Or, le péril est grand de livrer à des jeu-

1. Une doctrine est un ensemble de principes établis par l'expérience et justifiés par le raisonnement. Une méthode unit aux principes les procédés d'exécution et règle l'ordre de leur emploi. Si profondément vrais que soient les principes exposés par La Guérinière et d'Aure, ils ne peuvent plus constituer une méthode parce que, avec le temps, les procédés qu'ils indiquent ne sont plus toujours exacts.

nes gens, dont l'esprit n'a pas toujours la maturité voulue pour s'élever jusqu'aux idées générales, des formules vagues, des idées imprécises qui peuvent, sur leurs lèvres, devenir une arme à deux tranchants.

Saumur fait des cavaliers remarquables. Sous l'influence d'observations fréquentes, de conseils journaliers l'écuyer imprime à l'élève sa propre valeur, son habileté, son tact ; mais au lieu de procéder par synthèse, de poser les principes, puis d'en faire jaillir les conséquences, son enseignement est demeuré longtemps l'énoncé ininterrompu de recettes et de procédés, une réponse à d'innombrables cas de conscience plutôt qu'un large exposé de principes clairs, précis et transportables. Or, le jeune officier, livré à lui-même, sans documents, ne se souvient pas et reste incapable de reconstituer par l'analyse les méthodes employées par son maître, de remonter des effets aux causes, de démêler au milieu des exercices, des conseils et des affirmations de chaque jour, l'idée initiale et génératrice. Voilà pourquoi il reste souvent un instructeur médiocre, alors même qu'il est un cavalier hors ligne.

Il paraît donc indispensable, si l'on veut obtenir de la cavalerie un meilleur rendement, de faire cesser au plus tôt cet état d'incertitude en lui donnant un code sans lequel le travail le plus consciencieux demeurera toujours sans résultat.

Tel est le but du *Manuel d'Equitation et de dressage* qui va être donné à la cavalerie. Il est le résumé des leçons que j'ai reçues de mes anciens Maîtres et qu'à mon tour j'ai enseignées aux Ecuyers que j'ai eu le grand honneur de diriger pendant plusieurs années.

⁂

Trois grands principes éclairent ce travail.

Le *premier principe* affirme que *si le cheval n'est pas*

tout, *dans la cavalerie, par contre,* tout *n'est rien sans le cheval.*

Quelles que soient, en effet, la valeur du chef et l'audace de sa décision, si l'agent d'exécution n'est pas le serviteur intelligent et rapide de sa pensée, il n'y a rien de fait.

Aussi bien que le cœur, la tête et chaque bras du cavalier doivent être trempés pour la lutte et préparés aux missions les plus périlleuses. Le sort d'une bataille peut dépendre d'un ordre bien ou mal transmis, d'un renseignement parvenu ou perdu, autant dire de la maladresse ou de l'audace d'un simple cavalier.

Le succès d'une charge tient autant au calme et à l'ordonnance d'une marche d'approche, qu'à la bravoure et à l'habileté du chef de peloton. C'est donc à vulgariser l'équitation, à la faire pénétrer dans la masse, à donner à la troupe le goût du cheval et la connaissance de son emploi, que doivent tendre, avant tout, les méthodes d'instruction et les efforts des officiers.

Le *deuxième principe* pose en axiome que, *plus la durée du service est restreinte, plus il est indispensable de donner aux hommes une monture facile et obéissante.*

Or, la meilleure manière de dresser un cheval — et peut-être la seule, — c'est de très bien monter à cheval. C'est à tort qu'on croit pouvoir trouver dans une progression les recettes infaillibles de l'obéissance. C'est uniquement par l'à-propos et la justesse de ses aides que l'homme soumet le cheval à sa volonté.

Loin de réduire le rôle de l'équitation, la loi de deux ans n'a donc fait qu'en rendre la nécessité plus impérieuse.

Le *troisième principe* affirme que *l'instruction équestre, — qu'elle s'adresse à l'homme ou au cheval, — doit demeurer, pour être féconde, méthodique et respectueu-*

se des lois naturelles et qu'elle exige par conséquent du temps *et des* maîtres.

Le temps. — L'équitation est, en effet, un tout complet et intangible. Elle constitue un corps de doctrine qui possède de nombreuses branches que l'on ne peut négliger ou sacrifier impunément.

Etudier les ressources qu'offrent les aides ; se gymnastiquer pour discipliner ses réflexes, c'est-à-dire apprendre à monter à cheval ; — puis, à l'aide de cette connaissance et de cette maîtrise de ses forces, faire comprendre au cheval, par puissance ou par diplomatie, les mouvements, les directions, les attitudes qu'on veut lui faire prendre, c'est-à-dire le dresser ; — enfin, le manier, le gouverner définitivement, c'est-à-dire faire du cheval le serviteur de toutes nos volontés dans son emploi à la guerre, tels sont les trois groupes d'opérations à exécuter à l'aide du seul langage des rênes et des jambes.

Problème plus facile à énoncer qu'à résoudre !

Le paysan est rarement cavalier de naissance ; les travaux de force lui sont habituels ; il est souvent épais, gauche, contracté, brutal dans ses mains, inhabile de ses jambes : il n'est pas maître de ses aides ; ses actions sont contraires, violentes, incertaines.

Le cheval, de son côté, est un être vivant avec ses forces physiques et morales ; il a des muscles, un système nerveux, osseux, cérébral, sanguin ; il a son intelligence, sa volonté, ses révoltes, le tout soumis à un développement que régissent les lois de la nature, elles-mêmes sujettes à des variations et à des contradictions dont les causes et le sens nous échappent le plus souvent.

Il y a donc ici deux êtres vivants en présence, et l'équitation n'est autre chose, précisément, que la rencontre, l'entente plus ou moins rapide, plus ou moins parfaite, de ces deux forces physiques, de ces deux volontés, qui,

parties de très loin, marchent l'une au-devant de l'autre sans se connaître et sans se comprendre encore.

Il n'est donc pas de lois humaines, pas de forceries animales qui puissent hâter l'éclosion des résultats rationnellement gradués. Le temps des classes, le temps nécessaire au dressage sont des périodes d'incubation qui doivent être respectées, sous peine d'un double et criminel avortement.

Les maîtres. — Les aptitudes physiques et les qualités morales jouent un rôle si prépondérant en équitation, qu'on ne saurait nier que celle-ci ne soit un art véritable. Mais cet art, comme tous les autres, possède une ossature scientifique, puisque la psychologie, l'étude des facultés intellectuelles du cheval et les lois de la mécanique animale en forment les assises.

La pratique et le savoir sont donc également nécessaires, mais un enseignement méthodique peut seul mettre ces éléments en valeur.

Il est donc indispensable que l'officier soit non seulement un exécutant excellent, mais encore qu'il soit un *instructeur*, c'est-à-dire qu'il possède du bon sens, l'esprit de méthode, la passion de son métier, et enfin beaucoup de science, car on n'est jamais en état d'exposer des principes si on ne les possède soi-même à fond.

Telles sont les considérations d'ordre général qui ont présidé à l'élaboration de ces leçons.

*
* *

Quant à la partie technique, il ne m'a pas paru qu'il y eût lieu de rien innover, — au moins dans les grandes lignes.

L'équitation n'est pas née d'aujourd'hui, et ceux qui en étudient l'histoire constatent chaque jour que ce que l'on croit être des inventions nouvelles n'est que repri-

ses ou redites. La longue série des cavaliers célèbres qui, depuis de La Broue jusqu'à nos jours, ont illustré la cavalerie française, les succès éclatants que ne cessent de remporter chaque année nos cavaliers dans toutes leurs entreprises, sont la preuve de la haute valeur d'un enseignement séculaire devant lequel s'inclinent toutes les cavaleries étrangères.

Je ne pouvais donc mieux faire que de puiser chez les Maîtres de l'Ecole française la substance même de leur doctrine, quitte à la rajeunir parfois.

Ce sont les conseils de Pluvinel, de La Guérinière, du comte d'Aure, de Baucher, des généraux de Bellegarde, Faverot de Kerbrech, J. de Benoist, L'Hotte, de Beauchesne ; c'est la théorie toute moderne du Dr Le Bon sur les lois de l'association ; celle du Dr Lagrange sur la physiologie des exercices du corps ; ce sont les principes traditionnels enseignés par le corps des écuyers de Saumur et par ses plus brillants élèves, dont on retrouvera le développement dans les leçons qui suivent (1).

Tout en respectant les règles fondamentales de l'équitation classique, je me suis efforcé d'en éliminer tout ce qui ne s'adaptait plus aux conditions nouvelles de l'emploi du cheval dans la guerre moderne, d'écarter par conséquent toutes les subtilités, pour rester dans le domaine de la pratique la plus large et la plus simple.

Ce travail comprend trois grandes divisions, qui correspondent aux trois grands buts de l'équitation énumérés plus haut : Education du cavalier, — Education du poulain, — Emploi du cheval dressé.

La *première partie*, qu'on peut appeler l'équitation

1. Elles contiennent, en particulier, de nombreuses pages empruntées à l'excellent cours d'équitation professé par le commandant Détroyat alors qu'il était capitaine Ecuyer à l'Ecole de Cavalerie.

subjective, traite de l'instruction de l'homme aux divers degrés de la hiérarchie.

La nécessité de simplifier l'éducation de la recrue pour hâter son entrée dans le rang, et l'obligation de pousser très loin le dressage du cheval, m'ont amené à modifier les anciens errements, afin de concilier des intérêts souvent diamétralement opposés.

L'instruction équestre, tout en restant *une* dans ses principes, doit à mon avis comporter aujourd'hui des nuances très marquées, suivant qu'elle s'adresse au cavalier de rang, au gradé et au cavalier rengagé appelés à prendre part au dressage, ou à l'officier chargé de professer. Ces enseignements prennent ici le nom d'*équitation élémentaire*, — *secondaire*, — ou *supérieure*, suivant les catégories auxquelles elles s'adressent.

Afin d'alléger ce Manuel, il ne m'a pas paru nécessaire de remettre dans le Chapitre Ier consacré à l'*Equitation élémentaire*, les leçons destinées à l'instruction des recrues qui font l'objet des Titres I et II du Règlement d'exercices, mais j'ai cru utile d'y faire figurer les directives qui doivent inspirer l'instructeur dans la marche de son enseignement journalier.

L'*Equitation secondaire* traite tout ce qui intéresse la conduite du cheval. Elle comporte l'étude détaillée des aides naturelles ainsi qu'une brève nomenclature des aides artificielles.

Ce chapitre a été rédigé d'après les principes de l'ancienne Ecole de Versailles, transmis à l'Ecole de cavalerie par le comte d'Aure; il constitue en quelque sorte l'arsenal des forces mises à la disposition du cavalier, destinées à lui permettre de vaincre ou de tourner les difficultés usuelles que fait naître l'emploi du cheval. (1)

1. Il est probable que le chapitre des « Rênes » suscitera de vives polémiques parmi les hommes de cheval. Avant d'entamer toute discussion il y aura lieu de lire attentivement, dans le **Cours d'Equitation** du Comte d'Aure; Quatrième leçon. Chapitre V, les paragraphes intitulés; Des aides de la

Le chapitre consacré à l'*Equitation supérieure* ne donne, à dessein, qu'un aperçu général de son but et de ses moyens d'action. Les difficultés auxquelles elle s'adresse s'opposent à toute codification, et la note d'art qui en est la marque heureuse ne peut se mettre en formule. La richesse de la tradition française, dont Saumur reste le conservatoire autorisé, et la réputation universelle de son enseignement sont d'ailleurs des garanties plus que suffisantes de sa valeur.

La *seconde partie* traite de l'équitation objective, c'est-à-dire de l'éducation du cheval. Elle comprend elle-même deux subdivisions où sont exposés les procédés les meilleurs pour acclimater et débourrer le poulain, ainsi que les règles qui président à son dressage. Elle étudie la constitution mentale du cheval, les lois psychologiques qui peuvent servir à l'établissement d'un langage équestre indispensable entre le cavalier et le cheval ; elle détermine enfin les exercices gymnastiques qui permettent par la suite au cheval de répondre aux exigences de l'homme.

Un tableau synoptique détaillé rappelle les diverses phases de cette éducation et les exigences qui correspondent généralement à chacune de ces périodes.

Il ne figure d'ailleurs qu'à titre de simple indication et doit être considéré uniquement comme un type de dressage progressif et rationnel.

Enfin, la *troisième partie* suppose l'homme et le cheval instruits et donne au cavalier les règles de l'équitation courante, et les principes admis dans l'armée pour l'emploi du cheval à l'extérieur.

main; Applications pratiques relatives à l'action du mors; Accord des deux rênes; De l'action de la main sur l'arrière-main (pages 116 à 131). On ne doit pas oublier non plus qu'adopté officiellement par décision du ministre de la Guerre en date du 9 avril 1853, le cours du comte d'Aure est toujours réglementaire, puisque aucune autre décision n'en a encore abrogé l'usage.

Tel est, rapidement exposée, la philosophie de ce travail.

Les développements qu'il comporte sont trop succincts pour avoir la prétention de donner la solution de tous les problèmes, si nombreux et si délicats, que révèle seule au cavalier la longue pratique du cheval. Son but plus modeste — mais suffisant pour l'heure — est de remettre de l'ordre dans les idées équestres actuelles, de faciliter les recherches des instructeurs en leur rappelant les vérités et les lois traditionnelles qui ont servi de règles aux grands cavaliers, anciens ou modernes, dont s'honore la cavalerie française.

Tel qu'il est néanmoins, son cadre reste assez précis pour guider les chefs de corps *responsables* dans leurs exigences, et les officiers dans leur travail. Il est en même temps suffisamment large, — et c'est là un point essentiel, gage du progrès, — pour permettre à toutes les initiatives de se manifester et à tous les talents de se développer.

Il reste entendu que la pratique est, plus que jamais, le grand maître en équitation. Seule, elle donne au cheval cette condition, et par suite cette attention, qui est la base de sa soumission ; au cavalier, l'aisance, et par suite, la maîtrise de soi, sans laquelle il n'y a pas d'habileté. Seule, elle permet d'atteindre, après mille difficultés vaincues, à un point assez élevé, d'où, pourtant, le véritable homme de cheval apercevra moins la route parcourue que le sentier qui lui reste à gravir encore, s'il veut s'acheminer vers les sommets de l'art.

Saumur, 1911.

EQUITATION ET DRESSAGE

GÉNÉRALITÉS

But et divisions.— Le but de l'équitation militaire est de former des cavaliers audacieux, habiles, exerçant sur leur cheval une domination assez complète pour que leur pensée, libérée de toute préoccupation, puisse se tendre vers l'ennemi, sans effort, quels que soient les circonstances ou le terrain.

L'instruction équestre comporte, par conséquent, la pratique des procédés enseignés pour mettre les recrues à cheval ; l'étude et l'emploi des principes indispensables à l'équitation des anciens et des gradés ; enfin, l'application des règles adoptées pour le dressage des jeunes chevaux.

L'étude de l'équitation militaire se divise en trois partie :

1° L'éducation du cavalier ;

2° L'éducation du jeune cheval ;

3° L'application des principes d'équitation et de dressage à l'emploi du cheval.

Première partie. — Education du cavalier. — L'éducation du cavalier suppose un cheval dressé. Cette partie de l'instruction comprend l'étude de tout ce qui s'adresse spécialement à l'homme : elle décrit les qualités de l'instructeur et la méthode à suivre pour développer les apti-

tudes du cavalier; au moral, elle vise sa mise en confiance; au physique, sa décontraction musculaire. Elle expose les meilleurs moyens de tenue, fixe les principes de la position du cavalier, ainsi que ceux de la conduite et de l'emploi du cheval.

La recherche de ces résultats exige des principes certains et beaucoup de pratique. Aussi l'enseignement ne peut-il être le même à tous les degrés de la hiérarchie.

L'Equitation élémentaire est celle qui est donnée aux jeunes soldats; ses développements sont contenus dans l'Ecole du cavalier à cheval; elle ne comporte que les prescriptions indispensables au cavalier de rang.

L'Equitation secondaire est plus particulièrement réservée aux instructeurs. Ceux-ci puisent dans les développements qui font, en grande partie, l'objet du présent manuel, les indications à donner aux gradés et aux cavaliers de choix, pour perfectionner leur instruction.

L'Enseignement supérieur de l'équitation est réservé plus spécialement aux officiers qui, outre la correction et la pratique de l'équitation la plus hardie, doivent s'efforcer d'acquérir toutes les finesses de l'art. Il est l'objet de l'instruction équestre donné à l'Ecole de Cavalerie.

Ces enseignements ne diffèrent les uns des autres que par leurs développements et l'indication de procédés plus ou moins élémentaires ou scientifiques, proportionnés aux moyens des cavaliers auxquels ils s'adressent ; mais ils reposent sur les mêmes principes, tendent au même but et constituent *l'unité de doctrine* indispensable au juste emploi et au progrès de la cavalerie.

Deuxième partie. — Éducation du cheval. — L'éducation du cheval suppose, au contraire, un cavalier instruit. Cette partie comporte l'examen de tout ce qui a

trait au cheval. Elle étudie, au moral, sa constitution mentale et les moyens de le mettre en confiance ; au physique, son tempérament, sa mise en condition, puis les lois de l'équilibre et de la locomotion animale d'où découle le dressage proprement dit.

Troisième partie. — Application des principes d'équitation et de dressage à l'emploi du cheval — Ce chapitre envisage l'homme instruit montant un cheval dressé, et pose les règles de leur utilisation dans le travail journalier.

Observation. — Cette division n'a rien d'absolu ; dans la pratique un certain nombre de ces questions se confondent. Néanmoins, en assignant une place aux idées et aux faits, elle apporte une clarté nécessaire dans le domaine très étendu de l'équitation ; elle détermine la part d'efforts qui revient à l'instructeur et au cavalier, suivant qu'apparaissent l'ignorance ou la maladresse de l'homme, l'impuissance ou le mauvais vouloir du cheval. Le mal ainsi localisé, l'application du remède devient plus facile et son effet plus prompt.

PREMIÈRE PARTIE

ÉDUCATION DE L'HOMME

CHAPITRE PREMIER

ÉQUITATION ÉLÉMENTAIRE

A

ÉCOLE DU CAVALIER

(*Voir le Reglement sur les exercices et les manœuvres de la cavalerie Titre I, art. 2.*)

B

ROLE DE L'INSTRUCTEUR A L'ÉCOLE DU CAVALIER

Qualités de l'instructeur.— Une doctrine sans maître est vouée d'avance à la stérilité. L'instructeur est donc la cheville ouvrière de l'enseignement équestre.

A tous les dons de l'homme de cheval, il doit ajouter une endurance à toute épreuve, de l'élévation et de la fermeté dans le caractère, et rester toujours un exemple de correction, de tenue et d'exactitude.

Sa parole, mise au service d'un réel savoir, est toujours mesurée, et tout écart de langage sévèrement banni : un

homme qui n'est pas maître de soi n'est pas digne de commander à d'autres hommes.

L'instructeur doit être bienveillant pour engendrer la confiance, ferme pour exiger ce qu'il faut obtenir, prudent pour éviter les accidents, audacieux pour faire de l'audace une habitude, patient pour parer à la lenteur des progrès, opiniâtre pour dominer les événements.

Suivant les circonstances de temps et de lieux, il établit dans son travail une progression logique, conforme aux préceptes des règlements ; assure la succession régulière des étapes qu'il a choisies et tient éveillée l'attention des cavaliers par la variété d'un enseignement auquel chaque jour apporte un élément nouveau et prévu.

Son bon sens lui marque les limites dans lesquelles il est sage de maintenir l'instruction et aide au choix des procédés simples et féconds.

Les explications qu'il donne à cheval sont réduites au strict nécessaire, formulées avec précision et prononcées de telle sorte, et en telle place, que chaque cavalier les entende. Il n'en donne jamais pendant les allures vives. Par contre, il ne laisse passer sans les relever aucun des défauts individuels ayant trait à la *position* ou à la *conduite du cheval :* ce n'est que par l'incessante critique des mêmes erreurs que l'on parvient à corriger la nature.

En résumé, l'instructeur doit décomposer chacune des difficultés en autant de parties qu'il est nécessaire pour les surmonter ;

Conduire méthodiquement son travail en sériant ses exigences ;

Se rappeler que le progrès n'est pas la conséquence du *mouvement*, mais de la *manière* dont le mouvement est exécuté.

L'ensemble de ces prescriptions constitue l'*esprit de méthode*. L'esprit de méthode est le squelette de l'instruction : il n'en est pas l'âme.

L'instructeur doit, dans la fertilité de son esprit et l'amour de son métier, trouver les idées à introduire, les paroles à employer pour frapper l'imagination, amuser persuader, entraîner.

Une bonne instruction est menée avec gaîté et entrain: la bonne humeur des cavaliers, la franchise de leur regard, leur zèle intelligent, l'attrait qu'ils marquent pour le cheval, sont le témoignage de leur confiance et le gage de la rapidité de leurs progrès.

Encore plus haut, planant au-dessus de toutes ces vertus que doit posséder l'instructeur, il en est une qui prime toutes les autres et doit illuminer son enseignement : c'est la foi qu'il a dans son rôle.

Transformer une classe de recrues en une troupe de cavaliers intelligents et mordants, façonner leur cerveau, faire naître en eux l'esprit de devoir, d'abnégation, de sacrifice, c'est-à-dire l'esprit militaire, c'est bien là une mission digne de captiver toutes les forces et toutes les ardeurs d'une âme de chef.

Buts à poursuivre.— Le travail préparatoire, exposé dans le Règlement avec une sobriété voulue, comporte, au point de vue du rôle que l'instructeur y doit jouer, quelques développements sans lesquels ce travail ne saurait donner les résultats qu'on est en droit d'en attendre.

Les buts successifs que l'on doit se proposer dans cette première partie de l'instruction sont : mettre le cavalier en confiance, — lui donner des moyens de tenue, — l'amener à acquérir l'indépendance sommaire de ses réflexes, — lui donner la position réglementaire du cavalier à cheval.

Mise en confiance du cavalier. — L'instruction équestre du jeune soldat est entravée, au début, par la révolte irraisonnée, instinctive, de son système nerveux et musculaire qui amène la contraction.

Ce défaut général se combat par la voltige, menée gaiement, par les causeries des recrues avec les anciens qui les tiennent à la longe durant les promenades à l'extérieur, en un mot par *la distraction.*

Les contractions particulières, qui surgissent dès que commence le travail individuel, disparaissent par l'emploi des assouplissements détaillés à l'Ecole du cavalier.

Pour ne négliger aucun de leurs effets utiles, il faut suivre un ordre logique : commencer par l'assiette, les reins, les épaules, les bras et la tête, et n'entreprendre les mouvements des cuisses et des jambes qu'après avoir obtenu l'aisance du haut du corps.

Mais les meilleurs assouplissements sont la bonne humeur, l'entrain, qui amènent promptement et définitivement la mise en confiance. Il faut y joindre les compliments qui développent *l'amour-propre* et par suite la *confiance en soi,* puissants leviers dans l'exploitation du cheval.

Moyens de tenue. — Aussitôt la confiance obtenue, il faut donner au cavalier des moyens de tenue qui permettent de pousser rapidement son instruction.

On maintient le cavalier en selle par l'assiette et par les étriers.

a. — L'assiette. — L'assiette est la qualité qui permet au cavalier de demeurer maître de son équilibre en toute circonstance, quelles que soient les réactions du cheval.

C'est la principale des qualités à rechercher parce qu'elle est la base de la solidité — par suite, de la confiance — et le gage d'une bonne main sans laquelle il n'y a ni conduite du cheval ni dressage possibles.

L'assiette résulte d'une décontraction générale, en particulier de la souplesse du rein. Elle se prépare au

moyen d'une gymnastique raisonnée des articulations, et s'acquiert, à la longue, par suite du trot et du galop exécutés sans étriers, ainsi que par le nombre et par la diversité des chevaux montés.

Elle seule met le cavalier véritablement « avec son cheval ». Mais ce résultat exige une longue pratique, et la recherche d'une trop grande perfection dès le travail préparatoire risque, en amenant des excoriations et de la fatigue, d'aller à l'encontre du but poursuivi.

b. — Les étriers. — Il faut donc, pour donner rapidement de la confiance aux jeunes cavaliers, avoir recours à un deuxième moyen de tenue, inférieur mais suffisant, les étriers, qui permettent de les tenir plus longtemps à cheval et de les faire progresser sans blessures pour eux et sans dommage pour la bouche des chevaux.

Le trot sans étriers ne sera guère employé qu'au manège ou sur de petits parcours à l'extérieur, comme assouplissement, comme preuve de la décontraction. On n'en fera usage d'abord que pendant des temps de trot fréquents, mais peu prolongés, pour faire descendre les cuisses et placer l'assiette.

Tout le travail de manège, y compris le saut de la barre, doit se faire sans étriers. Par contre, tout ce qui est long travail à l'extérieur : travail en armes, service en campagne, etc., se fera en étriers.

La progression rationnelle du travail, les longues séances en plein air, les routes, les manœuvres, en un mot *le temps* achèveront l'œuvre ébauchée sans étrier au travail préparatoire, et donneront aux cavaliers la seule assiette à laquelle ils puissent prétendre avec le service à court terme.

On gagnera, par ce procédé, le temps qu'il est indispensable de consacrer à la seconde partie de l'instruction : *la conduite du cheval.*

Gymnastique spéciale du cavalier. — *Maitrise élémentaire des réflexes.* — Les *réflexes* sont les réactions nerveuses, inconscientes ou involontaires, qui résultent chez l'homme d'une impression extérieure.

Or la conduite du cheval repose sur l'indépendance des aides, base de leur accord futur. Dès le travail préparatoire, on doit donc utiliser la gymnastique à laquelle est soumis, à cheval, le jeune soldat, pour chercher à lui faire acquérir la maîtrise élémentaire de ses réflexes que le maniement des rênes, au travail en bridon et en bride, lui permettra de conquérir alors d'une façon complète.

L'instructeur s'efforce d'obtenir :

1° *L'indépendance des mains par rapport aux mouvements du haut du corps et des jambes.*

Pour atteindre ce résultat, il prescrit des flexions de plus en plus marquées du buste en avant, en arrière, à droite, à gauche, des assouplissements d'épaules, etc.

Dans tous ces mouvements, la main ou les mains qui tiennent les rênes doivent rester sans raideur, à leur place, en contact avec la bouche du cheval, mais indépendantes des mouvements du buste.

Il faut agir de la même façon en ce qui concerne les jambes : les élévations et les rotations des cuisses, la flexion des jambes ne doivent pas avoir de contre-coup sur la bouche du cheval.

2° *L'indépendance des mains et des jambes, les unes par rapport aux autres.*

Pour obtenir cette liberté des mains et des jambes, l'instructeur fera exécuter tous les assouplissements permettant d'isoler et de rendre indépendants les mouvements d'une jambe ou d'une main, l'une par rapport à l'autre.

Les mouvements les plus propres à obtenir le résultat cherché sont : la rotation d'un bras en arrière ; les coups

de poing de revers; caresser son cheval sur la fesse droite avec la main gauche, et sur la fesse gauche avec la main droite; ressangler ou dessangler son cheval en marchant.

L'instructeur veillera, dans l'exécution de tous ces mouvements, à ce que le déplacement d'une des parties du corps n'entraîne pas les autres parties dans son évolution.

On constate les résultats de ce travail dans les allongements d'allure, au trot assis ou sans étriers. Si cette gymnastique a été bien dirigée, les articulations acquièrent une souplesse et les membres une indépendance telles, que les réactions du cheval, reçues par la colonne vertébrale, n'ont aucune répercussion sur la main du cavalier qui reste à la fois fixe et légère.

Dès le début, il y a lieu de faire comprendre aux cavaliers l'importance de ces exercices. Il faut en outre veiller à ce qu'ils ne laissent jamais leur cheval dans le vide et à ce qu'ils n'abusent pas non plus de leur force. On doit chercher, en un mot, à leur donner le sentiment de la bouche du cheval. Ce sens, en se développant petit à petit, servira, dans la conduite, à établir le principe des rênes tendues et du contact moëlleux de la main avec la bouche. Il faut en parler et en rechercher l'application dès les débuts.

Position du cavalier. – La position du cavalier est indiquée par le Règlement.

Sa valeur résulte de ce que la place qu'elle assigne aux aides supérieures et inférieures est celle qui permet aux jambes et aux mains d'agir avec le plus de promptitude et d'à-propos, d'intensité ou de finesse.

Certains assouplissements facilitent le jeu des articulations, permettent de redresser les imperfections physiques et d'annihiler les contractions qui en découlent.

Cette souplesse générale acquise, l'instructeur doit se

proposer, comme nouveau but, de *placer* le cavalier, puis de *fixer* sa position à toutes les allures, sur tous les chevaux et dans tous les terrains.

Lorsque l'instructeur commence à s'occuper de la position de l'homme, il profite du premier temps de pas pour placer individuellement chaque cavalier avant de mettre la reprise au trot. Aussitôt que les positions se déforment, il faut reprendre le pas, replacer les cavaliers et repartir ; d'où la nécessité, *au début*, de temps de trot courts mais fréquents. C'est en procédant ainsi que se prennent les belles, c'est-à-dire les bonnes attitudes.

La fixité à cheval est l'absence de tout mouvement involontaire ou inutile, et la réduction au strict nécessaire de ceux qui sont indispensables. Elle est le contraire du *ballant*. Elle permet aux aides d'intervenir avec précision et justesse ; par suite, elle engendre le calme chez le cheval et contribue à sa légèreté.

Il demeure bien entendu que la régularité de la position doit s'effacer devant la nécessité du *liant à cheval*.

Etre avec son cheval est la première des qualités du cavalier, et certaines conformations ne pourraient que perdre à être *violentées*. Mais *être bien placé* mène généralement à *être avec son cheval*.

La bonne position du cavalier tient surtout à la manière dont il place son regard, ses poignets, ses fesses et ses genoux.

a. — Le fait d'avoir les yeux attentifs et embrassant franchement l'horizon entraîne, pour le cavalier, la nécessité de tenir la tête haute, de redresser le buste, d'engager l'assiette. De plus, dès le début, les hommes prennent l'habitude d'observer tout ce qui se passe autour d'eux, ce qui est le propre du cavalier.

b. — Si les poignets sont bien placés, séparés comme ils doivent l'être, les ongles se faisant face, les coudes

viennent au corps naturellement ; par suite, les épaules s'effacent, la poitrine se dégage et la tête se lève aisément.

Au contraire, si les ongles sont en dessous, les coudes s'écartent, les épaules viennent en avant et renferment la poitrine, la tête suit le mouvement des épaules, les yeux se baissent, tandis que les fesses tendent à glisser en arrière.

c. — L'assiette résulte de la position des fesses : elles doivent être le plus en avant possible, sans amener cependant un tassement exagéré de la colonne vertébrale.

d. — Si les genoux sont bien tournés en dedans, les muscles de la cuisse trouvent leur place sous le fémur, et celle-ci se place naturellement sur son plat. La position du genou entraîne celle du pied qui tombe normalement.

En résumé, le cavalier militaire doit avoir la tête haute et présenter, dans son attitude générale, du soutien sans raideur et de la souplesse sans abandon.

Les assouplissements. — Il résulte de ce qui a été dit plus haut que les assouplissements jouent un rôle très important dans l'instruction du cavalier, mais aussi que leur emploi exige un tact particulier.

Utilisés sans ordre et sans méthode, par certains instructeurs, ils ne donnent que des résultats médiocres, alors qu'exploités par d'autres ils transforment heureusement, et très vite, les cavaliers, même les moins doués.

Considérés dans leur ensemble, les assouplissements ont un triple but ; ils servent à obtenir :

1° La décontraction générale ;

2° L'indépendance sommaire des aides ;

3° La régularité de la position.

L'instructeur groupe et utilise, suivant celui de ses trois buts qu'il vise, les assouplissements qui lui paraissent les plus propres à l'atteindre.

Dans les deux premiers cas, les assouplissements com-

mandés s'adressent à l'ensemble de la reprise, puisque l'instructeur vise un but général ; dans le dernier cas, il convient au contraire de prescrire à chaque cavalier l'assouplissement spécial qu'il doit exécuter, puisque ce sont des défauts particuliers qu'il s'agit de détruire.

Il faut remarquer d'ailleurs que certains de ces mouvements se contrarient, et qu'il y a lieu, quand on les emploie, de savoir exactement ce que l'on cherche.

Ainsi l'élévation des cuisses, particulièrement favorable à l'acquisition de l'assiette, détruit évidemment le bénéfice de la rotation de la cuisse destinée à mettre cette dernière sur son plat et à descendre la jambe.

Au bout de quelques semaines d'une instruction bien menée, la confiance est établie, les contractions diminuent. Les cavaliers commencent à trouver et à garder le fond de leur selle ; leurs articulations acquièrent de la liberté ; par suite, ils deviennent plus maîtres de leurs mouvements.

La position par ailleurs se dessine.

C'est le moment d'aborder la conduite du cheval et d'en poser les principes.

CHAPITRE II

ÉQUITATION SECONDAIRE

CONDUITE DU CHEVAL

Les principes et les procédés de conduite indispensables au cavalier de rang sont exposés dans le Règlement de manœuvres et constituent l'Equitation élémentaire. Ce qui suit s'adresse plus spécialement aux cadres et constitue l'Equitation secondaire.

L'étude de la conduite du cheval a pour objet d'enseigner au cavalier l'emploi des moyens dont il dispose pour le manier à toutes les allures, dans toutes les directions et dans tous les terrains.

Conduire un cheval, c'est : le mettre en mouvement ;
régler ce mouvement ;
diriger ce mouvement.

Simple dans sa définition, la conduite du cheval n'en est pas moins complexe et difficile dans l'application.

Elle exige, en effet, la *connaissance* de toutes les ressources que l'art et la science mettent à notre disposition.

Il faut ensuite *pouvoir* à son gré disposer de ces moyens, et enfin que le sentiment du cheval *impose* au cavalier le juste emploi de ses actions.

En résumé il faut :

Connaître ses forces — (Etudes des aides) ;

Etre maître de ses forces — (Discipline des aides) ;

Placer ses forces — (Emploi des aides).

La connaissance et l'application de ces trois règles fondamentales sont indispensables à la formation du cavalier.

Leur étude ne diminue d'ailleurs en rien le rôle toujours prépondérant de la pratique. Mais la pratique, sans théorie, demeure toujours incertaine, et l'application des bons principes permet seule la parfaite utilisation du cheval.

§ Ier

CONNAITRE SES FORCES

Savoir :

Etude des aides. — La connaissance des aides, envisagée dans son ensemble, exige l'examen des aptitudes physiques et des qualités morales de l'homme, l'étude des aides naturelles proprement dites et la connaissance des aides artificielles.

Valeur des qualités morales et des aptitudes physiques. — Le poids, la taille, la fixité ou le ballant, la puissance musculaire ou le manque de moyens, la souplesse ou la raideur, l'énergie ou la mollesse, l'intelligence, l'esprit de suite, la patience, ou au contraire l'appréhension, la nervosité, la brutalité de l'homme, sont des facteurs qui, en équitation, influent gravement sur les résultats, quelle que soit la valeur des instructeurs ou celle des méthodes. On doit en tenir un grand compte dans l'affectation des chevaux aux cavaliers et en particulier dans celle des jeunes chevaux.

Aides naturelles. — Les aides naturelles sont les jambes, les rênes et le poids du corps.

Les jambes et les rênes servent à mettre le cavalier en rapport avec sa monture; elles permettent de juger immédiatement le caractère, le tempérament du cheval, son

degré de dressage, puis de lui transmettre et de lui imposer la volonté de l'homme.

Les mouvements du cheval varient suivant la position prise par les différentes parties de son corps et suivant la quantité d'impulsion dont il dispose.

Pour faire exécuter par le cheval un mouvement quelconque, il faut donc d'une part lui donner une position qui permette, facilite ou détermine le mouvement que l'on veut obtenir, et d'autre part, produire, entretenir, augmenter ou modérer l'impulsion.

La rapidité du mouvement dépend du degré de l'impulsion.

C'est au moyen des aides que l'on donne au cheval position et impulsion.

Action des jambes. — Les jambes doivent être fixes, c'est-à-dire adhérentes et dans un contact moelleux avec le corps du cheval, exemptes de tout mouvement involontaire et très sobres dans leurs gestes. L'étrier est ajusté en conséquence. Ici, comme pour l'assiette, le défaut opposé à la fixité est le ballant qui met le cheval en désordre.

Les jambes peuvent *agir*, *résister* ou *céder*. Elles *agissent* quand leur pression augmente dans le but de déterminer un mouvement ; elles *résistent* lorsque leur pression a pour but de limiter ou d'empêcher un déplacement de l'arrière-main ; enfin elles *cèdent* lorsque la pression diminue et autorise ce déplacement. Dans les deux premiers cas elles sont *actives* bien qu'à des degrés différents ; dans le dernier cas, elles sont *passives*.

a. — Lorsque les deux jambes agissent simultanément, elles doivent avoir pour effet de porter le cheval en avant s'il est arrêté, d'augmenter son impulsion s'il est en marche. Leur action doit se produire un peu en arrière des sangles, moelleusement pour ne pas surprendre le

cheval, énergiquement et par des attaques franches des mollets s'il hésite à se porter en avant.

b. — Lorsqu'une seule jambe, la droite par exemple, agit en arrière des sangles, elle doit avoir pour effet, tout en provoquant le mouvement en avant, de pousser la croupe à gauche. Le cheval fait face à droite s'il est arrêté et se porte en avant; il tourne à droite en augmentant l'allure, s'il est en marche.

Cette action doit se produire en reculant un peu la jambe, mais sans la porter trop en arrière, progressivement pour ne pas surprendre le cheval, par petits coups de mollets s'il hésite à céder, et cesser dès qu'il a obéi.

c. — La jambe droite agissant à la sangle, *quand la jambe gauche s'oppose à la déviation des hanches*, peut avoir pour effet d'infléchir le cheval à droite et d'engager le postérieur droit sous la masse.

Cette action de la jambe doit se produire tout à fait sur place : elle est délicate et relève plutôt de l'équitation supérieure.

L'éperon sert, le cas échéant, à fortifier l'action de la jambe et à rendre l'obéissance du cheval plus prompte. Il est à la jambe ce que la gourmette est à la main. Il faut en user avec discrétion et régler son usage sur les résultats à obtenir et sur le degré de sensibilité du cheval. Il y a lieu néanmoins de faire une distinction entre les attaques énergiques qu'il faut employer pour pousser le cheval en avant ou le châtier au besoin, et le *pincer de l'éperon* qui est une aide de finesse.

Action des rênes. — Les rênes agissent sur la bouche du cheval par l'intermédiaire des mors.

Pour que leurs effets soient précis, il faut qu'elles restent ajustées et tendues pendant le travail; si elles étaient flottantes, les indications de la main ne parviendraient

pas au cheval, ou lui arriveraient confuses, ou encore sous la forme de saccades brutales et maladroites.

On nomme *contact* le rapport moelleux qui doit exister entre la main du cavalier et la bouche du cheval ; avec certains chevaux, en particulier les jeunes chevaux, le contact est plutôt un *soutien* égal et franc ; à l'extérieur, aux allures vives, et principalement dans la charge, le contact peut se transformer en un *appui* plus ou moins marqué.

Les mains, comme les jambes, peuvent *agir, résister* ou *céder*.

Les rênes étant ajustées, les mains *agissent* quand elles augmentent la tension des rênes ; elles *résistent* quand elles se fixent sur place ; elles *cèdent* quand elles suivent le mouvement de l'encolure.

Il est très important de savoir agir à propos, résister à propos, céder à propos.

Les actions de la main doivent être progressives.

La main qui résiste a un effet très puissant sans irriter le cheval comme le ferait une force vive : elle produit son effet en raison de sa durée ; elle doit céder dès que le cheval cède.

On appelle main *active* la main qui agit sur l'équilibre ou sur l'impulsion ; on appelle main *passive*, la main qui, tout en conservant le contact, ne s'oppose ni à l'impulsion, ni aux déplacements de poids.

La diversité et la multiplicité des sensations et des résistances transmises par les rênes à la main du cavalier, ont pour conséquence forcée la variété des actions de cette main.

Parmi ces nombreuses actions, il y a lieu de déterminer et de définir celles dont les effets simples et évidents suffisent à obtenir tous les mouvements utiles à l'équitation militaire.

a. — *Les rênes règlent l'impulsion.* — Les deux rênes agissant simultanément doivent avoir pour effet de ralentir, d'arrêter ou de faire reculer. On les nomme *rênes directes* (1). Leur action doit se produire en soutenant les poignets, les doigts serrés sur des rênes ajustées, en reculant le moins possible les coudes et les mains.

Le *demi-arrêt* (2) est une action énergique et brève de la main que le cavalier exécute les doigts fermés sur les rênes en contournant vivement les poignets de bas en haut et d'avant en arrière, sans perdre le contact de la bouche du cheval.

Il sert à ralentir les chevaux trop ardents ou encore à reporter sur l'arrière-main l'excédent de poids que certains chevaux mal équilibrés laissent venir sur leurs épaules.

Il s'exécute suivant les besoins, soit sur une rêne, soit sur deux rênes à la fois, soit sur le filet, soit sur la bride.

La main doit proportionner la puissance de ses effets aux résistances de poids qu'elle rencontre.

Le *badinage* (3) est une succession de petites saccades, une sorte de vibration imprimée à l'un des mors, en agissant soit sur une rêne, soit sur les deux rênes à la fois. Il peut se donner, comme le demi-arrêt, sur le filet ou sur la bride ; il dure une ou plusieurs secondes et est énergique ou faible en raison de la résistance rencontrée.

Cette action s'emploie pour détruire les contractions musculaires de la mâchoire que le cheval oppose instinctivement ou volontairement à l'action du mors.

b. — Les mains donnent aussi la position à l'avant-main.

Les rênes agissent par la bouche, sur la tête, l'enco-

1. Commandant Dutilh.
2. Général Faverot de Kerbrech.
3. Traité d'Equitation, Comte d'Aure.

lure et les épaules; elles permettent de déplacer la tête par rapport à l'encolure, l'encolure par rapport aux épaules, les épaules par rapport aux hanches. Elles peuvent même agir indirectement sur les hanches en donnant aux épaules une position qui oblige les hanches à changer de direction : c'est ce qu'on appelle opposer les épaules aux hanches.

Ces différents effets dépendent du sens donné à la tension de la rêne, suivant que la main se porte plus ou moins en avant ou en arrière, plus ou moins à droite ou à gauche, plus ou moins en haut ou en bas.

On peut grouper les diverses actions de la main en cinq séries principales (1), mais c'est là une division purement théorique qui facilite en instruction l'étude et l'appellation des aides. Entre ces actions extrêmes en avant à droite, en arrière à gauche et en avant à gauche, il y a une infinité de directions, ou de tractions, qui forment comme un clavier sur lequel le cavalier trouvera la note juste, d'autant plus promptement qu'il aura plus de savoir, d'expérience et de tact.

1°. — *a.* — En portant le poignet droit à droite, le cavalier déplace la tête du cheval vers la droite; la rêne droite prend alors le nom de *rêne d'ouverture.*

Le cavalier doit éviter de tirer sur la rêne d'avant en arrière et d'écarter le coude.

b. — Si le cavalier accentue le mouvement du poignet droit vers la droite, l'encolure suit la tête, les épaules suivent l'encolure, le cheval fait face à droite en avançant.

1. Ces actions principales sont celles qui étaient enseignées à l'Ecole de Versailles; elles ont été transmises à l'Ecole de Cavalerie par le Comte d'Aure et vulgarisées par le général J. de Benoist.
Comte d'Aure; **Cours d'Equitation. IVe Leçon.**
Général J. de Benoist; **Dressage et conduite du cheval de guerre.** Chapitre des Aides.

2°. — En donnant à la rêne droite d'ouverture une tension d'avant en arrière, le cavalier attire les épaules de son cheval en arrière et à droite et le force à jeter ses hanches à gauche. La rêne prend le nom de *rêne directe d'opposition*. Cette action doit se produire en baissant le poignet, les doigts serrés sur une rêne ajustée.

3°. — *a.* — En portant le poignet droit *en avant* et à gauche, le cavalier attire le bout du nez du cheval à droite et charge l'épaule gauche en mettant sur cette épaule une plus grande partie du poids de l'encolure. La rêne droite prend alors le nom de *rêne contraire* (1).

b. — Si le cavalier accentue le mouvement du poignet droit vers la gauche, l'augmentation de poids qui en résulte doit provoquer une rupture d'équilibre dans ce sens et le faire tourner à gauche. Le tourner se fait en avançant.

En donnant à la rêne contraire (rêne droite) une tension *d'avant en arrière*, deux effets peuvent se produire suivant que la tension de la rêne passe en avant ou en arrière du garrot.

4° — Si elle se produit en avant du garrot, c'est-à-dire

1. La rêne contraire est la rêne qui, dans le Règlement, porte le nom patois de **rêne d'appui.** Il est fâcheux que sous prétexte de faire image, on ait cru devoir conserver une dénomination qui ne peut que fausser les idées des cavaliers.

La rêne (droite) contraire agit **uniquement** parce que le cheval fuyant la douleur ressentie sur les barres, fait basculer sa tête et rejette du même coup son encolure, plus ou moins incurvée, sur l'épaule opposée (gauche). La rêne forme alors, en quelque sorte, la corde de l'arc que décrit l'encolure (fig. 3 hors texte). Ce n'est qu'avec les chevaux non dressés, ou mal dressés, c'est-à-dire se défendant contre l'action du mors, que la rêne rencontre l'encolure et appuie sur elle au lieu de l'effleurer simplement.

Le Comte d'Aure est d'ailleurs catégorique sur ce point (**Cours d'équitation**, notes pages 123 et 126). Aussi faut-il regretter qu'après avoir si nettement critiqué l'appellation de « **rêne d'appui** » il ait sacrifié à l'usage et continué à user d'une expression qu'il blâmait si justement .

vers l'épaule gauche, les épaules sont refoulées en arrière et à gauche, le cheval fait face à gauche, en reculant, s'il est de pied ferme ; il tourne à gauche, en ralentissant, s'il est en marche.

5° — Si la tension de la rêne passe en arrière du garrot c'est-à-dire dans le sens de la hanche gauche, la rêne agit sur toute la masse du cheval et pousse l'avant-main ainsi que l'arrière-main vers la gauche.

Si le cheval est en marche, cette action diagonale de la rêne droite, tout en le ployant à droite, le pousse obliquement en avant vers la gauche, d'autant plus énergiquement que l'impulsion est plus grande.

Les deux actions (4e et 5e effet), d'une rêne contraire tendant toutes les deux à opposer les épaules aux hanches prennent le nom de *rênes contraires d'opposition.*

Accord des aides (1). — L'accord des aides est le concours que le cavalier doit obtenir de ses jambes, de ses mains et du poids de son corps dans le but de *permettre* de *faciliter* ou de *hâter* la bonne exécution des mouvements demandés.

1° *Accord entre les jambes agissant simultanément et les deux rênes agissant simultanément.*

Les jambes donnent l'impulsion.

Les rênes règlent l'impulsion.

L'action simultanée des jambes a pour effet de produire, d'entretenir ou d'accélérer le mouvement en avant.

La tension simultanée des rênes a pour effet de limiter le mouvement en avant, c'est-à-dire de ralentir, arrêter ou reculer.

1. Général de Benoist.

Ces deux actions sont donc totalement opposées et ne doivent jamais dans l'équitation courante se produire en même temps, sous peine de s'annihiler ou de détruire l'impulsion.

Quand les jambes *agissent* pour produire une augmentation de vitesse, les mains doivent donc céder pour permettre cette augmentation ; puis elles *résistent*, si c'est nécessaire, pour la limiter.

De même quand les rênes *agissent* pour produire un ralentissement de vitesse, les jambes *cèdent*, puis *résistent*, si c'est nécessaire, pour limiter le ralentissement.

En résumé, s'il s'agit de ralentir, d'arrêter ou de reculer, les jambes surveillent le mouvement pour le régulariser au besoin, mais elles ne doivent agir que quand le cheval a obéi et si l'impulsion s'éteint.

S'il s'agit de marcher, de prendre le trot, d'allonger, les rênes doivent être prêtes à *résister* au moment voulu pour régler l'allure, mais elles ne font effet que quand le cheval a commencé à céder à l'action des jambes.

Sur la ligne droite, les actions des mains et les actions des jambes ne sont donc jamais simultanées.

Il est évident que plus un cheval est juste et obéissant plus l'on pourra rapprocher ces actions, sans cependant jamais les confondre. Plus au contraire un cheval est indécis, plus les indications qui lui sont données doivent être nettes, et plus il y a lieu de séparer des actions dont les effets pourraient se contrarier.

Accord des deux rênes. — Avant de chercher à régulariser ou à fortifier l'action d'une rêne par l'autre, il faut s'assurer qu'elles ne se contrarient pas ; si la main droite agit, on doit s'assurer que la main gauche permet à l'action de la main droite de produire tout son effet.

Pour cela, non seulement la main gauche ne doit pas *agir*, mais elle ne doit même pas *résister ;* elle doit *céder*.

Si elle agissait en même temps que la main droite, si même elle résistait, loin d'en fortifier l'action, elle ne pourrait que la contrarier, l'atténuer, quelquefois même l'annihiler complètement.

Céder au contraire de la main gauche quand la main droite agit, c'est laisser aux actions de la main droite leur plein effet.

En résumé, chaque fois que la main droite agit, que ce soit comme rêne d'ouverture, comme rêne directe d'opposition, comme rêne contraire, ou comme rêne contraire d'opposition, la main gauche doit d'abord céder pour permettre à la tête et à l'encolure de prendre la position indiquée, puis résister, si c'est nécessaire, pour limiter le mouvement. Elle joue alors le rôle de rêne régulatrice.

Une action de la main gauche peut parfaitement succéder à une action de la main droite : on peut substituer par exemple une action de la rêne contraire à une action de la rêne d'ouverture, mais ces actions sont successives et le principe de la rêne active et de la rêne passive est toujours observé.

Dans la conduite à une main, la rêne contraire agit seule, la rêne directe devient flottante au moment de l'action. Si les deux rênes ne sont pas absolument d'accord, du moins elles ne se contrarient pas.

3° *Accord des deux jambes.* — Lorsque la jambe droite agit seule, la jambe gauche doit d'abord céder pour permettre à l'action de la jambe droite de produire son effet ; elle résiste, si c'est nécessaire, pour régulariser le mouvement en limitant le déplacement de la croupe.

4° *Accord des jambes avec chacun des effets des rênes.* — La pression des jambes a pour résultat de porter le

cheval en avant, de produire le mouvement que les rênes doivent diriger ; de même les tractions opérées par les rênes ont pour but de produire sur les hanches des effets que les jambes doivent faciliter.

Il y a donc un rapport constant entre les jambes et les mains qui, au lieu de se contrarier, doivent au contraire se combiner, se mettre d'accord, se fortifier.

a. — La rêne droite d'ouverture amène le poids de l'encolure sur l'épaule droite sans faire opposition aux hanches qui suivent la direction prise par les épaules.

Les jambes se contentent d'entretenir le mouvement par une pression égale.

b. — La rêne droite directe d'opposition courbe l'encolure à droite en amenant son poids sur l'épaule droite pour faire opposition aux hanches et les rejeter à gauche.

La jambe droite agit pour chasser également les hanches à gauche.

c. — La rêne droite contraire fait basculer la tête à gauche, met le poids de l'encolure sur l'épaule gauche sans faire opposition aux hanches.

Les deux jambes agissent également pour entretenir le mouvement en avant.

d. — La rêne droite contraire d'opposition (traction dirigée en avant du garrot) courbe l'encolure à droite, en porte le poids sur l'épaule gauche et jette les hanches à droite par l'opposition des épaules aux hanches.

La jambe gauche agit pour chasser également les hanches à droite.

e. — La rêne droite contraire d'opposition (traction dirigée en arrière du garrot), en courbant l'encolure à droite, a pour effet d'en porter le poids sur l'épaule et la hanche gauche et d'entraîner, lorsque le cheval est en mouvement, toute la masse en avant et à gauche par l'opposition de la tête et de l'encolure aux épaules et aux hanches.

PREMIER EFFET

Rêne droite directe d'ouverture



Tourner large

Légende

Main active ⊙ M
main passive • m
Jambe active ⊙ J
jambe passive • j

La rêne droite tirée à **droite** et en **avant**, amène le bout du nez du cheval à droite; la tête suit; l'encolure s'infléchit à droite, son poids repose légèrement sur l'épaule droite.

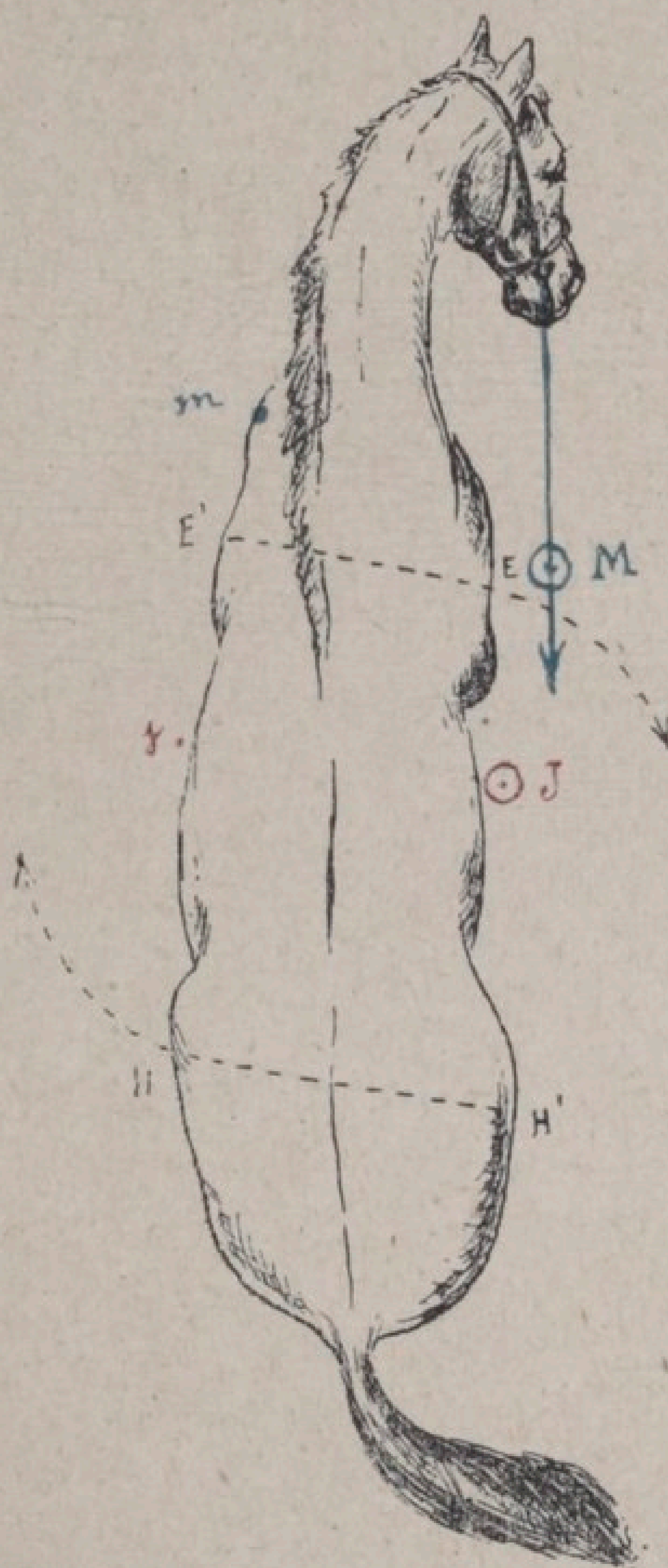
Si le cheval est arrêté, l'infléchissement de l'encolure étant trop faible pour rompre l'équilibre et produire le mouvement, le cheval reste immobile.

Si le cheval est en marche, le corps suit naturellement la direction prise par la tête et l'encolure, parce que le poids de celle-ci reposant davantage sur l'épaule droite amène l'avant-main du côté où l'équilibre est rompu.

Les deux jambes **agissent**, dans ce cas, avec une activité égale et les hanches viennent passer où ont passé les épaules.

DEUXIÉME EFFET

Rêne droite directe d'opposition



Tourner court

La rêne droite tirée à droite et en arrière, amène le bout du nez du cheval à droite. puis en arrière, la tête suit ; l'encolure se courbe fortement à droite, son poids vient porter complètement sur l'épaule droite, la colonne vertébrale se courbe tout entière.

Si le cheval est arrêté, il tourne sur place à droite, parce que la colonne vertébrale ne peut pas supporter un pli aussi marqué.

Si le cheval est en marche, les épaules sont entraînées en arrière et à droite, les hanches sont rejetées à gauche, plus ou moins violemment, et le cheval tourne à droite plus ou moins court.

La jambe droite, en **agissant** en arrière des sangles, et la jambe gauche en **cédant**, facilitent la rapidité du tourner.

TROISIÈME EFFET

Rêne droite contraire

Tourner large



La rêne droite tirée à **gauche** et **en avant,** élève le bout du nez du cheval légèrement à droite en faisant basculer le haut de la tête à gauche : par suite l'encolure s'infléchit et son poids repose légèrement sur l'épaule gauche.

Si le cheval est arrêté, l'infléchissement de l'encolure est trop faible pour rompre l'équilibre et produire le mouvement; le cheval reste immobile.

Si le cheval est en marche, tout le corps suit avec une grande facilité la direction prise par le haut de la tête et par l'encolure, parce que le poids de celle-ci reposant davantage sur l'épaule gauche amène l'avant-main du côté où l'équilibre est rompu.

Les jambes **agissent,** dans ce cas, avec une activité égale et les hanches viennent passer où ont passé les épaules.

QUATRIÈME EFFET

Rêne droite contraire d'opposition


Tourner court

—

La rêne droite tirée en arrière et à gauche, mais passant en avant des épaules, amène le bout du nez du cheval à droite, puis en arrière; la tête suit le bout du nez, l'encolure s'incurve à droite, son poids vient porter complètement sur l'épaule gauche.

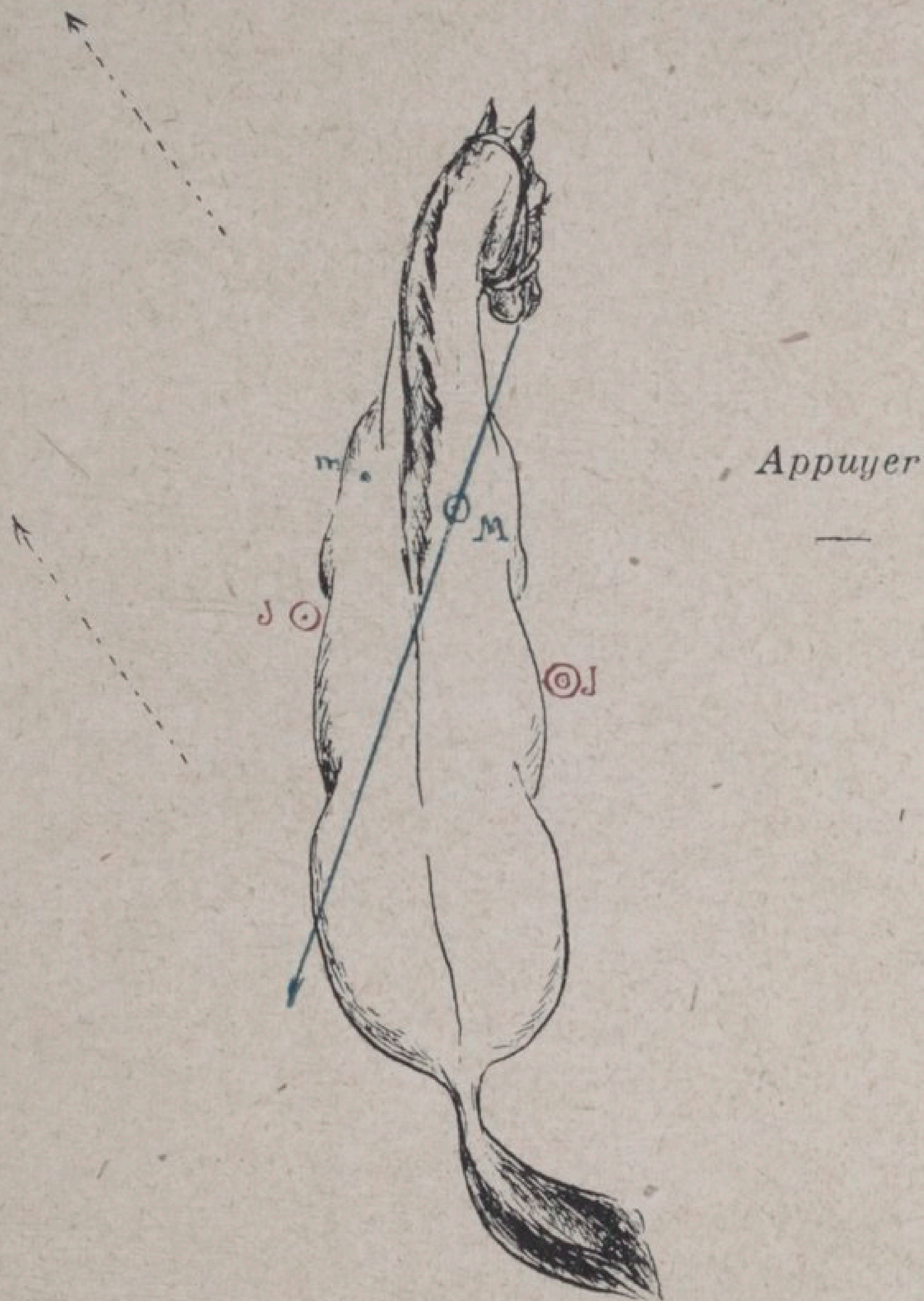
Si le cheval est arrêté, il tourne sur place, à gauche, non seulement parce que l'épaule gauche fortement surchargée est obligée de se jeter à gauche et en arrière, mais encore parce que les hanches cédant au mouvement des épaules, qui viennent leur faire opposition, se portent vers la droite.

Si le cheval est en marche il tourne à gauche plus ou moins court, parce que les épaules tombent à gauche et que les hanches sont refoulées en arrière et à droite.

La jambe gauche, en agissant en arrière des sangles, et la jambe droite en cédant, facilitent la rapidité du tourner.

CINQUIÈME EFFET

Rêne droite contraire d'opposition



La rêne droite tirée en **arrière et à gauche**, mais **passant en arrière des épaules**, dans la direction de la hanche gauche amène le bout du nez du cheval à droite, puis en arrière; la tête suit le bout du nez; l'encolure se courbe à droite; son poids vient se porter complètement sur l'épaule gauche; la colonne vertébrale se courbe tout entière à droite.

Si le cheval est en marche, toute sa masse est portée vers la gauche, puisque les épaules et les hanches sont rejetées de ce côté.

Si le cheval est arrêté, un mouvement analogue se produit, puisque l'épaule gauche, fortement surchargée, est obligée de se porter à gauche et en avant et entraîne dans leur mouvement les hanches, auxquelles la tête vient faire opposition

La jambe droite, en **agissant** un peu en arrière des sangles, fortifie l'action de la rêne droite, tandis que la jambe gauche, agissant à la sangle, entretient le mouvement en avant.

La jambe droite, en poussant les hanches vers la gauche, fortifie et active le mouvement qu'entretient d'ailleurs la jambe gauche agissant sur la sangle.

Il est bien entendu qu'en prescrivant l'action d'une jambe, on ne veut pas dire que l'autre demeure inerte; elle doit au contraire jouer son rôle d'impulsion ou d'aide régulatrice, ainsi qu'il a été dit plus haut en parlant de l'accord des jambes.

Poids du corps. — En étudiant les actions des rênes, on a vu que sous leur influence, l'équilibre du cheval se modifie au point même de l'amener à tourner, soit à droite, soit à gauche, suivant que le poids de l'encolure vient se porter sur l'une ou sur l'autre épaule. Les épaules inégalement chargées vont donc du côté où l'excès du poids les entraîne.

La répartition égale ou inégale de la masse du cheval sur les membres qui la supportent, à plus forte raison, a une influence directe sur le sens du mouvement imprimé à la machine tout entière.

Lorsque le cheval est monté, la masse que soutiennent les membres n'est pas seulement constituée par le poids du cheval; il faut encore y ajouter celui du cavalier qui pèse en moyenne entre 75 et 85 kilogrammes. Le haut du corps, qui présente à lui seul une cinquantaine de kilogrammes, peut, en se déplaçant contribuer puissamment aux modifications que les aides apportent dans l'équilibre du cheval.

Il y a donc lieu de prescrire au cavalier de ne pas contrarier les mouvements de son cheval par une mauvaise répartition de son poids, mais au contraire de les favoriser en agissant toujours dans le sens de la direction recherchée.

Dans la marche, dans l'arrêt, dans les tourners, dans

les appuyers, le cavalier, en portant son corps sur les fesses ou sur les cuisses dans le sens du mouvement, peut donc faciliter et hâter l'obéissance du cheval. Assez nettement marqués dans le débourrage des jeunes chevaux, il faut que ces déplacements d'assiette deviennent de plus en plus discrets, à mesure que le dressage se perfectionne.

Dans l'équitation supérieure ils se réduisent au simple *peser sur l'étrier.*

Aides latérales et diagonales. — Effets latéraux et diagonaux. — En instruction, pour abréger les explications, on considère les aides, soit au point de vue des diverses combinaisons qui peuvent résulter de l'association des deux mains et des deux jambes, soit au point de vue de la direction de leur action, c'est-à-dire des effets produits.

Lorsque les aides déterminantes sont placées d'un même côté du cheval — par exemple jambe droite et rêne droite — on les nomme *aides latérales.*

Lorsque ces aides sont au contraire l'une à droite, l'autre à gauche du cheval — par exemple jambe gauche et main droite — on les appelle aides diagonales.

Si l'on se place au point de vue de la direction dans laquelle agissent les rênes, on nomme *effet latéral* toute action de la main, droite par exemple, agissant sur les parties droites du cheval : rêne directe, — rêne d'ouverture, — rêne directe d'opposition.

On nomme, au contraire, *effet diagonal* toute action de la main, droite par exemple, agissant en même temps d'avant en arrière et de droite à gauche (actions contraires et contraires d'opposition).

D'après ces définitions, si, dans l'appuyer vers la droite le cavalier se sert principalement de sa jambe gauche et

de sa rêne gauche, il emploie les *aides latérales;* mais la main gauche agissant d'avant en arrière et de gauche à droite, produit un *effet diagonal.*

Si dans le même mouvement le cavalier emploie principalement la jambe gauche et la rêne droite, il se sert des *aides diagonales;* mais la rêne droite, en attirant légèrement la tête du cheval dans la direction de la marche, produit un *effet latéral.*

Ces remarques montrent combien sont plus apparentes que réelles les distinctions établies par certains auteurs entre une équitation latérale et une équitation diagonale.

La véritable équitation n'est autre chose que la combinaison de toutes les aides et de tous les effets, latéraux ou diagonaux, dont il vient d'être parlé. Le cavalier a deux mains et deux jambes qui peuvent agir isolément ou simultanément, latéralement ou diagonalement, et produire ainsi des effets très variés. Cest au cavalier à mettre en jeu, suivant le cheval qu'il monte, suivant le but qu'il se propose, l'aide — ou les aides — qui doivent produire l'effet voulu.

Aides artificielles. — Les aides artificielles sont les moyens de domination créés par l'industrie et l'ingéniosité de l'homme pour prolonger ses aides naturelles, les fortifier ou y suppléer. Elles varient avec la nature des chevaux et avec l'usage que l'on fait de ceux-ci.

Celles dont il est fait un emploi courant sont : d'abord la *cravache,* très utilisée aux débuts du dressage pour apprendre plus tard au jeune cheval à céder des hanches sous l'action du talon, et dans l'équitation courante avec les chevaux et les juments qui ruent à la botte ; puis la *chambrière,* les *martingales,* la *muserolle,* les *divers enrênements système Barnum,* les *rêne rigides* (1), les *gran-*

1. Général L'Hotte, Questions équestres, chapitre X.

des guides (1), les *rênes à poulies ou coulantes, l'homme de bois* (2).

Elles comportent également toutes les ressources de l'éperonnerie, telles que les types innombrables de mors, gags, rearings, etc.

Ces différents moyens peuvent être précieux pour exploiter un cheval à première vue, pour reprendre rapidement l'autorité perdue, et donner à certains sujets difficiles le travail indispensable à leur dressage. Mais il ne faut pas oublier que la plupart de ces procédés, excellents entre certaines mains, deviennent dangereux avec des cavaliers moins expérimentés.

En outre, les résultats obtenus, parfois très rapidement à l'aide de ces moyens, ne sont généralement que superficiels. Ils ne sauraient donc suppléer à la véritable éducation du cheval qui réside autant dans sa soumission morale que dans son obéissance physique aux aides naturelles.

§ II

ÊTRE MAITRE DE SES FORCES

Pouvoir

Discipline des aides. — Quelque précis que soient, théoriquement, les effets des jambes et des rênes, ces effets ne sauraient avoir d'utilité pratique que si les aides qui les produisent sont parfaitement disciplinées et soumises à la volonté du cavalier. En équitation il ne suffit pas de « savoir », il faut encore « pouvoir ».

La domination qu'il nous faut exercer sur nos moyens équestres exige, avant tout, la soumission des forces mo-

1. Marquis de Mauléon, ancien officier de cavalerie. **Méthode de dressage.**
2. Comte d'Aure. **Cours d'équitation** (Education et dressage du cheval).

rales, énumérées au chapitre précédent. Le calme, la patience, l'esprit de suite, le sang-froid au milieu de toutes les difficultés, sont des qualités indispensables à la saine pratique de l'équitation. Il est fréquent qu'un cheval obéisse mal parce que le moral du cavalier n'est pas dans son équilibre normal.

L'indépendance absolue des aides (jambes, mains et poids du corps) est non moins importante à acquérir parce que, seule, elle peut engendrer leur accord nécessaire.

La constitution de notre organisme rend très difficile le libre jeu de nos membres. Pour être exécutés utilement les mouvements les plus simples demandent un apprentissage (1). Si l'on prescrit, par exemple, à de jeunes cavaliers de fermer la jambe gauche, on voit presque toujours la droite s'écarter automatiquement du cheval, d'une distance égale à celle dont s'est rapprochée la jambe gauche.

Un examen impartial révèle de même aux meilleurs cavaliers les fautes commises journellement dans la conduite du cheval. Si le cheval ne se soumet pas à ses exigences, ce n'est pas, la plupart du temps, par ignorance ou par mauvaise volonté de sa part, c'est parce que les

1. « Il faut bien observer, dit d'Auvergne, de ne faire agir que les parties nécessaires à la chose car ce qui empêche les bonnes actions, c'est quand les parties qui ne doivent pas agir, agissent malgré soi ou sans s'en apercevoir, comme par exemple que le corps ne change pas de posture quand on se sert des jambes et des mains, et de même, que les genoux ne se déplacent pas quand on veut se servir des jambes.

« Il est encore bien essentiel de ne pas approcher la jambe droite si on a besoin de n'employer que la gauche, et par la même raison ne point se servir de la jambe gauche quand on n'a besoin que de la droite, car le cheval n'obéirait pas à ce qu'on souhaite de lui. Il est indispensable d'apprendre à tout homme qui monte à cheval l'effet que doit produire chaque jambe en particulier et d'accord ensemble. Il n'est pas moins essentiel de savoir l'effet que produit chaque rêne de la bride et du bridon, car souvent on emploie la gauche quand on devrait employer la droite, de même la droite quand on devrait employer la gauche et souvent les deux quand on ne devrait en employer qu'une. »

aides, incohérentes, sont impuissantes à transmettre la volonté de l'homme et n'imposent pas le mouvement attendu.

Adresse et maladresse. — Puisque la maîtrise des réflexes est une des clefs de l'équitation, il est de la plus grande importance que les instructeurs connaissent les causes scientifiques de ce qu'on appelle communément la *maladresse*.

Dans un membre, il y a toujours une moitié des mus cles destinés à agir dans une direction, et l'autre moitié dans une direction contraire.

Dans presque tous les mouvements, ces muscles antagonistes entrent en jeu naturellement, et leur lutte amène dans le membre une immobilité qui est loin d'être le repos et qu'on appelle la contraction ou raideur. Cette contraction ne s'isole pas dans le membre où elle se produit : elle se propage en d'autres régions du corps, dans lesquelles elle vient jeter le désordre, soit qu'elle enraye le mouvement, soit qu'elle en engendre d'inutiles (1).

Les forces ainsi perdues, ou qui deviennent nuisibles, sont considérables. La recrue emmenée par un cheval, même facile, met en jeu, sans le ralentir, une force de 100 kilog. dans ses épaules inutilement contractées, alors qu'en serrant simplement les doigts sur les rênes, il l'arrêterait aisément : force perdue.

Le cavalier qui tient un cheval au montoir tire fortement sur l'étrier droit de la main gauche, pour empêcher la selle de tourner, et pèse avec une force égale sur la bouche du cheval de sa main droite qui tient les rênes : force nuisible.

On appelle en physiologie *sens musculaire* le sentiment que nous avons de la force avec laquelle se contracte un

1. Dr Lagrange, Physiologie des exercices du corps.

muscle et de la direction dans laquelle il peut agir. C'est à l'aide de ce sens musculaire que l'on arrive à exercer le triage des muscles utiles, à dissocier les muscles producteurs du mouvement (*muscles synergiques*) des muscles antagonistes, afin de donner à chacun, dans l'exécution des mouvements nécessaires, toute la part d'action qui leur est dévolue, et rien que cette part.

Ces gestes isolés, il faut enfin les perfectionner, les coordonner non seulement entre eux, mais encore avec ou malgré les mouvements du cheval ; il faut déterminer leur intensité, calculer avec précision les directions qu'ils doivent prendre et les distances qu'ils ont à parcourir. Ici, les facultés intellectuelles entrent en lice d'une façon indiscutable : c'est le *jugement* qui fait apprécier l'effet à produire ; c'est la *sensibilité* qui, par la sensation, nous donne la mesure de l'effet produit ; c'est enfin la *volonté* qui détermine l'action (1).

Il est donc indispensable pour le cavalier, comme pour le tireur, de discipliner ses muscles par l'exercice.

Dans le travail préparatoire, dès les débuts de l'instruction à cheval, par une série d'assouplissements appropriés, on a cherché à dégrossir, en quelque sorte, les aides ; à donner aux jambes et aux mains une indépendance relative par rapport aux mouvements du buste de l'homme et du corps du cheval ; mais les résultats obtenus alors étaient plus tôt des résultats négatifs, une sorte d'inertie. Ce qu'il s'agit d'obtenir maintenant, c'est une indépendance productrice d'énergie, permettant aux aides une activité intelligente, et, plus tard, l'exécution des mouvements voulus.

Le rôle de l'instructeur parvenu à ce point de l'enseignement va donc consister à faire naître et à multiplier pour le jeune cavalier les occasions de se servir de ses

1. Dr Lagrange, *Physiologie des exercices du corps.*

aides, d'une façon exacte et précise en les employant d'abord isolément, puis en les combinant entre elles.

a. — L'élève tenant les rênes séparées dans les deux mains, on lui prescrit d'utiliser, sur des mouvement simples — comme le passage des coins, les doublers, les voltes — d'abord des effets d'ouverture, puis des effets contraires, puis des effets d'opposition, en abandonnant complètement la rêne qui ne détermine pas le mouvemen.

Exemple :

« Par la rêne droite d'ouverture, tournez à droite. »

« Par la rêne droite contraire, volte à gauche. »

« Par la rêne gauche directe d'opposition, demi-tour à gauche », etc., etc.

b. — On lui apprend ensuite, sur des mouvements composés, à substituer des effets d'ouverture à des effets d'opposition, ou des effets contraires à des effets d'ouvertures, etc.

Exemple :

L'élève marchant à main gauche, l'instructeur commandera :

« *Demi-volte renversée :* Par la rêne droite contraire, quittez la piste. »

« Par la rêne droite contraire d'opposition, appuyez sur la diagonale. »

« Par la rêne d'ouverture, demi-tour à droite. »

Ou encore l'élève marchant à main droite :

« *Demi-volte :* Par la rêne droite d'ouvertue, demi-tour à droite ».

« Par la rêne gauche contraire d'opposition, appuyez à droite », puis aussitôt : « Par la rêne droite contraire, doublez », etc., etc.

On montrera ainsi au cavalier que, dans le premier exemple, la rêne droite, suivant la direction qui lui a été donnée, a pu déterminer trois mouvements différents; dans le second cas, il aura appris à substituer rapidement l'action de la main gauche à celle de la main droite pour revenir ensuite lestement à celle-ci.

c. — Lorsque cette gymnastique des mains isolées est bien comprise et bien exécutée, il faut apprendre, sur les mêmes mouvements et d'après la même progression, à agir avec les deux rênes, mais en les accordant entre elles, les mains agissant, cédant ou résistant suivant les circonstances.

d. — Il faut enfin compliquer les mouvements — lignes brisées, serpentines, poursuite — et les précipiter pour donner aux mains qui exécutent de la décision et de l'agilité.

Au milieu de ces difficultés croissantes, l'instructeur s'assure que le cavalier utilise convenablement toutes les actions de mains et de jambes qui lui sont prescrites et qu'il se rend compte des effets, qui en sont la conséquence. Il lui indique les positions de tête et d'encolure à rechercher, les écueils à éviter, et corrige, par une intervention incessante, toutes les fautes commises.

Des tâtonnements, obscurs d'abord, puis de plus en plus conscients, amènent peu à peu l'élève à discerner les muscles qui doivent agir dans l'exécution des mouvements commandés, à les isoler, à les mettre en action. à augmenter leur rendement en puissance et en rapidité.

C'est ce travail opiniâtre et spécial qui donne au pianiste son doigté, au jongleur son agilité.

C'est également des séries d'exercices de mains et de jambes, exécutés dans des buts absolument déterminés, qui développent chez le cavalier le *sens musculaire* indispensable à la bonne conduite du cheval. L'habileté suc-

cèdera alors à la maladresse des débuts, et le cavalier n'aura plus qu'à acquérir le tact, qui est le fruit de l'expérience, pour entrer en pleine possession de ses moyens équestres et vaincre ou tourner toutes les difficultés à l'heure où elles se présenteront.

§ III

PLACER SES FORCES

Vouloir

Emploi des aides. — Lorsque le cavalier *connaît* ses forces et en est *maître*, il lui reste à en décider l'emploi, et à les *placer* avec tact.

Connaître ses forces et en *être maître* constituent des qualités passives. Seul l'*emploi des forces* possède une puissance effective ; il décide le mouvement, le règle et le dirige dans un but déterminé.

La pratique journalière et réfléchie du cheval, avec les études et les observations qu'elle comporte, fait naître chez le cavalier le *sentiment du cheval ;* le sentiment du cheval fera éclore à son tour et développera le *tact* équestre.

Le sentiment du cheval donne au cavalier la connaissance des réalités, c'est-à-dire du degré de soumission ou de résistance du cheval.

Le tact équestre, que l'on a défini *la mesure jointe à l'à-propos*, est le sens qui préside à l'économie des forces du cheval et de l'homme ; il amène ce dernier à déterminer l'effet à produire, l'intensité de cet effet, et le moment exact de l'intervention. Il permet de vaincre les résistances s'il en naît ou, mieux encore, de les prévenir.

Les agents du tact équestre sont l'assiette, les jambes et les mains.

L'Assiette. — L'assiette, dont l'importance a été signalée, dès le début, au point de vue de la mise en confiance des recrues, joue un rôle également prépondérant, en équitation secondaire, dans l'art de la conduite du cheval. C'est elle, en effet, qui permet au cavalier d'acquérir le sentiment du mécanisme des allures, de percevoir une grande partie des contractions du cheval, en particulier les résistances et la soumission de l'arrière-main, foyer des forces impulsives.

En outre, la solidité et la confiance que l'assiette donne au cavalier permettent seules à celui-ci d'utiliser l'indépendance de ses aides pour leur juste emploi.

Ebauchée au travail préparatoire, l'assiette doit être constamment perfectionnée et entretenue pendant toute la durée du service militaire.

Tact des jambes. — Les jambes ne peuvent guère agir que dans un sens unique, mais il y a dans leur emploi une question d'à-propos et aussi une question d'intensité que l'éperon peut rendre encore plus énergique, et qui exigent, l'une et l'autre, une réelle délicatesse.

Sans entrer dans l'étude du mécanisme des allures, qui n'est pas du domaine de l'équitation secondaire, le cavalier, par son assiette et ses jambes, peut acquérir un certain sentiment des mouvements, si fugitifs soient-ils, qui constituent le *lever*, le *soutien* et le *poser* des membres ; il peut donc en profiter pour en hâter ou en ralentir le jeu, en détruire au besoin les combinaisons, et par là, rectifier et même modifier les allures.

Tact de la main. — L'étude de l'action des rênes en a exposé les effets théoriques, mais ces effets produisent

des résultats très différents suivant la qualité ou les défauts de la main qui les provoque.

Les qualités de la bonne main sont la *fixité*, la *légèreté*, la *douceur* et la *fermeté*.

Avoir la *main fixe* ne veut pas dire que la main doit rester immuable dans sa position ; elle doit au contraire, suivant les besoins, se porter en bas, en haut, à droite, à gauche : mais, dans l'exécution, elle doit être exempte de tous mouvements involontaires ou inutiles.

Cette qualité est la première à rechercher et la plus importante de toutes ; sans elle les autres ne pourraient se manifester dans leur plénitude. La main folle, qui est l'opposée de la main fixe, ne saurait avoir ni légèreté, ni douceur, ni fermeté ; ses indications sont forcément incertaines ; or le cheval le plus attentif ne peut obéir à des actions incohérentes.

La *main légère* marque le simple contact avec la bouche du cheval.

La *main douce* donne le soutien.

La *main ferme* donne un appui franc et décidé.

La main doit de plus savoir résister avec autorité quand il le faut, mais céder dès que la résistance a disparu et revenir à la douceur, qui est toujours le trait d'union entre la légèreté et la fermeté. C'est dans ce sens que l'on a pu définir la bonne main : *avoir dans les doigts une force égale aux résistances du cheval, mais jamais supérieure* (1) (Comte de Lancosme-Brêves).

Les actions de la main varient en ampleur et en intensité suivant le point de dressage du cheval. Larges, étendues, *voyantes*, pourrait-on dire, avec les jeunes chevaux, afin d'exprimer nettement l'intention du cavalier, elles

1. Il eût été plus exact de dire ; une force supérieure aux résistances du cheval, mais ne prolongeant jamais son action au delà de la soumission.

doivent se réduire presque jusqu'à l'invisible au fur et à mesure que le dressage progresse.

Si au début, la main, le poignet et jusqu'à l'avant-bras participent à l'action, avec le cheval dressé, au contraire, c'est uniquement par le serrement plus ou moins énergique ou le relâchement plus ou moins complet des doigts, que le cavalier transmet sa volonté. Aux effets de *traction*, de *pulsion*, parfois même de *force*, succèdent des effets d'*indication* ou d'*éducation*.

Le tact équestre consiste, en résumé, à choisir par la réflexion les aides déterminantes et les aides régulatrices, à répartir entre elles la part d'action, de résistance ou de passivité, qui revient à chacune, et enfin, par la volonté, à faire intervenir l'effort au *point voulu*, en tenant compte des foyers de résistances — qui sont la bouche, les épaules et les hanches —, et au *moment voulu*, en tenant compte, dans la mesure du possible, des lois de l'équilibre et de la locomotion.

La part de l'instructeur est ici très réduite, parce que n'étant pas lui-même sur le cheval, bien des résistances latentes lui échappent. Il faut donc que l'élève redouble de sincérité et de sévérité envers lui-même. S'il ne s'érige pas en propre juge de ses actions, il n'accomplira aucun progrès. Encore une fois, c'est la pratique, étayée sur les bons principes, qui doit être son véritable maître.

CHAPITRE III

ÉQUITATION SUPÉRIEURE [1]

(ÉDUCATION DE L'OFFICIER)

L'équitation supérieure n'est que le développement normal et l'application exacte à l'emploi du cheval des principes qui servent de base à l'instruction équestre des cavaliers et des gradés. Elle est enseignée plus spécialement à l'Ecole de Cavalerie et s'adresse toujours à un personnel d'élite. Son but est de développer l'esprit d'entreprise des officiers, quels que soient les chevaux qui leur sont confiés, et d'en faire des instructeurs habiles, rompus aux exigences multiples de leur mission.

Au point de vue théorique, cet enseignement comprend l'étude complète de toutes les connaissances que doit posséder le véritable homme de cheval, et en particulier l'examen des méthodes d'équitation les plus réputées, ainsi que la connaissance des divers procédés de dressage en usage ou préconisés.

Dans la pratique, outre l'exercice de l'équitation la plus hardie, il comporte l'étude approfondie de la con-

1. L'enseignement de l'équitation supérieure est un art dont l'exposé ne saurait trouver sa place dans ce précis. De nombreux ouvrages en ont étudié les règles et développé les procédés. Il faut citer, parmi les plus fructueux à consulter, les **Œuvres de Baucher**, en particulier sa quatorzième édition; **le Dressage méthodique du cheval de selle d'après les derniers enseignements de Baucher**, par le général Faverot de Kerbrech; **les Questions équestres** du général L'Hotte; **les Principes de Dressage et l'Equitation** de J. Fillis; les ouvrages du capitaine de Saint-Phalle, etc., etc...

duite du cheval enseignée d'après les principes rationnels, ainsi que l'application des lois et des procédés qui ont pour but le dressage.

L'équitation supérieure enseigne encore à l'homme à conserver, même au milieu des plus grandes difficultés, une assiette impeccable, une grande fixité, la justesse et la finesse des aides jointes à une discrétion absolue dans leur emploi, enfin l'aisance et la correction de la position qui prouvent l'empire du cavalier sur lui-même et la liberté de son esprit (1).

Elle recherche chez le cheval l'impulsion constante dans le mouvement en avant, le calme et l'obéissance absolus, la position rigoureusement droite et la légèreté, dans l'exécution de tous les mouvements.

Sans envisager l'enseignement de la Haute Ecole, elle emprunte néanmoins à l'équitation savante l'usage de certains de ses airs, tels que l'appuyer classique et le changement de pied, dont la pratique marque, chez le cheval, un degré de plus dans la soumission aux aides, en même temps qu'elle développe au plus haut point, chez le cavalier, le tact et le sentiment du cheval.

En imposant à l'un et à l'autre la sobriété des mouvements ou des gestes, la perfection du maintien et la grâce des attitudes, l'équitation supérieure demeure dans la tradition qui a fait la force de l'école française.

Les qualités qu'elle développe sont en outre un puissant élément de discipline, parce qu'elles augmentent le prestige du chef et fortifient son autorité en affirmant sa constante supériorité dans l'exercice journalier de son commandement.

1. Pluvinel, le Manège royal, Première partie.

DEUXIÈME PARTIE

ÉDUCATION DU CHEVAL

Etude pour servir de base à la rédaction d'un Manuel réglementaire de dressage à l'usage de la cavalerie.

CHAPITRE PREMIER

Qualités du cheval de selle. — Les nombreuses exigences imposées au cheval de selle dans l'armée réclament de lui les aptitudes les plus diverses. Il doit porter un poids considérable, marcher longtemps et souvent rapidement ; il lui faut par conséquent de l'endurance, de la rusticité et de l'adresse. Ces aptitudes se rencontrent presque toujours chez le cheval qui joint à un équilibre naturel des allures utiles, de la qualité et du modèle.

L'équilibre naturel, qui est la première des qualités à rechercher chez le cheval de selle, permet à celui-ci de rester constamment maître de ses forces, de pouvoir en jouer sous le poids du cavalier, de passer aisément d'une allure lente à une allure vive et inversement, enfin d'avoir du liant dans ses actions ; en un mot, le *caractère* aidant, d'être facile à monter dès le début et confortable.

La théorie des équilibres a échappé jusqu'à présent à la science à cause de la rapidité et de la multiplicité des mouvements ; l'étude des aplombs ou de la conformation, n'est guère que l'étude de l'immobilité ; l'anatomie n'est que l'étude des organes dont la vie s'est retirée.

C'est donc uniquement en montant un cheval qu'on peut, avec quelque certitude, affirmer son mérite.

L'expérience permet cependant d'établir les règles générales qui déterminent les beautés à rechercher chez le poulain et permettent de préjuger sa qualité.

Si le cheval est fait en montant, avec un garrot bien tendu et un peu plus haut que la croupe ; si la poitrine est bien descendue et maintient ainsi la sangle loin des coudes, la selle restera à sa place. Le cavalier et le paquetage installés en quelque sorte entre les deux plateaux de la balance, près du centre de gravité, ne viendront pas rompre l'équilibre en écrasant les épaules. Cette conformation, jointe à la bonne direction des jarrets, rend le cheval naturellement maniable et facilite sa conduite au combat. Dans le travail journalier, l'effort se répartit sur tout les ressorts de l'organisme qui, ainsi, ne se ruine pas prématurément.

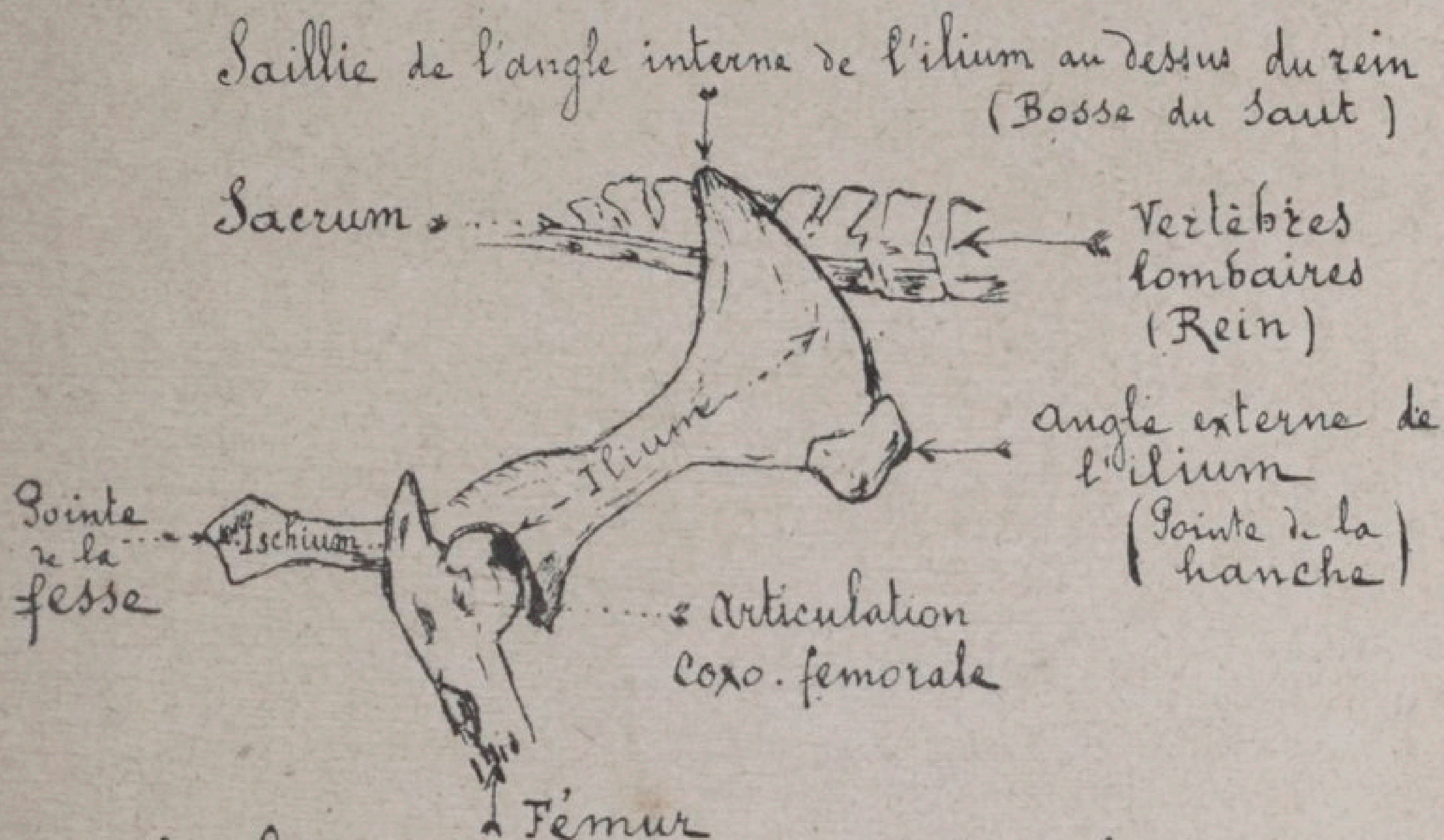
Les allures doivent permettre au cheval d'embrasser le maximum de terrain avec le minimum d'efforts. Cette condition exclut les gestes relevés et met en valeur les allures coulantes et étendues qui sont les moins fatigantes pour le cheval comme pour le cavalier.

Si le trot est plus spécialement l'allure de route, l'allure de combat est le *galop*. Plus que jamais les nécessités actuelles de la guerre exigent des allures rapides longtemps soutenues. Le cheval de guerre doit donc avant tout être un galopeur : la longueur relative le l'ischium est une caractéristique de cette aptitude (1) (figure 1).

L'adresse est indispensable pour évoluer à travers champs.

1. De nombreuses observations, corroborées par des mensurations aussi exactes que possible, relevées sur les chevaux de l'Ecole de Cavalerie par le service vétérinaire, ont démontré l'allongement relatif de l'ischium chez le galopeur.

Elle s'acquiert d'une façon d'autant plus prompte et plus complète, que le cheval en possède les éléments :



... la longueur relative de l'ischium est une des caractéristiques du galopeur.

Fig. 1

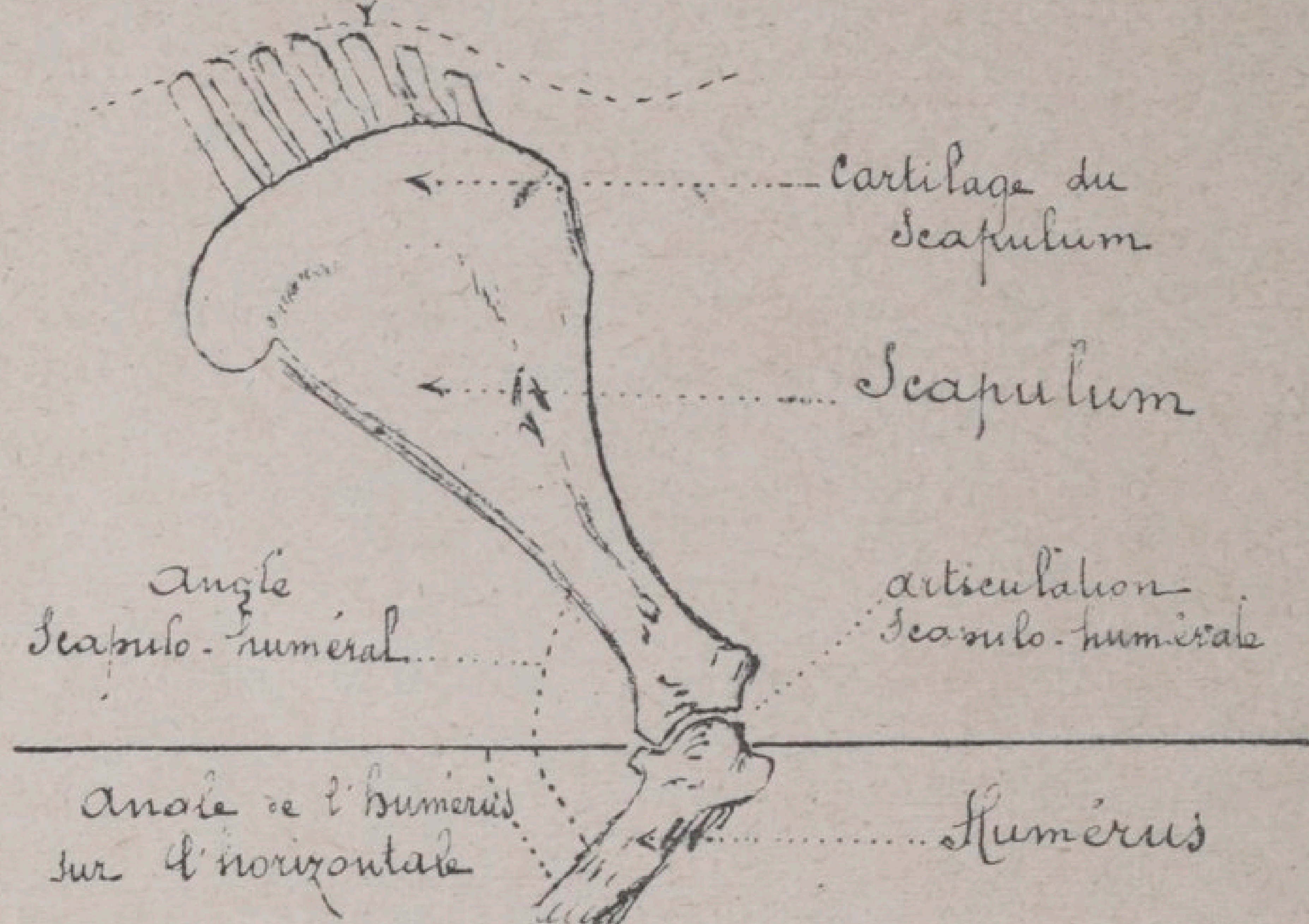
la bonne ouverture de l'angle scapulo-huméral et la puissance de l'arrière-main (fig. 2).

Si la longueur et la direction couchée de l'épaule, jointes à la bonne orientation du garrot, aident à l'équilibre par la répartition judicieuse du poids du cavalier, c'est la longueur et la verticalité de l'humérus, plus encore que la direction de l'épaule, qui donnent la liberté des allures, mettent le cheval près de son ouvrage et engendrent ainsi l'adresse, en facilitant le poser des membres antérieurs.

La puissance de l'arrière-main, foyer des forces impulsives ou rétrogrades, rend le cheval maître de sa masse

et par conséquent d'une partie de son équilibre ; elle lui

Saillie des apophyses des vertèbres dorsales déterminant le garrot



…. la bonne ouverture de l'angle scapulo-huméral ….

…. les épaules longues et obliques ….

…. la verticalité de l'humérus

Fig. 2

donne le libre emploi de ses jarrets qu'il peut plus ou

moins engager et détendre, elle lui permet de se reprendre, de s'asseoir ou de s'allonger suivant les circonstances ; en un mot, elle le rend maître de sa direction et de sa vitesse.

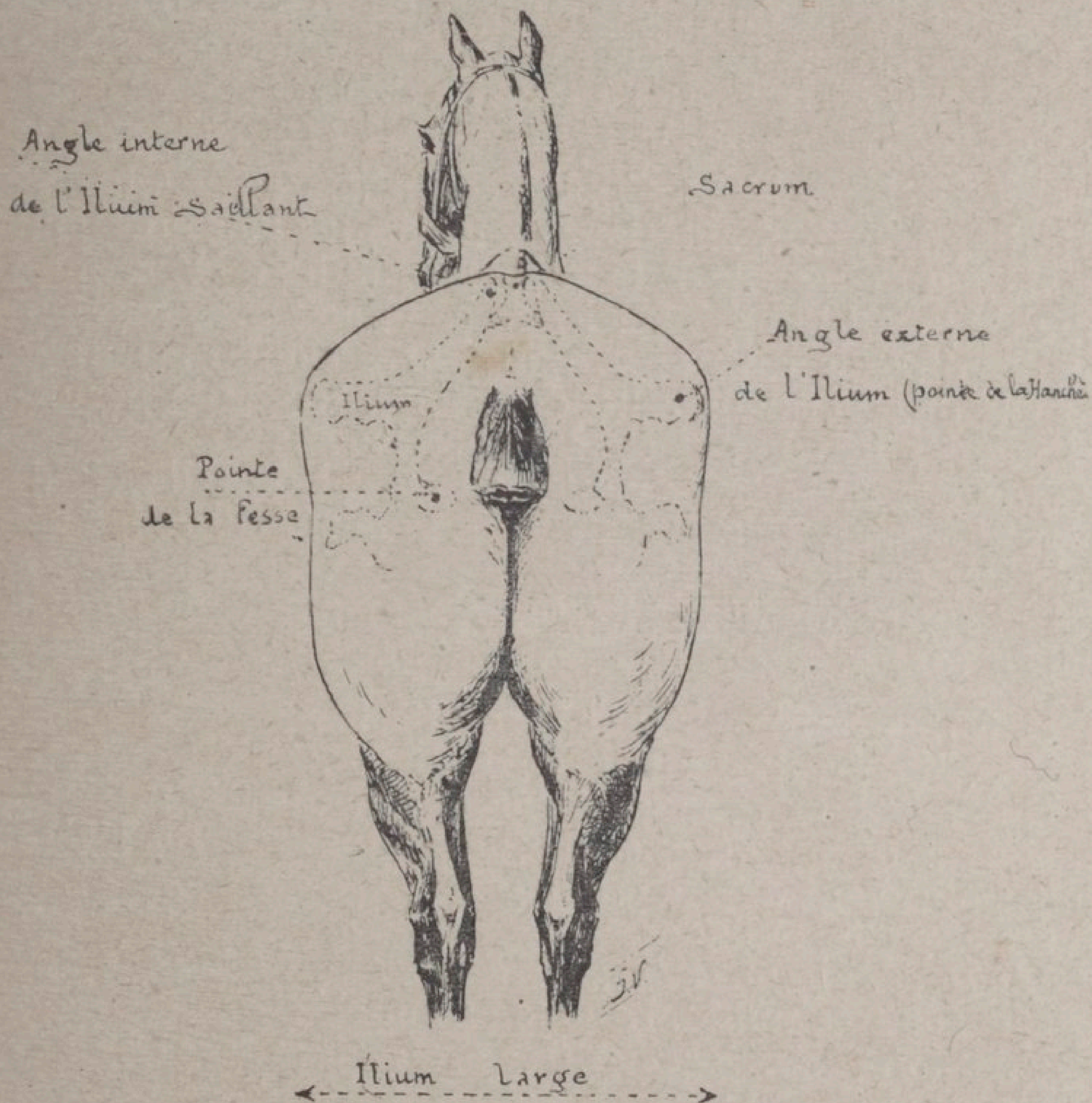


Fig. 3

Enfin si sa confiance en des épaules longues et obliques permet au cheval de se recevoir après l'obstacle légèrement et sans efforts apparents, c'est la détente de

l'arrière-main qui lui permet de donner l'effort voulu pour le franchir. Il faut donc au cheval de selle un ilium large (figure 3), c'est-à-dire un angle externe (pointe de la hanche) très accusé et un angle interne très haut dominant les vertèbres lombaires ; c'est le rein de l'irlandais, c'est ce que, dans l'ignorance des causes, on appelle communément la bosse du saut.

Le modèle. — Si l'on joint à ces exigences, et à la description du massif antérieur esquissé plus haut, un bout de devant moins fait de la longueur inutile de l'encolure que de l'addition des vertèbres cervicales avec les apophyses d'un garrot très prolongé en arrière, on aura le châssis du cheval de selle dans toute son utile beauté, par conséquent le modèle à rechercher.

Une des premières qualités du cheval de selle est de bien se seller, c'est-à-dire de se sangler naturellement loin des coudes.

Les autres beautés et les principaux points de force à exiger sont :

Une tête carrée, surtout bien attachée ;
Un œil ouvert et intelligent ;
Une encolure proportionnée et bien greffée ;
Un garrot accentué, très prolongé en arrière, légèrement plus haut que la croupe ;
Une épaule oblique ;
L'humérus long et bien descendu ;
L'avant-bras puissant, large et musclé ;
Une poitrine ogivale et très profonde ;
Un dos soutenu ;
Un rein large, avec de beaux muscles derrière la selle ;
Une croupe symétrique, longue, légèrement inclinée, musculeuse ;
Des hanches larges et saillantes ;

Les muscles des fesses, des cuisses et des mollets bien développés, descendant le plus bas possible;

Un flanc court et plein;

Des genoux descendus, larges, épais et nets;

Des canons forts et courts;

Des jarrets larges, droits et descendus;

Des membres bien trempés et secs;

Des aplombs très réguliers sur *quatre bons pieds symétriques;*

Des tissus d'un bon grain.

L'ensemble de ces dispositions favorise généralement l'équilibre du cheval, ainsi que les allures utiles qui sont:

Un pas franc et étendu;

Un trot partant de l'épaule, long, facile et régulier;

Un galop coulant, puissant et étendu.

La qualité. — La qualité résulte de la *trempe* ou résistance des organes en vue de la fonction à remplir; du *sang* qui donne l'énergie permettant à l'organisme de résister aux causes ordinaires d'affaissement; du fond qui est l'endurance dans un mode d'utilisation quelconque (1).

Un bon caractère permet seul l'utilisation complète de la qualité.

La qualité du cheval est de provenance diverse : elle tient à une nourriture substantielle donnée dès le jeune âge, aux régions de naissances ou d'élevage dont le sol calcaire pousse au développement du squelette et à la densité des tissus; elle provient surtout de l'origine.

L'origine. — La nécessité pour l'armée d'avoir un type de cheval étoffé, fortement membré et capable de porter le poids, ne doit pas faire perdre de vue les autres condi-

1. M. le Vétérinaire Principal Jacoulet, **Hippologie.**

tions du problème : l'endurance, l'énergie et la vitesse que l'étalon de pur sang peut seul donner en transmettant son influx nerveux.

Le pedigree du cheval de guerre doit, en conséquence, compter à un degré rapproché, un certain nombre d'ascendants de cette origine.

Il est par conséquent indispensable d'établir dans la direction de l'élevage un rapport équitable entre les géniteurs de race pure, chargés de transmettre le *sang*, et ceux de demi-sang destinés à maintenir le *volume*.

Rapports entre les qualités de l'élevage et la nécessité du dressage. — La race anglo-arabe, issue du croisement répété de l'arabe, rustique et étoffé, avec le pur-sang ou le demi-sang anglo-arabe, fournit des chevaux de selle remarquables.

Les races carrossières, sélectionnées sur l'aptitude au trot, ne donnent qu'exceptionnellement à leurs descendants l'équilibre et les allures du cheval de selle. Elles rentrent néanmoins pour une large part dans la remonte de la cavalerie.

Avec des chevaux établis en chevaux de selle, l'éducation est prompte et aisée. Elle peut s'obtenir presque uniquement par une mise en condition bien ordonnée. L'équilibre naturel du cheval le rend maniable ; il n'y a pas de sujétions, donc pas de défense, et la simple exécution des mouvements usuels suffit à le soumettre aux aides, en même temps qu'à le fortifier.

Au contraire, avec des chevaux manquant des aptitudes requises, le dressage présente plus de difficultés. Il consiste alors à chercher, à trouver, et à imposer une attitude capable d'engendrer un meilleur équilibre et de mieux favoriser l'impulsion ; à obtenir une meilleur répartition des forces pour suppléer aux imperfections

physiques ; à créer en somme, par l'habitude, une seconde nature capable d'un rendement meilleur.

Le modèle et les allures de la production chevaline influent donc largement sur la facilité ou la difficulté du dressage.

CHAPITRE II

GÉNÉRALITÉS

La qualité et la docilité des chevaux constituent l'un des éléments essentiels de la valeur de la cavalerie.

Elles peuvent être obtenues, ou tout au moins largement développées, par les soins donnés à l'éducation des jeunes chevaux.

Influence et responsabilité du chef de corps. — Le colonel facilite, par tous les moyens, le cours régulier et complet d'une instruction qu'il faut considérer comme la base de la valeur équestre du régiment. Par des inspections fréquentes, par les distinctions et les encouragements de toute nature accordés aux officiers, aux gradés et aux cavaliers qui se font remarquer dans le dressage, le chef de corps exerce une influence personnelle sur la nature des résultats obtenus. Il donne des ordres pour le parfait entretien des manèges, pour l'aménagement des carrières en vue de ce travail, ainsi que pour la création, sur le terrain de manœuvres, de pistes sur lesquelles on puisse galoper en toute saison. Il règle, de concert avec le service des Ponts et Chaussées, l'aménagement des bas côtés des routes nationales et départementales (1) et témoigne ainsi, par la large part de responsabilités qu'il assume, de l'intérêt qu'il attache au succès des dressages, et, par conséquent, du zèle que chacun doit apporter dans ce travail.

1. Circulaire du Ministre des Travaux Publics (27 décembre 1906).

Aucun cheval n'est admis dans le rang sans avoir été présenté à l'examen du colonel par le cavalier qui l'a dressé.

Influence et responsabilité du capitaine commandant. — Les dressages ont lieu dans chaque escadron sous la responsabilité du capitaine commandant. Tous les lieutenants et sous-lientenants, ainsi que les sous-officiers, les brigadiers et certains cavaliers de choix participent à ce travail.

Les leçons de dressage qui sont données aux jeunes chevaux par les sous-officiers, les brigadiers et les cavaliers, sont dirigées par un officier spécialement préposé à ce service et choisi par le capitaine commandant.

Qualités de l'instructeur et des dresseurs. — l'Officier ainsi désigné est pris parmi ceux offrant déjà une certaine expérience et possédant des aptitudes spéciales; mais il y a lieu de rappeler que, parmi ces aptitudes, celles qui tiennent la première place sont le *bon sens et l'esprit de méthode*, sans lesquelles les plus brillantes qualités demeurent stériles, sinon dangereuses.

Pendant le dressage, le jeune cheval est toujours monté par le même cavalier. Il résulte en effet, de cette association entre l'homme et le cheval, une série de conventions qui, par la suite, servent de point de départ à l'éducation de celui-ci. Le dressage prime donc tout autre service dans l'escadron, à l'exclusion de l'instruction des recrues. En conséquence, les cavaliers qu'on y emploie sont relevés du service de garde et de planton au quartier pendant la durée de ce travail.

Les cavaliers qui sont employés au *débourrage* sont choisis parmi ceux ayant le goût du cheval, aimant à le soigner et connus pour leur patience et leur douceur.

Les gradés et les cavaliers affectés au *dressage* doivent

en outre posséder une instruction et une habileté équestres sans lesquelles on ne peut espérer aucun succès. En effet, si c'est le cheval bien mis qui fait le bon cavalier, il faut affirmer également que, seul, est capable de *dresser*, l'homme adroit dans la conduite du cheval.

Soins à l'arrivée au corps. — En arrivant au corps, les jeunes chevaux sont mis à part et placés pendant quelques jours sous la surveillance du vétérinaire en premier qui les étudie au point de vue de leur santé ; cet isolement est réduit au minimum de temps nécessaire. Ils sont ensuite versés dans les escadrons auxquels ils sont affectés, groupés dans une même écurie, et soumis à un régime spécial destiné à les acclimater.

Les premiers soins dont ils sont l'objet ont pour but de les entretenir en santé, de façonner leur tempérament aux exigences de la vie militaire, de développer leurs forces par une hygiène bien entendue de nourriture et d'exercice, de les rendre familiers à l'homme, de les accoutumer au ferrage, au pansage, au harnachement, ainsi qu'au poids du cavalier.

But de l'éducation du jeune cheval. — Les leçons de dressage sont données, soit en reprise, soit isolément, en tenant compte de l'habileté équestre des cavaliers, de leur expérience, du caractère des animaux ou de certaines considérations de service, de temps et de lieux.

Les chevaux de troupe, pour être réputés complètement dressés, doivent pouvoir exécuter tout ce qui est prescrit à l'école du cavalier, et spécialement être d'une docilité parfaite au montoire, marcher franchement et régulièrement sur la ligne droite, être maniables à toutes les allures et dans tous les changements de direction, passer ou sauter des obstacles de toute nature, endurer la pression du rang, en sortir facilement, supporter tou-

tes les parties du harnachement, ne pas s'effrayer de la vue ou du bruit, des objets extérieurs, être rompus à l'emploi des armes (1).

Les procédés de dressage, très nombreux, sont laissés à l'initiative de chaque instructeur, mais ils doivent tous découler de deux principes fondamentaux : la mise en confiance du cheval et la gradation méthodique des exigences du cavalier, basées sur des associations de sensations.

La mise en confiance comporte une infinité de moyens dont les plus usités sont les caresses, le repos succédant immédiatement au moindre signe d'obéissance, le relâchement des jambes et des rênes, l'action de passer au pas après une allure vive, ou même de mettre pied à terre après un résultat obtenu.

On ne doit jamais perdre de vue l'intérêt qu'il y a à mener le dressage sans hâte et méthodiquement.

Néanmoins la douceur et la patience ne sauraient exclure la fermeté. La persistance dans l'emploi des aides, l'usage énergique des jambes ou de l'éperon, et dans des cas exceptionnels, la cravache, la chambrière et le caveçon, sont des moyens qui peuvent trouver leur emploi avec quelques chevaux dont le caractère a besoin d'être dominé.

La mesure et l'à-propos avec lesquels on doit combiner ces divers procédés ne sauraient être l'objet de règles positives : c'est dans leur juste application que réside le tact du dresseur. L'officier chargé du dressage exerce d'ailleurs un contrôle constant et rigoureux sur la façon dont les cavaliers exploitent les différents moyens dont ils disposent pour obtenir la soumission du cheval.

En fin de compte, le bon état des chevaux, la conser-

1. Règlement sur les exercices de la cavalerie de 1876.

vation de leurs membres et leur bon caractère sont le meilleur critérium de l'habileté avec laquelle le travail a été dirigé.

Divisions. — *Débourrage et dressage.* — L'éducation des jeunes chevaux dure deux ans. C'est une règle dont l'expérience a démontré, en l'état actuel de l'élevage, l'impérieuse nécessité, et dont nul n'a le droit de s'écarter, sauf en cas de mobilisation.

La préparation du cheval de guerre à son emploi définitif comprend deux périodes, correspondant chacune à un but très distinct.

1° Le *débourrage*, auquel on consacre la première année militaire du poulain (quatre et cinq ans) ; il a pour objet le développement physique de ses forces, que l'on obtient par un travail approprié, et la formation de son caractère.

2° Le *dressage proprement dit* auquel est consacrée sa deuxième année militaire (cinq et six ans) et qui a pour objet sa soumission complète aux aides.

Ces deux années, malgré leur dénomination spéciale, ne constituent pas deux périodes nettement tranchées ; elles représentent dans leur ensemble le temps indispensable pour permettre physiologiquement au cheval de remonte de répondre aux exigences du service militaire. Les mots de *débourrage* et de *dressage* portent néanmoins, chacun en soi, une idée qui rappelle sans cesse aux instructeurs la différence profonde qui existe entre le travail que peut supporter un poulain non encore soudé, et les exigences que l'on peut avoir avec un cheval de six ans.

On ne doit en effet soumettre le jeune cheval à la gymnastique forcément pénible du dressage, que lorsque son moral, d'une part, et son développement squelettique, d'autre part, lui permettent de s'y plier sans fatigue.

La gradation à observer dans les exercices auxquels est soumis le développement du jeune cheval, constitue un véritable entraînement, avec des lois, des principes et une hygiène qui découlent de la nature même du cheval.

En ce qui concerne le dressage, la progression est sensiblement la même que celle employée pour former le cavalier. Cet ordre méthodique procède, en effet, du simple au composé, mesure graduellement les actions du cavalier à la facilité qu'il doit rencontrer dans l'obéissance du cheval, et fait varier les combinaisons des aides dans une progression ascendante.

Il faut s'attacher, au moins dans les débuts, à exécuter les mouvements dans les mêmes conditions et de la même manière, jusqu'à ce que le cheval soit confirmé dans la connaissance des actions du cavalier par l'effet de la répétition. Ce n'est que peu à peu qu'une obéissance d'abord incertaine et laborieuse se transformera en habitude presque instinctive (1).

Leur deuxième année militaire révolue — entre le retour des manœuvres et le 1er janvier — les chevaux de dressage prennent part au travail des anciens, aux instructions de cadre, et apprennent ainsi à obéir à toute main. C'est une transition utile entre le dressage proprement dit et le moment où les chevaux entrent définitivement en service.

Circonstances qui peuvent influer sur la durée de l'éducation du cheval. — Il y a lieu de tenir compte dans l'éducation du jeune cheval de certaines circonstances qui peuvent beaucoup influer sur le dressage. La santé, la race, l'âge, la nourriture et le travail antérieurs, le caractère, l'équilibre naturel ou le manque d'aptitude à la

1. Règlement sur les exercices de la cavalerie de 1876

selle, sont autant de conditions qui peuvent hâter ou entraver la marche du travail.

Certains chevaux d'âge, envoyés directement aux corps par les dépôts de remonte, peuvent être versés dès leur arrivée dans les dressages de six ans. D'autres, au contraire, et en particulier les poulinières réintégrées, doivent être maintenus au débourrage jusqu'à ce que leur développement soit suffisant.

Directives journalières. — Il appartient à l'instructeur d'étudier et de peser toutes ces considérations. Il puisera dans son expérience les procédés qui lui permettront d'atteindre son but : amener tous les jeunes chevaux à sept ans, sains, nets et aptes à remplir en terrain varié toutes les missions qui incombent au cavalier en campagne.

L'instructeur s'inspirera des principes exposés et développés au chapitre IV de la 2e partie de cette étude (voir pages 118 et suivantes) et des règles ci-après qu'il devra avoir constamment présentes à l'esprit :

Ne jamais commencer un travail sans être absolument fixé sur ce qu'on veut faire.

Marcher dans l'éducation du cheval, du connu à l'inconnu, et du simple au composé.

Employer exactement les mêmes effets pour obtenir les mêmes résultats.

Se rappeler que, dans l'exécution de tout mouvement, la *position* doit précéder l'*action.*

Ne jamais rien demander à un cheval qui vibre encore sous l'impression d'une exigence précédente.

Ne jamais combattre deux résistances à la fois.

Ne pas confondre le manque d'habileté du cavalier avec l'ignorance ou la mauvaise volonté du cheval.

Demander le *nouveau* à la fin du travail : flatter et descendre.

En dehors de ces règles, il y a lieu de se rappeler encore que, pendant tout le cours de l'éducation du jeune cheval, « il faut savoir se contenter d'un petit progrès tous « les jours, l'exiger, mais pas plus.

« Le cavalier doit donc avoir bien présent à l'esprit le « point où le cheval en était la veille, et non pas viser « à l'exécution immédiate et parfaite du mouvement (1).

---

1. Général L'Hotte, Questions équestres.

CHAPITRE III

DÉBOURRAGE

But du débourrage. — Le débourrage a pour but :

1° De préparer par l'hygiène, la nourriture et le travail, l'entier épanouissement des forces physiques du jeune cheval.

2° De lui donner les premières notions des aides et de le préparer à leur discipline.

Il a donc pour principal objectif, ainsi qu'il a déjà été dit, la mise en condition progressive du poulain. Les progrès de l'élevage, le séjour dans les annexes où le jeune cheval est avoiné et soumis à un certain travail, servent de point de départ à cet entraînement et en facilitent les débuts.

Certaines exigences militaires ou physiologiques nécessitent la division du débourrage en plusieurs phases ayant chacune un but imposé par ces obligations.

Phases. — Les dates qui fixent le terme de ces étapes sont :

1° Le commencement de janvier, époque à laquelle l'apprivoisement doit être achevé ;

2° Les premiers jours de mars, époque des exercices de mobilisation ;

3° Le départ pour les manœuvres qui marque la fin du débourrage et impose un repos presque complet.

L'époque de la chute du poil et celle de la mise au vert complètent la série de ces points de repère qui se retrouvent également au cours de la deuxième année.

Importance du travail. — Le travail est le facteur le plus important du débourrage. Outre le rôle qu'il joue dans le développement des organes du jeune cheval, il est le régulateur destinée à maintenir en équilibre sa santé et son caractère.

Si le jeune cheval ne travaille pas assez, il devient trop gros, et en même temps trop bondissant ; il se tare sous son propre poids augmenté de celui de l'homme, et se gâte la bouche en luttant contre la main qui cherche à le réduire.

Néanmoins, comme tous les chevaux de l'armée, il faut que le jeune cheval soit plutôt haut d'état.

Le travail auquel il est soumis doit être long et lent à l'extérieur (1 heure $\frac{1}{2}$ au moins), court au manège ($\frac{1}{2}$-heure).

L'usage de guêtres en feutre ou de flanelles est recommandé pour la conservation des membres, principalement pendant le travail à la longe.

Travail non monté.—*Promenade en main.* — La promenade en main à côté de vieux chevaux montés est, pendant les premiers jours, un excellent exercice qui permet au cheval de jeter son feu sans danger pour ses membres, de s'habituer aux objets extérieurs et de trouver le calme indispensable au travail utile. Les nombreuses circonstances dans lesquelles le cheval militaire est appelé à être conduit en main rend en outre, ce travail très profitable, sans qu'il soit pourtant nécessaire de le prolonger longtemps.

Il y a lieu, dans ces promenades, de faire prendre le jeune cheval tantôt à une main, tantôt à l'autre, afin d'éviter de le ployer toujours du même côté.

Les résultats à poursuivre pendant la première phase sont : l'obéissance à la longe, l'immobilité au montoir, enfin apprendre au cheval à *se composer sous l'homme*,

c'est-à-dire à marcher ferme et en avant dans ce nouvel équilibre.

Ce triple but a une importance capitale pour l'avenir et ne souffre pas d'à peu près. L'instructeur doit donc donner tous ses soins à la parfaite exécution de ces leçons.

Travail à la longe (1). — Le travail à la longe est d'une grande utilité dans le dressage. Il familiarise le cheval avec l'homme, tout en lui révélant la force de son maître, et lui indique ainsi les premières notions d'obéissance.

La longe permet encore de le faire travailler aux allures vives sans fatigue, de dépenser ses forces lorsqu'il ne peut être monté ou que son cavalier est absent; de dominer par un travail énergique un animal vicieux, sans crainte de le tarer. Le travail à la longe est la base du dressage à l'obstacle. On doit enfin profiter de l'autorité qu'il donne à l'homme sur le cheval pour habituer celui-ci au sanglage, au port du sabre, à la leçon du montoir (avec les chevaux difficiles), et enfin pour lui apprendre à ranger les hanches avec la cravache.

Tous les chevaux doivent y être parfaitement dressés.

Le caveçon qu'on emploie pour ce travail sera assez large, parfaitement rembourré, ajusté de façon que le montant ne puisse venir offenser l'œil du côté extérieur dans le travail en cercle, placé assez haut pour ne pas gêner la respiration et ne doit pas avoir trop de jeu, afin que son action sur le chanfrein ne soit pas trop violente.

La chambrière est tenue dans la main droite si le cheval travaille à gauche, et inversement, le talon sortant du côté du pouce. Elle est, autant que possible, dissimu-

1. Pour les détails de cette instruction, consulter l'ouvrage; **Travail à la longe et Dressage à l'obstacle** (Comte de Gontaut-Biron, ancien Ecuyer à l'Ecole de Cavalerie).

lée à la vue du cheval, ne doit servir que par indications ou attouchements, et ne doit jamais avoir de mèche.

Les premières leçons ont une telle importance qu'elles doivent être données, à chaque cheval, par l'instructeur lui-même ou par des gradés ayant une expérience et une habileté éprouvées. D'ailleurs, si ces leçons sont bien données, elles se réduisent à quelques séances de très courte durée.

L'instructeur tient la longe de la main droite, à cinquante centimètres environ de la tête du cheval : l'autre extrémité, ployée en 8, est tenue dans la main gauche.

Après avoir mis le cheval en confiance en le flattant, l'instructeur le porte en avant, en tendant légèrement la longe, en même temps qu'il fait un appel de langue. Il s'achemine ainsi, accompagné du cheval, dans le manège ou dans la carrière, en traçant une succession de lignes droites ou courbes entremêlées et de plus en plus brèves. Il s'arrête fréquemment en prononçant le mot « *Hô-là* », caresse le cheval pendant ces repos, passe finalement du côté droit, inverse la tenue de la longe, et recommence le même travail à main droite.

Si le cheval se porte en avant à l'appel de langue, s'arrête à la voix et marche volontiers sans tirer, l'instructeur abandonne les lignes droites, laisse filer quelque peu la longe et détermine le cheval sur un petit cercle de deux ou trois mètres de rayon, en s'aidant au besoin de la chambrière ou de la cravache; lui-même trace un cercle concentrique sur lequel il marche, un peu en arrière des épaules du cheval, de façon à le maintenir dans le mouvement en avant. Il arrête souvent le cheval, va à lui, le flatte et le remet en mouvement. On procède de la même façon pour le mettre en cercle à l'autre main. Si le cheval hésite à se porter en avant, l'instructeur se glisse en arrière et vers la croupe, tout en cédant de la main qui tient la longe. Au besoin, il peut se faire ap-

puyer par un aide. L'important est de ne pas brusquer le cheval et de ne pas s'exposer, en l'effrayant, à le faire tirer au renard.

Lorsque le cheval marche convenablement aux deux mains, calme et au pas, sur un petit cercle, le reste du dressage est peu de chose.

L'instructeur lui fait prendre successivement le trot, puis le galop ; il s'aide, pour accélérer l'allure du cheval de la voix ou même des indications de la chambrière ; il accompagne toujours au début le cheval dans sa marche circulaire en se tenant en arrière, à hauteur des hanches ; en marchant au contraire vers les épaules s'il veut arrêter : ce n'est que petit à petit qu'il réduit son propre cercle jusqu'à devenir presque immobile.

La longueur du rayon varie suivant l'étendue des allures.

Le trot cadencé, sur un petit cercle, est une excellente gymnastique pour le jeune cheval ; par contre, à un trot étendu et au galop, il y aurait danger à contraindre sur un cercle étroit des animaux dont les articulations sont essentiellement fragiles.

Si le cheval s'échappe brusquement, il faut, après avoir d'abord cédé franchement à son écart, résister de la main et le ramener peu à peu.

Si le cheval s'arrête, on peut se servir de la chambrière, pour le déterminer à se porter en avant, en la dirigeant vers la croupe. Si le cheval rétrécit le cercle, on l'éloigne en imprimant à la longe des ondulations horizontales ou en dirigeant doucement la chambrière vers ses épaules.

Si le cheval tire avec violence sur la longe quand il travaille aux allures vives, c'est que l'on a été trop vite au début. On le met alors souvent au repos et on recommence le travail au pas et au petit trot sur un cercle étroit.

On peut faciliter les débuts en utilisant pour cela un des coins du manège.

Le mur peut également rendre des services pour arrêter un cheval dont on n'est plus maître.

La voix, employée d'abord avec des intonations élevées, pour se faire comprendre du cheval, doit rencontrer la même obéissance lorsque les indications deviennent plus discrètes.

La longe communique également au cheval la volonté de l'instructeur : par de légères oscillations horizontales, ainsi qu'on l'a vu plus haut, on éloigne le cheval du centre; par des saccades plus ou moins marquées, on modère son allure ou on l'arrête, quand il n'obéit pas à la voix.

Si le travail à la longe a été bien dirigé, le cheval doit être calme et régulier sur le cercle; passer franchement d'une allure à une autre à la simple indication de la voix; se rapprocher ou s'éloigner du centre, suivant la liberté qu'on lui accorde; en un mot, être sur la main, par le contact de la longe légèrement tendue, comme plus tard, il devra l'être, par la tension moelleuse des rênes.

Dressage à la selle. — Lorsque le cheval est calmé par le travail et parfaitement docile au caveçon, on en profite pour l'amener progressivement à supporter la sangle, cette leçon pouvant offrir de graves inconvénients quand elle est donnée à l'écurie.

La selle est d'abord mise sans étrivières ni étriers; la sangle est très peu serrée au commencement; on la resserre ensuite progressivement pendant le travail. Lorsque le cheval est habitué au contact de la selle et de la sangle, on y ajoute les étriers et on les laisse pendre de chaque côté pendant que le cheval marche au pas ou au trot. Il est ainsi préparé à la leçon du montoir qui de-

vient facile ; les défenses proviennent, souvent, en effet, de ce que les jeunes chevaux sont sellés et montés pour la première fois le même jour.

Leçon du montoir. — L'instructeur détermine suivant les circonstances le moment le plus opportun pour donner la première leçon du montoir, mais il profite presque toujours de la fin du travail, parce que la fatigue qui lui succède devient une garantie de calme. Cette leçon peut aussi, dans certains cas, se donner pendant le travail à la longe, mais toujours lorsque le cheval est détendu par l'exercice. L'instructeur dirige personnellement la première leçon qui est donnée à chaque cheval individuellement ; il y apporte la plus grande douceur et la plus grande patience.

Accompagné d'un aide, porteur au besoin d'une vannette remplie d'avoine, il se place bien en face du cheval qu'il flatte et ne le tient qu'en cas de nécessité. Le cavalier aborde le cheval par la tête, le caresse sur le front, sur les yeux, sur l'encolure et sur les hanches ; il frappe sur la selle, écarte et rapproche d'étrier ; puis il prend les rênes tout en les laissant très longues ; enfin il monte à cheval sans précipitation, mais aussi sans hésitation. Si pendant la leçon, le cheval se déplace ou recule, il revient à la tête, attire le cheval en avant avec la rêne de bridon et recommence tranquillement (1).

Le cavalier prend soin, en engageant le pied dans l'étrier, d'en baisser la pointe pour ne pas toucher le flanc du cheval, ce qui pourrait le troubler. Il ne doit pas marquer de temps d'arrêt après s'être enlevé sur l'étrier ; en pesant ainsi longuement de tout son corps sur le côté, il romprait l'équilibre du cheval et irait à

1. Général Mahot, ancien Ecuyer à l'Ecole de Cavalerie, **Réponses au « Questionnaire d'Equitation »**.

l'encontre du but qu'on se propose. Il s'aide de la main droite pour chausser l'étrier droit ; en cherchant l'étrier avec le bout du pied, il s'exposerait à effrayer le cheval.

Il faut, en général, éviter de mettre le cheval en marche aussitôt qu'on est en selle, afin de ne pas faire coïncider, dans son cerveau, l'idée du mouvement en avant avec la mise en selle du cavalier. Il est même utile, les premières fois, de terminer définitivement le travail par la leçon du montoir, afin de pouvoir renvoyer le cheval à l'écurie comme récompense.

Si quelques chevaux présentent des difficultés sérieuses, l'instructeur les reprend immédiatement au caveçon.

La leçon du montoir doit être donnée à droite et à gauche, et répétée chaque jour. Cette partie de l'éducation du jeune cheval doit être poussée très loin. Il faut obtenir une docilité absolue au milieu même du bruit et du mouvement, en un mot, dans toutes les circonstances où il serait précieux, à la guerre, d'avoir un cheval absolument immobile au montoir. Cependant il est intelligent, les premières fois, de ne pas se montrer trop exigeant.

Dressage au sabre. — On peut utiliser la longe pour habituer le jeune cheval au sabre. Comme pour toutes les exigences nouvelles, il est sage d'attendre la fin du travail pour donner cette leçon. Au début, on place simplement le fourreau à la selle ; lorsque le cheval le supporte sans marquer de crainte, on ajoute la lame. Ce travail qui se fait aux trois allures, est, bien entendu, entremêlé d'arrêts, de caresses et de repos fréquents.

Ce n'est là d'ailleurs qu'un acheminement vers la série des exercices qui habituent le cheval au maniement et à l'emploi du sabre, et qui se font au cours du travail sur les routes.

Travail monté. — *Extérieur et Manège*. — Aussitôt que le cheval accepte le cavalier, il faut entreprendre sa mise en condition. Ce travail se poursuit sans interruption jusqu'à la fin de l'année militaire, c'est-à-dire jusqu'au départ pour les manœuvres. Il y a lieu à l'extérieur chaque fois que cela est possible.

C'est évidemment en plein air et en travaillant sur les lignes droites que le jeune cheval acquiert le plus rapidement la plénitude de ses moyens. Cependant, les premières séances ont lieu au manège, pour permettre à l'instructeur d'exercer une surveillance plus active, de mieux étudier les chevaux et les hommes, et afin d'éviter les accidents toujours possibles avec de jeunes chevaux qu'on ne connaît pas.

Quelques vieux chevaux très sages, répartis parmi les poulains, peuvent exercer au début une heureuse influence sur l'ensemble de la reprise.

Le manège est également employé chaque fois que la température l'exige. On en profite alors pour donner aux jeunes chevaux les premières leçons des aides.

Éducation sommaire aux aides — Cette éducation sommaire est d'ailleurs indispensable pour permettre d'utiliser le cheval à l'extérieur. Elle consiste à lui apprendre à se porter en avant à l'appel des jambes, à ralentir et à s'arrêter à la traction des rênes, à tourner sur des actions simples.

Les chevaux sont embouchés en double filet, lorsque les ressources de l'escadron le permettent, sinon ils sont en bridon. La qualité, l'ajustage et l'entretien des embouchures sont l'objet d'une attention spéciale et constante.

Marcher. — La base de tout dressage est la franchise dans le mouvement en avant.

Il y a donc lieu, dès le début, d'amener le cheval à céder à l'action des deux jambes. Cette leçon est la première à donner et on doit y revenir constamment. Elle comporte pour les premières fois les prescriptions suivantes :

1° Ne pas laisser les jambes collées au flanc du cheval, et agir par appels plus ou moins répétés ;

2° Prendre le cheval près des sangles et ne pas le rechercher trop en arrière ;

3° Commencer à donner cette leçon en passant du pas au trot, ensuite en allongeant le trot, et enfin en passant de l'arrêt au trot ;

4° Aider l'action des jambes en la faisant suivre immédiatement, si c'est nécessaire, par des appels de langue, ou même, par de petits coups de cravache sur l'épaule. Cette dernière prescription intéresse surtout la leçon du mouvement en avant lorsqu'elle est donnée au manège ; au travail extérieur, sur une route, surtout en marchant derrière un maître d'école, les jeunes chevaux ont une tendance naturelle à se porter en avant pour le suivre. C'est encore là une raison qui milite en faveur du travail à l'extérieur, entrepris de bonne heure (1).

Dans le mouvement en avant, les rênes doivent toujours être tendues. S'il en est autrement, le cheval, au lieu d'être encadré, est incertain dans sa direction ; il flotte, et le cavalier est sans action sur lui pour le diriger.

Il est aisé de maintenir les rênes tendues avec des chevaux d'une certaine énergie et possédant une impulsion naturelle ; il suffit au cavalier de fixer les mains et, sans altérer l'entrain du cheval, de modérer petit à petit son excès d'ardeur. Il est plus difficile de faire contracter l'habitude de prendre la main aux poulains d'her-

1. Général Mahot, loc. cit.

bage, sans espèce et sans vigueur. Ceux-ci ne tendent, en général, leurs rênes que pour se faire porter quand ils sont fatigués. Avec ces sortes de chevaux, au début, c'est le cavalier qui doit aller chercher la bouche de son cheval. Plus tard, par suite du travail, la force venue, ce sera le cheval qui, ayant pris l'habitude du contact du mors et sollicité par l'action des jambes, viendra à son tour, et de lui-même, tendre ses rênes. S'il obéit à l'action des jambes ou même simplement au coup de talon, le travail sur la ligne droite au pas, au trot et au galop, l'amènera insensiblement à prendre sur la main le soutien cherché; c'est alors au cavalier à ne pas le rebuter par des sévérités hors de propos : une main fixe avec des doigts serrés égarerait la bouche du cheval et aurait un résultat contraire.

Ainsi, dans cette première leçon de l'action des jambes, la main ne doit pas s'opposer à l'extension de l'encolure; il faut au contraire que les doigts soient légèrement entr'ouverts pour que l'encolure puisse facilement s'allonger et que rien ne vienne heurter la bonne volonté du cheval dans son mouvement en avant. — En somme, les jambes sont actives et les mains passives.

Il peut y avoir avantage à faire prendre les éperons de bonne heure, avec certains chevaux particulièrement froids et qui demeurent obstinément sourds à l'appel de la jambe; mais, même dans ce cas, l'éperon doit être muni de molettes rondes ou de cache-éperons.

Avec les chevaux avancés dans le sang, il est de règle de le supprimer pendant les premiers temps.

L'emploi de l'éperon ne semble pas, dans la plupart des cas, comporter de leçon spéciale; le cheval y répond presque toujours par une pointe en avant.

Avec les juments ou les chevaux quinteux, ruant à la botte et refusant d'avancer, il suffit généralement de les

remettre au caveçon et de faire coïncider un vigoureux emploi de la chambrière avec l'attaque du cavalier.

Arrêter. — Pour arrêter, le cavalier serre progressivement les doigts sur les rênes, en se grandissant du haut du corps.

Il règle la fermeté de son action sur le degré de sensibilité de la bouche du cheval.

Dans le mouvement d'arrêter, le cheval doit rester d'aplomb et sur la main.

On ne doit pas multiplier les arrêts avec les chevaux nerveux, ni avec ceux qui sont trop assis ou ont une tendance générale à s'acculer.

On doit au contraire arrêter souvent ceux qui, par suite de leur conformation, ont trop de poids sur leurs épaules.

Le dressage n'est autre chose que la recherche de l'équilibre, et l'arrêt est une excellente gymnastique pour les chevaux hauts et puissants de l'arrière-main, par conséquent difficiles à ralentir.

Tourner. — Les chevaux sont habitués à suivre l'homme qui les conduit en main en les tirant par un bridon : c'est cette action d'ouverture, toujours acceptée par le cheval, qui sert de base à sa conduite.

a. — Pour tourner à droite, le cavalier ouvre doucement la rêne droite en portant le poignet en avant et à droite. Il faut, dans ce mouvement, porter la main qui n'agit pas *en avant et en bas*, afin de ne pas contrarier l'effet de la rêne active.

Il est en effet très important avec le jeune cheval que toutes les sensations qu'on lui fait éprouver lui parviennent avec une netteté et une clarté parfaites.

L'effet d'ouverture doit se produire latéralement et le moins possible d'avant en arrière. Il provoque néan-

moins un léger ralentissement que l'on combat par l'action des jambes.

b. — Le cheval étant bien confirmé dans le mouvement en avant, comme l'action de la jambe isolée, *tout en déterminant le mouvement en avant,* pousse les hanches du côté opposé, on profite de ce que l'action de la main tend au même résultat pour y associer l'action de la jambe et l'en fortifier. On apprend ainsi au jeune cheval l'action qui résulte de l'ouverture d'une rêne et de la fermeture d'une jambe et on l'habitue à porter les hanches du côté opposé à la jambe qui agit.

c. — Lorsque le cheval obéit facilement, au pas et au trot, à l'action de la rêne d'ouverture, on lui enseigne l'action de la rêne contraire ; c'est-à-dire qu'en vue de la gymnastique à laquelle il sera soumis plus tard dans la conduite à une main, on lui apprend à tourner à droite, par exemple, avec la rêne gauche. Il suffit, pour obtenir ce résultat, de profiter des coins du manège ou d'engager le cheval sur un doubler, une demi-volte, ou tout autre mouvement circulaire, par une action d'ouverture ; aussitôt que le cheval commence à obéir, on y substitue immédiatement l'action de la rêne contraire en portant la main gauche en avant et à droite. La rêne d'ouverture sert en quelque sorte d'interprète à la rêne contraire. Dès que cette dernière entre en jeu, il faut cesser l'action de la rêne d'ouverture et baisser la main droite, pour permettre à la rêne contraire de produire tout son effet. Après plusieurs interventions successives et alternatives et de plus en plus rapprochées de ces deux actions, on diminue, puis on supprime l'emploi de la rêne d'ouverture, au fur et à mesure que le cheval comprend mieux ce qu'on lui demande.

Reculer. — Le reculer est un mouvement très secon-

daire au débourrage. Il ne doit être exécuté qu'à pied et limité à quelques pas.

C'est à ces notions élémentaires des aides que se bornent les premières leçons à donner au jeune cheval avant de le mener à l'extérieur. Tous les mouvements possibles, à toutes les allures, dérivent de ces quatre actions élémentaires qu'il est nécessaire de lui faire comprendre immédiatement et séparément, avant de les associer de manière à produire des effets combinés.

Ces actions sont : se porter en avant à la pression des jambes ;

Ralentir ou arrêter à la traction des rênes ;

Ranger les épaules et ranger les hanches.

Ces éléments étant bien compris du jeune cheval, les exercices ordinaires d'équitation appropriés judicieusement à ses moyens, à la maturité de son développement et à son état de santé, achèvent son éducation.

Ce sera le rôle du dressage proprement dit.

Premières leçons de galop. — Si l'on ne possède pas de pistes spéciales, d'allées sablées ou gazonnées, ce qui devrait exister dans tous les régiments de cavalerie, c'est sur le sol doux du manège qu'il faudra donner exclusivement le travail au galop des jeunes chevaux.

Avec les chevaux du Midi, qui galopent naturellement il suffit ordinairement d'un simple appel de jambes pour amener une rupture d'équilibre qui détermine l'allure cherchée.

Il n'en est pas de même avec les chevaux du Nord-Ouest, souvent éloignés du sang ou issus de race trotteuse. Le départ au galop par allongement de l'allure du trot est pénible et doit être proscrit sévèrement comme une cause de désordre et d'accidents. C'est au contraire en partant du trot ralenti, sur le cercle, ou dans un tour-

nant, à la fin d'un doubler par exemple, qu'on détermine le cheval à tomber au galop du côté voulu. Dans tous les cas, les aides à employer sont une action de la rêne extérieure (rêne contraire d'opposition) et l'action des deux jambes. Ces actions, en contenant le jeu de l'épaule extérieure, poussent la masse du cheval du côté opposé, provoquent la rupture d'équilibre dans le sens du mouvement, et obligent le cheval à prendre le galop Quelques appels de langue facilitent les premiers départs.

Les cavaliers, en se liant au rythme du galop, en continuant l'action des jambes et en accompagnant moelleusement des poignets le jeu de l'encolure, contribuent à maintenir l'allure.

Au bout de quelques leçons, les départs deviennent de plus en plus calmes. Il ne faut pas cependant les multiplier avec les poulains. Ce sont des *temps de galop* et non des *départs au galop* qu'il importe de leur faire exécuter.

A l'extérieur, comme au manège, l'instructeur ne donne cette leçon qu'à peu de chevaux à la fois ; il règle le nombre et la durée de ces galops suivant le tempérament, le caractère et le degré de sang des chevaux. Ceux qui ne galopent pas se promènent individuellement, reçoivent la leçon du montoir, etc.

Mise en condition sommaire. — Le travail à l'extérieur doit commencer aussitôt que les jeunes chevaux, habitués au poids de l'homme, ont une notion suffisante des aides pour pouvoir être menés dehors sans crainte d'accidents.

Le plein air, l'emploi des allures suivant la nature des terrains, leur régularité, leur graduation en durée et en vitesse, les périodes de repos et de détente intelligemment ménagées, sont les éléments dont dispose l'ins-

tructeur pour atteindre son but : développer normalement les organes du jeune cheval.

Organisation des reprises. — Maître d'école. — L'instructeur répartit les poulains en groupes d'après leur origine, leur caractère, leur tempérament et leurs allures. L'examen auquel il a pu se livrer pendant les premières séances au manège, l'étude des livrets, où sont consignées par le service des Remontes les performances et l'âge auquel a été acheté le cheval, servent à assurer cette première répartition.

Chaque jour, à la sortie de l'écurie, l'instructeur examine les jambes des jeunes chevaux ; il les met ensuite en marche autour de lui au pas, constate leur condition apparente, leur physionomie ; interroge les cavaliers sur l'appétit, le caractère de leur cheval, sur les difficultés qui se présentent et sur les résultats acquis. L'instructeur constitue, d'après ces données, des lots capables de supporter le même ouvrage ou désigne ceux qui doivent être envoyés isolément.

Les chevaux qui travaillent en groupe sont répartis en petites fractions de quatre ou cinq et exécutent leur travail par des itinéraires différents ou, tout au moins, à des distances suffisantes pour assurer leur indépendance, et, par suite, le calme de chaque reprise. En tête de chaque groupe, au moins pendant les premiers jours, on place un cheval d'âge, destiné à servir de maître d'école

Valeurs des diverses allures. — Le pas joue un rôle important dans la mise en condition parce qu'il peut être soutenu longtemps sans fatigue. Il assouplit tous les ressorts lorsqu'il acquiert toute son étendue, fortifie et durcit les tendons, et enfin engendre le calme et la force. En accompagnant moelleusement, avec les mains, le balan-

cement de l'encolure, très prononcé au pas allongé, le cavalier met encore le cheval en confiance et lui donne l'habitude de garder le contact du mors. Pour toutes ces raisons, cette allure doit entrer dans une très large part dans le débourrage.

Le trot est utile au début, d'abord pour permettre au poulain de dépenser son ardeur, puis pour le mettre dans le mouvement en avant, et l'amener à accepter l'appui du mors qu'il rencontre et qui lui est indispensable pour marcher droit. Ainsi encadré entre les jambes qui poussent et la main qui soutient, le cheval prend l'habitude de tendre et de fixer son encolure dans le sens du mouvement, ce qui facilite son dressage ultérieur.

Au point de vue physique, le trot active la circulation en même temps qu'il développe le système musculaire. Pour les jeunes chevaux, de même que pour les jeunes cavaliers, les temps de trot sont, au début, fréquents et courts. On en augmente la durée, lorsque, avec le travail, le cheval commence à être en condition.

La vitesse à observer est en principe celle du trot réglementaire. On peut cependant parfois descendre en-dessous de cette vitesse pour *tasser* certains chevaux trop ardents, ou au contraire pousser jusqu'au trot hardi pour réveiller certains animaux lymphatiques, mais ces modifications apportées à l'allure du trot réglementaire doivent être rares et de courte durée.

Le galop est la gymnastique par excellence du jeune cheval; il le met à la fois sur les hanches et sur la main et développe au plus haut point ses facultés respiratoires. C'est une allure que le cheval doit pouvoir soutenir longtemps sans fatigue; il faut donc l'y entraîner de bonne heure, mais à cause du mécanisme et de la puissance de cette allure, on ne l'emploiera, à l'extérieur, que sur de très bons terrains. A défaut d'un sol favora-

ble, il sera préférable, jusqu'à ce que le cheval soit plus développé, de ne galoper qu'au manège.

Il ne saurait être question, à l'extérieur, de départs justes; l'instructeur procède dehors comme au manège, par rupture d'équilibre, et règle la durée des temps de galop d'après la progression de son travail et surtout d'après l'état des chevaux (1).

Observations générales. — On évitera au début, sous prétexte de régulariser les allures, d'entamer une lutte nuisible à la bouche du poulain et susceptible de briser ses allures ou d'éteindre son impulsion naturelle. Dans toute cette partie du travail, qui a surtout pour but le développement physique et la mise en confiance, le cavalier joue en quelque sorte un rôle passif et fait toutes les concessions qui ne peuvent avoir de conséquences fâcheuses pour la santé ou le caractère du cheval

Défenses du jeune cheval. — Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de faire une très grande différence, entre les manifestations de la rétivité et les bonds de gaieté.

S'il est indispensable de s'attacher à faire disparaître les premières dès le début, ce serait une erreur que de châtier les écarts du poulain. Lorsque le cavalier sent le cheval prêt à se détendre, il se lie à lui des cuisses et des jambes, baisse les poignets, serre les doigts, et attend.

De même, lorsque le jeune cheval échappe à la main, fonce droit devant lui ou se jette de côté, il ne faut pas — ainsi que le font les cavaliers inexpérimentés, — chercher à le ramener, par une action régulière des aides (puisque le jeune poulain en comprend à peine les effets quand il est calme et aux allures lentes) ; il faut fixer

1. Ces temps de galop, d'abord très courts (400 à 500 mètres), sont progressivement augmentés de façon à atteindre en fin de période 1.500 à 1.800 mètres.

les mains, puis aussitôt que le cheval est plus calme, arrêter, mettre en direction, et porter en avant. Cette façon de procéder est d'ailleurs toujours, même avec de vieux chevaux, celle qui donne les résultats les plus certains et les plus prompts.

En toute circonstance, l'instructeur recommande la patience et la douceur.

Il s'inspire d'ailleurs en cela des leçons des maîtres les plus fameux de l'école française qui avaient pour maxime « de ne point ennuyer le jeune cheval, ni d'étouffer « sa gentillesse, parce qu'elle est aux chevaux comme la « fleur sur les fruits, laquelle ostée ne retourne jamais. » — (Pluvinel *le Manège Royal.*)

Préparation du jeune cheval à son emploi éventuel en cas de mobilisation.—Après quelques semaines de travail, il est indispensable de commencer à préparer les chevaux au rôle qu'ils sont éventuellement appelés à jouer en cas de mobilisation. Tout en suivant rigoureusement la progression établie en vue de la gymnastique du cheval, on peut, par exemple, prendre le sabre et la bride pendant les promenades à l'extérieur, habituer de temps en temps les jeunes chevaux au paquetage, à la coiffure distinctive du cavalier, aux cuirasses, au maniement des armes exécuté de pied ferme ou au pas, à la marche en troupe — (Ecole de peloton). On peut également, pour les habituer au feu, les faire assister aux séances de tir.

Usage de la bride. — Dès que les chevaux se livrent dans des allures franches et étendues, et qu'ils acceptent sans hésitation le soutien de la main, on peut, sans inconvénient, les mettre en bride, à condition toutefois de ne leur demander que le travail sur les lignes droites

jusqu'à ce que les barres soient faites au mors. On évite même ainsi de laisser prendre aux poulains la mauvaise habitude de se répandre sur les épaules et de se faire porter par la main. Il est bon d'ailleurs de supprimer les gourmettes et de choisir des embouchures douces.

Il n'y a pas, en dressage, de tenue de rênes réglementaire. C'est au cavalier à trouver, suivant le but qu'il se propose et les résistances qu'il rencontre, la tenue qui lui permet d'utiliser le plus efficacement les actions du mors de bride, ou de filet, nécessaires. Mais la meilleure tenue de rênes est celle qui permet de revenir le plus rapidement possible, le cas échéant, aux rênes séparées dans chaque main.

Travail individuel. — Le travail individuel des chevaux, qui n'a pu qu'être ébauché au manège ou sur le terrain de manœuvre, est poursuivi très régulièrement à l'extérieur. L'instructeur profite, la première fois, du retour au quartier pour diviser le lot des jeunes chevaux en groupes dont on diminuera de jour en jour l'importance, et les fait rentrer par des chemins différents. Ces groupes se subdivisent à leur tour en fractions de plus en plus petites et le jeune cheval est ainsi amené progressivement à prendre l'habitude de travailler isolément. On augmente les exigences jusqu'à ce qu'on ait obtenu de chacun une franchise et un calme absolus.

La leçon du montoir est donnée fréquemment pendant toute la durée du travail à l'extérieur. Les résultats acquis au manège n'ont de valeur que s'ils servent de base à l'utilisation du cheval en campagne.

Attelage. — Les instructions ministérielles prescrivent le dressage au trait d'un certain nombre de jeunes chevaux, destinés à fournir aux manœuvres les attelages régimentaires. Ils sont choisis parmi les animaux

présentant le plus d'aptitudes. Ce dressage offre en outre l'avantage de donner du raisonnement à certains chevaux particulièrement nerveux et impressionnables. Pour obtenir ce résultat, on emploie avantageusement le *diable* réglementaire qui doit exister dans chaque régiment, et, au besoin, la fourragère (1).

Débuts à l'obstacle. — Il y a avantage à commencer de bonne heure l'éducation du cheval à l'obstacle, pourvu que l'on ne recherche dans ce travail que l'adresse et la franchise. On doit s'abstenir d'imposer au cheval un effort exagéré. Comme, d'autre part, il convient de lui donner le respect de l'obstacle, on l'exercera, de préférence, sur des obstacles bas, mais fixes.

Dressage en main (2). — Les chevaux ayant été habitués par le travail à la longe à suivre leur cavalier sans hésitation, on en profite pour leur faire passer de la même façon, en main, tous les petits obstacles naturels, que l'on peut rencontrer, tels que fossés de route, ruisseaux, contre-hauts, contre-bas, pentes escarpées, passages de routes, etc...

L'instructeur ne doit pas oublier que son but est de développer l'adresse du jeune cheval, que celle-ci ne s'obtient que par le calme, et que le calme ne s'obtient que par la patience du dresseur.

Aucun moyen violent n'est donc employé dans ce travail.

Il y a lieu néanmoins de prendre les plus grandes précautions pour éviter que les chevaux ne profitent de la liberté qui leur est forcément donnée, pour se doubler sur l'homme et le frapper.

1. L'usage des rênes Mauléon habitue promptement les chevaux aux traits et à la conduite en guides. (**Méthode de dressage**, par le marquis de Mauléon, ancien officier de cavalerie.)

2. **Notes sur l'Instruction à cheval.** (Capitaine de Champsavin.)

Le passage d'obstacles avec les chevaux conduits en main ne doit pas être considéré seulement comme un moyen d'arriver au saut monté, mais aussi comme un but à atteindre. C'est une façon de franchir les obstacles qu'il faut cultiver et perfectionner. C'est sur elle que doivent compter une troupe, aussi bien qu'un cavalier isolé, en face d'un passage difficile.

A la longe (1). — A mesure que les jeunes chevaux prennent une force suffisante, l'instructeur ajoute à ces leçons, pour chacun d'eux, quelques séances de saut à la longe ou en liberté. Ces exercices confirment l'adresse, développent les moyens d'équilibre, et par suite la confiance du jeune cheval.

Pour le saut à la longe, le cheval est mis sur un cercle, ou plus exactement sur une ellipse, de manière à avoir toujours une certaine étendue de terrain à parcourir en ligne droite avant d'aborder l'obstacle, ce qui lui permet de calculer ses foulées, et de façon aussi à ne pas tourner court après avoir sauté. L'instructeur, pour le maintenir sur cette ellipse, se déplace lui-même sensiblement sur le grand axe.

Il doit toujours se trouver à hauteur de la croupe du cheval lorsque celui-ci arrive sur l'obstacle.

Au moment du saut et pendant les premières foulées qui suivent, il laisse filer la longe.

On débute par la barre par terre. Celle-ci n'est levée que lorsque le cheval la passe aux trois allures sans allonger ni ralentir.

Pour calmer les chevaux et les amener à lever leurs épaules, il y a avantage à les faire sauter longtemps en partant du pas et du trot.

1. Pour les détails de cette instruction, consulter l'ouvrage; Travail à la longe et dressage à l'obstacle, du Comte de Gontaut-Biron, ancien Ecuyer à l'Ecole de Cavalerie.

On revient à la barre par terre toutes les fois que, dans le cours du dressage, le cheval marque de l'appréhension ou de l'énervement.

Il faut varier souvent la nature et la hauteur des obstacles, et exercer le cheval également aux deux mains. On ne doit jamais chercher à atteindre la limite des moyens du cheval ; c'est par un travail patient, calme et répété, sur de petits obstacles, qu'on développe ses aptitudes et qu'il devient un sauteur sûr (1).

L'instructeur doit considérer le travail à l'obstacle comme un exercice difficile, le donner lui-même, et se faire seconder par des gradés ou des cavaliers adroits.

En liberté (2). — Le saut en liberté, dans le couloir circulaire ou au manège, peut être utilement employé pour perfectionner le style de certains chevaux et donner du coulant à ceux qui se retiennent. Mais c'est une instruction très délicate qui réclame la présence effective de l'officier et toute sa vigilance.

Le travail dans le couloir circulaire rend les chevaux plus calmes que le travail dans un couloir rectiligne, parce qu'il permet de les laisser sauter pendant plusieurs tours consécutifs.

Ce couloir est établi sur un terrain mesurant environ 45 mètres de longueur sur 20 à 25 mètres de largeur.

Il est composé de deux pistes accolées, formées chacune de deux lignes droites réunies par des tournants convenablement arrondis. Chaque piste mesure de 3 m. 50 à 4 mètres de large. Les trois palissades qui les délimitent ont, par exemple celles de l'intérieur environ 1 m. 50 de hauteur, celle de l'extérieur environ 2 mètres.

1. Capitaine de Champsavin, loc cit.
2. Dressage en liberté du cheval d'obstacle. Comte Louis d'Havrincourt.

Sur les lignes droites, sont répartis des obstacles en hauteur et en largeur construits de façon à pouvoir être franchis aux deux mains. La piste intérieure, réservée plus spécialement à la gymnastique du saut, ne comprend, dans ce but, que des obstacles dont on peut varier la hauteur suivant les aptitudes et le degré de dressage du cheval. La seconde, destinée à rendre les chevaux adroits en campagne, comporte des obstacles fixes, plus importants, de la nature de ceux que le cavalier est appelé à franchir à travers champs : talus, banquettes, passages de route, rivières, fossés, etc.

Il y a lieu d'insister sur les obstacles en largeur : fossé, fossés couverts, rivières à bords francs, brooks, qu'on rencontre fréquemment à l'extérieur.

L'instructeur se tient dans la partie centrale du terrain et dirige le travail du cheval à la voix et à la chambrière.

Montés. — Lorsque les chevaux sautent adroitement et sans hésiter, on leur fait passer, montés, quelques obstacles choisis parmi les plus faciles. Il est bon, dans ce cas, de les faire précéder d'un maître d'école.

Les cavaliers s'attachent à laisser toute liberté à l'encolure et prennent au besoin le pommeau.

Hygiène. — L'hygiène des jeunes chevaux doit être un sujet de préoccupation continuelle pour l'instructeur qui en a la charge.

Le pansage joue un rôle important dans la santé du cheval. On stimule par tous les moyens possibles l'émulation des cavaliers pour en obtenir la parfaite exécution. Le capitaine commandant et l'officier chargé du dressage vont chaque jour visiter les jeunes chevaux à l'écurie, règlent les heures des repas, s'assurent de l'appétit, font examiner la dentition (*surdents*), veillent à

ce que les chevaux reçoivent l'intégralité de leur ration, prescrivent les susbstitutions convenables d'après la saison (*carottes*), règlent les jours et heures de mashs, en déterminent la composition, enfin s'assurent que les chevaux ont une bonne litière, qui seule peut assurer le repos indispensable à leur santé.

Revue hebdomadaire. — Un fois par semaine, ils se font présenter les chevaux, nus et en bridon, par les cavaliers qui les montent, afin de mieux juger de leur apparence et de l'état de leurs membres. Ils examinent soigneusement la ferrure et les pieds. Cette revue hebdomadaire est fertile en enseignements pour le travail à venir.

Mue et vert. — La mue (mars-avril) et le régime du vert (mai-juin), auquel il y a lieu de soumettre largement les jeunes chevaux, sont pour eux des causes de dépression. La diminution du travail devient à ce moment une règle absolue, ainsi que la suralimentation destinée à combattre cette dépression physique, dont les effets se font souvent ressentir pendant un temps très long.

Choix du terrain. — Le choix du terrain joue un rôle important dans le travail des jeunes chevaux. Sans exagérer les précautions à prendre, il y a intérêt à choisir au moins pour le travail au galop, un sol aussi doux que possible : piste du terrain de manœuvre, carrières sablées, bas côtés de route, et enfin, en dernier ressort, le manège. Sur le terrain dur, les articulations se fatiguent et les rayons inférieurs se tarent. Un terrain lourd ou glissant offre également de graves inconvénients : les

articulations travaillent et l'on voit apparaître les mollettes et les vessigons. Mais, lorsque le jeune cheval a pris quelque expérience de l'extérieur, de la fermeté dans les tissus et du soutien dans ses allures, il est excellent de le promener en terrain varié et accidenté; son initiative est éveillée; on lui laisse une grande liberté d'encolure et il apprend à se tirer d'affaire tout seul.

CHAPITRE IV

DRESSAGE

Généralités. — Le cheval dressé ou mis est celui qui comprend les intentions du cavalier au moindre mouvement, et y répond aussitôt avec justesse, légèreté et énergie ; en résumé, c'est un cheval franc à la jambe et léger à la main.

Le dressage se distingue du débourrage en ce que, pendant l'année de cinq ans, l'acclimatement et le développement physique du poulain demeurent la préoccupation première du cavalier qui fait les plus larges concessions à son âge, tandis que, à six ans, c'est le cheval qui doit se soumettre aux exigences du cavalier et témoigner d'une obéissance complète.

Le dressage ne doit être entrepris que lorsque le cheval, fortifié par le plein air et un entraînement rationnel engagé dans le mouvement en avant, et confiant dans son cavalier, est en état de comprendre de langage des aides et de se plier à leurs exigences.

Pour donner de bons résultats, un dressage doit procéder d'une doctrine, suivre une méthode, et se conformer rigoureusement aux règles qui découlent de l'une et de l'autre.

Une *doctrine* est un ensemble de principes établis par l'expérience et justifiés par le raisonnement.

En dressage, le principe fondamental impose la recherche du cheval calme, en avant, droit et maniable.

La *méthode* unit aux principes les procédés d'exécu-

tion, et règle l'ordre de leur emploi (1). Elle varie suivant les buts particuliers qu'on se propose, et suivant les circonstances de temps et de lieu.

La méthode de dressage exposée ici a pour objet :

1° Le développement et l'exploitation des forces physiques et des qualités morales du cheval ;

2° La soumission aux aides, obtenue par une éducation rationnelle et progressive excluant tout effet de force ;

3° La recherche de l'équilibre.

Les procédés d'exécution dépendent du tempérament de l'instructeur, de l'habileté du cavalier et des circonstances.

Les *progressions*, ne contenant ni préceptes ni moyens n'offrent d'autre intérêt que celui des aide-mémoire. La série des mouvements qu'on y énumère est une simple nomenclature des figures.

Or, en dressage, les figures n'ont de vertu que par la *manière* dont on les exécute. C'est l'attitude imposée au corps du cheval par les aides du cavalier qui en fait toute la valeur. Un cavalier peut tracer à cheval, dans l'ordre le mieux établi, toutes les figures du règlement, sans obtenir le moindre résultat. Un autre, en travaillant sur ces mêmes figures, mais avec un but déterminé en vue duquel il emploie ses aides, dressera son cheval très promptement.

Facteurs principaux du dressage. — *L'instructeur.* — La valeur de l'*instructeur* et celle du cavalier jouent un rôle très important dans le dressage. L'instructeur doit posséder la connaissance approfondie du cheval, la science de l'équitation théorique et pratique, et l'esprit

1. Général L'Hotte, loc. cit.

de méthode ; enfin, si ses conseils ne suffisent pas, il doit pouvoir intervenir lui-même avec succès.

Le cavalier. — Mais c'est la valeur personnelle du cavalier qui, dans le dressage du cheval, est le facteur principal. Quelles que soient la méthode, la qualité du cheval, la valeur de l'instructeur, si le cavalier ne connaît pas son métier de dresseur, le cheval ne sera jamais obéissant, ou du moins il ne le sera qu'imparfaitement.

En résumé, pour dresser un cheval, la première des conditions, — et peut-être la seule, — c'est de bien monter à cheval.

Le travail. — Toute méthode de dressage qui n'a pas pour point de départ la mise en condition du cheval n'est pas une méthode militaire. Dans le dressage comme dans le débourrage, le travail à l'extérieur demeure donc la partie essentielle. C'est à l'instructeur de régler la proportion à établir entre le travail à l'extérieur et le travail au manège, afin de pouvoir mener de front la gymnastique du jeune cheval et son entraînement.

Dans des conditions normales, cette part du manège ne doit pas excéder un tiers du travail. En tout cas, les séances de manège ne doivent pas durer plus de trois quarts d'heure pendant lesquels il sera commandé de fréquents repos.

Le temps. — On ne doit pas perdre de vue que le développement physique et moral du cheval, quelle que soit l'adresse du cavalier, est soumis aux lois essentiellement variables de la nature. Aucune exigence ne peut hâter l'évolution naturelle du poulain et se substituer à l'œuvre du temps.

La patience et la gradation normale des efforts apporteront dans le dressage un appoint considérable : aller lentement, c'est aller vite.

Il se fait d'ailleurs journellement, dans l'esprit du cheval, une sorte de travail d'incubation qui échappe à nos sens, et à la suite duquel on voit apparaître tout à coup l'attitude ou le mouvement recherché, qu'on désespérait d'obtenir la veille.

Psychologie du dressage(1). — *Influence du caractère et du modèle.* — La constitution mentale du cheval a également une influence considérable sur son éducation. Il est donc nécessaire de l'étudier pour en tirer parti.

Sa caractéristique est la mémoire. Cette qualité facilite le dressage, quand on sait en tirer parti. Par contre, elle rend dangereuses les erreurs : rien n'est si difficile que de *redresser* un cheval, c'est-à-dire de lui faire oublier les mauvaises leçons.

Les aptitudes varient d'un animal à l'autre, les qualités d'intelligence également. On en trouve qui comprennent immédiatement ce qu'on leur demande, — les chevaux de sang en particulier, — d'autres sont au contraire très bornés.

Le cheval est généralement doux ; il est sensible aux bons traitements, à la voix, aux caresses. Les coups ne le soumettent pas ; ils ne servent qu'à le rendre irritable et craintif.

Il est capable d'attention et de réflexion, puisqu'il exécute parfois mieux le lendemain des mouvements ébauchés difficilement la veille. Il a une grande tendance à l'imitation ; c'est sur cette aptitude qu'est basée l'utilisation des maîtres d'école.

Il est patient, mais sa patience n'est pas illimitée. Connaître la limite des exigences qu'il peut endurer pen-

1. Docteur G. Le Bon, l'Equitation actuelle et ses Principes.

dant chaque période de son dressage, en est une des difficultés.

Malgré le peu de développement de son intelligence — très supérieure cependant à ce que l'on croit — le cheval est susceptible de ruses ingénieuses, sait tâter son cavalier, et trouver les défenses qui l'effrayent et le font céder.

Le dressage discipline le cheval, assouplit sa volonté, mais ne saurait transformer définitivement son caractère : un cheval méchant ou sournois, quelque bien dressé qu'il soit, est toujours à redouter.

En étudiant les facultés cérébrales du cheval et en les associant à ses propres efforts, le cavalier hâte sa soumission.

Sa constitution physique et son tempérament exigent d'ailleurs une observation analogue. C'est en raison de la longueur et de la direction de ses divers rayons, de l'ouverture plus ou moins grande des angles articulaires, de la facilité de nutrition et de digestion, etc., qu'il est possible de pressentir les ressources qu'offre le cheval, ou les difficultés qu'il pourra présenter.

Limites du dressage. — L'instructeur déduit, de l'examen de chaque sujet, les procédés de dressage qui conviendront le mieux, et règle le travail en conséquence.

Il n'est pas possible d'amener tous les chevaux au même degré de perfection, mais on peut toujours développer leurs moyens sans toutefois jamais essayer d'obtenir par la rigueur ce qu'il n'ont pas la force de donner.

Ce sont les mêmes principes qui président au dressage entrepris par l'officier, ou confié au cavalier de rang. La différence n'existe que dans le choix et la variété des procédés, ainsi que dans la perfection, plus ou moins marquée, des résultats acquis.

Certaines méthodes de dressage peuvent prétendre à la domination absolue du cheval, et arrivent en effet à soumettre complètement, en toute circonstance, ses forces intellectuelles et physiques. Mais ces méthodes, qui ont pour point de départ le rassembler complet sur l'éperon, ne sont pas du domaine de l'équitation secondaire. Les exigences du travail en troupe et en terrain varié font au contraire un appel constant aux forces naturelles du cheval, à son instinct, souvent même à son initiative.

Il est néanmoins indispensable que dans l'exécution des mouvements simples tels que : marcher, — arrêter, — tourner, — l'appel des aides n'éveille pas seulement chez le cheval une sensation superficielle, mais qu'il pénètre au contraire jusque dans son squelette et amène une obéissance immédiate et absolue.

Base d'un langage équestre. — Pour que l'homme puisse transmettre au cheval sa volonté, agir sur son intelligence et le dominer, il est nécessaire d'établir entre eux une sorte de langage conventionnel, que le cavalir puisse aisément apprendre et utiliser, et que le cheval puisse de même facilement comprendre et accepter.

Ce langage repose sur la loi des associations de sensations qui est la suivante :

Lorsque des impressions ont été produites simultanément, ou se sont succédé immédiatement, il suffit que l'une soit présentée à l'esprit pour que les autres s'y présentent aussitôt.

Par exemple, si le cheval se porte en avant à l'appel de langue, c'est parce qu'un jour il a *vu* une chambrière, a *senti* le fouet et *entendu* en même temps l'appel de langue. Que cette dernière perception qui affecte l'*ouïe* se manifeste seule, les sensations de la *vue* et du *toucher* se

présenteront immédiatement à son esprit, et le cheval se portera en avant comme il l'avait fait sous l'effet du fouet.

De même, le cheval a appris à ranger ses hanches à la cravache; plus tard, il les rangera sans difficulté sous la pression d'une jambe, parce que ces deux sensations auront été associées au début.

Les mouvements que le cheval exécute naturellement sous l'action des aides sont très rares. Le cheval le plus docile ne peut donc se conformer aux ordres de son cavalier, s'il ne les comprend pas. C'est en s'appuyant sur le principe cité plus haut, que l'on constitue le langage qui permettra d'établir l'entente indispensable. La vue, l'ouïe, le toucher et même le goût, entrent successivement en jeu, et ont chacun leur part dans cette éducation.

C'est à la longe que s'en donnent les premiers éléments. L'attouchement, puis la vue seule de la chambrière, produisent le mouvement en avant, auquel on associera l'appel de langue, pour y substituer plus tard l'action des jambes. La traction de la longe prépare de même la leçon de la rêne d'ouverture qui servira à son tour d'interprête à la rêne contraire.

Les actions d'ouverture ou les actions contraires amèneront enfin le cheval à comprendre les actions d'opposition, sur lesquelles viendra se greffer aussitôt la leçon de la jambe, puis des actions de plus en plus combinées, de plus en plus discrètes, peut-être même de moins en moins précises.

Dès les débuts, apparaît donc la nécessité d'apporter la plus grande netteté dans les impressions transmises, parce que de la netteté de ces premières indications dépendra toute la clarté du langage, et par conséquent, en partie, la rapidité de l'éducation. En partie seulement, car il ne suffit pas que l'intelligence du cheval ait

saisi les demandes, il faut encore que sa volonté l'amène à consentir aux exigences souvent pénibles de l'homme (1).

C'est encore la loi d'associations qui donne le moyen de contraindre le cheval à l'obéissance ; il suffit en effet de faire suivre immédiatement d'une récompense la bonne exécution d'un mouvement, et son refus d'un châtiment énergique, pour que le cheval cède et se soumette.

Par la répétition de ce procédé, l'obéissance, hésitante d'abord, deviendra de plus en plus prompte, puis absolue et enfin instinctive.

Le dressage demande, pour arriver à ce dernier résultats, beaucoup de douceur pour ne pas irriter les chevaux nerveux, et aussi beaucoup de fermeté, car il importe que le cheval considère son maître comme le détenteur d'une puissance infinie : sa soumission est à ce prix. Au cours du dressage, il arrive, en effet, toujours un moment où la difficulté apparaît, où la lutte se présente. Le tact du cavalier consiste à en discerner les causes : impossibilité physique ou mauvaise volonté. Dans le premier cas, il faut se montrer particulièrement patient et modéré dans ses exigences. Dans le second cas, au contraire, il faut engager résolument la lutte et en sortir vainqueur ; autrement, le cheval rendu conscient de sa force — toujours par association de sensation — devient rétif.

Il faut avoir soin d'ailleurs de ne pas abuser de la résignation du cheval, sous prétexte que ses forces sont disciplinées.

Le dresseur doit être assez fin pour percevoir les signes précurseurs de l'impatience et de la révolte, et pour limiter et arrêter à temps ses exigences.

1. Docteur G. Le Bon, loc. cit.

Il est du reste facile de ne pas impatienter un cheval, et l'on peut lui faire répéter, tous les jours, la même série d'exercices, pourvu qu'elle comporte une certaine variété et à condition de donner, après chaque mouvement bien fait, quelques instants de repos qui coupent le travail et provoquent une détente nécessaire.

Pour que l'éducation du cheval soit complète, il faut non seulement que l'obéissance soit prompte et absolue, mais encore quelle soit automatique. Il suffit, quand le cheval en est là, de la production d'un seul des gestes autrefois étroitement combinés, pour que le mécanisme de l'association se déroule et provoque l'exécution du mouvement demandé. Au début, il fallait, pour obtenir péniblement le départ au galop, l'action les deux mains pour déplacer l'avant-main et l'action des deux jambes pour donner la position et déterminer l'impulsion ; par la suite, le serrement des doigts sur une rêne ou le frôlement de la botte suffit pour obtenir ce même mouvement, parce que cette action a évoqué le souvenir de toutes les autres sensations absentes.

C'est par la *répétition* que les associations pénètrent dans la mémoire ; l'opération est nécessairement longue. Mais en substituant à la répétition, ou mieux en y ajoutant *l'intensité* d'une des sensations transmises, on hâte les progrès. Les impressions fortes, bien que peu répétées, gravent beaucoup plus vite les associations dans l'esprit, que des impressions faibles très répétées, qui, suivant son tempérament, blasent ou énervent le cheval.

C'est en raison de ces principes que le mors de bride et l'éperon, lorsqu'ils sont maniés avec justesse, permettent d'abréger la durée du dressage.

Si le cheval par distraction, paresse ou mauvaise volonté, tente de se soustraire à ce qu'on est en droit d'attendre le lui, l'action énergique des doigts sur les

rênes ou un simple pincer de l'éperon le rappellera vite à la convention établie.

Fixer les associations par l'intensité de l'une des impressions associées, est une des clefs du dressage (1).

Principes du mouvement. — L'énergie locomotrice du cheval prend en équitation le nom de *mouvement en avant* ou d'*impulsion*.

Impulsion. — Le *mouvement en avant* est le premier degré de l'impulsion. Cette qualité existe chez le cheval lorsqu'il répond au premier appel des jambes en étendant son action sans que les mouvements gagnent sensiblement en hauteur.

L'*impulsion* est le mouvement en avant, soumis à la discipline exacte des aides, et exploité en vue du but à atteindre. Elle est la base du dressage. Son foyer réside dans l'arrière-main qui chasse la masse en avant, ou du moins doit être toujours prête à le faire.

Le mouvement en avant est naturel ou acquis : il est naturel chez le cheval chaud et généreux ; chez le cheval froid et paresseux, il est le résultat d'un dressage et s'éteint dès que l'action qui l'a provoqué disparaît.

Un cavalier n'est vraiment maître de son cheval que lorsque celui-ci lui a livré entièrement ses forces impulsives. Certains chevaux les retiennent, n'en livrent qu'une partie comme à regret, et vont même jusqu'à opposer la plus complète inertie. D'autres se servent de toute leur puissance musculaire pour lutter contre le cavalier, lui résistent ou même lui échappent tout à fait. D'autres enfin s'abandonnent généreusement et semblent mettre toutes leurs forces au service de leur cavalier. C'est ce résultat moral, autant que physique,

1. Docteur G. Le Bon, loc. cit., livre IV, Chap. II

de soumission aux aides dans le mouvement en avant, que l'on doit rechercher avant tout dans le dressage.

La vitesse n'est nullement un critérium d'impulsion. L'impulsion se manifeste beaucoup plus par la manière dont le cheval se livre à son cavalier, que par la rapidité des allures. Un cheval marchant au trot ou au galop, même allongés, peut manquer d'impulsion, alors qu'un autre en montrera beaucoup en marchant au pas.

Cette franchise dans la marche en avant doit être soigneusement entretenue, non seulement pendant le dressage, mais pendant toute la vie militaire du cheval.

Le bon emploi des forces entraîne d'ailleurs la bonne répartition du poids, c'est-à-dire l'équilibre, et par suite la mobilité et la maniabilité.

Équilibre (1). — La force musculaire et le poids du cheval sont les deux éléments qui concourent à la production du mouvement.

La force musculaire est essentiellement productrice d'énergie. La masse du cheval étant inerte, c'est la force musculaire qui provoque le déplacement ; son emploi détermine donc la bonne ou la mauvaise distribution du poids.

Le dressage a précisément pour objet de gouverner cette force, dans la combinaison des diverses allures, dans les divers degrés de vitesse, dans les changements de direction, de manière à mettre le cheval dans l'obligation d'exécuter ce que lui demande son cavalier.

En théorie, le mouvement est déterminé par les différentes positions que prend le centre de gravité par rapport à la base de sustentation. Dans l'état de repos, le centre de gravité est soutenu par cette base. La marche n'est autre chose que la rupture de cet équilibre, et

1. Comte d'Aure. **Cours d'équitation, 4e leçon.**

que le jeu des membres intervenant au moment opportun pour étayer la masse et prévenir la chute. Ainsi les quatre mouvements : en avant, en arrière, à droite, à gauche, ont toujours lieu parce que le centre de gravité entraîne la masse dans le sens de l'une de ces quatre directions.

Dans la pratique, on appelle *cheval équilibré* celui qui reste léger dans ses allures et agile dans ses changements de direction.

On peut admettre que tout cheval en liberté s'équilibre de lui-même naturellement. Ses mouvements sont plus ou moins faciles ; mais la mobilité dont il fait preuve montre qu'il est maître de ses forces et qu'il peut en faire un judicieux emploi.

A de rares exceptions, dès que le cheval est monté, cet équilibre se trouve rompu par le poids du cavalier qui déplace le centre de gravité (les 2/3 de ce poids tombent sur l'avant-main) ; en outre, les actions volontaires ou involontaires des aides provoquent de nombreuses contractions. Une partie de la puissance musculaire du cheval est ainsi employée à résister au cavalier.

Moins un cheval résiste à son cavalier, mieux il s'équilibre, plus il est maniable.

La conformation du cheval influe du reste dans une large mesure sur l'emploi qu'il fait de ses forces. Un cheval bien fait s'équilibre plus facilement sous l'homme, puisque ses forces se transmettent aux rayons dans les meilleures conditions dynamiques possibles.

Quelle que soit la conformation du cheval, le cavalier doit chercher à lui faire reprendre le plus tôt possible un équilibre naturel, ou du moins un équilibre qui s'en rapproche. Au début, on laissera donc au cheval une grande liberté, car en restreignant ses mouvements on l'empêche de retrouver cet équilibre indispensable à la bonne exécution du mouvement.

Plus le cavalier sera fixe, mesuré et conciliant dans ses actions, plus le cheval se mettra en confiance, plus vite il reprendra son aplomb.

A mesure que le dressage se poursuivra, le nombre des résistances diminuera ; le cheval, soumis aux aides, fera un meilleur emploi de ses forces, répartira mieux son poids et le cavalier pourra alors, sans difficulté, lui donner la position convenant au mouvement qu'il voudra lui faire exécuter.

Locomotion. — L'ordre dans lequel le cheval meut ses membres dans les différents mouvements et dans les diverses allures, fait l'objet de l'étude des lois de la locomotion.

En équitation supérieure, l'application de certaines de ces observations peut amener de bons résultats ; en équitation secondaire, il faut envisager l'emploi du cheval à un point de vue plus large, sous peine de s'engager dans une voie peu pratique et d'aggraver les difficultés (1).

Le cavalier n'a donc qu'à se préoccuper de donner au cheval la position qui doit précéder l'exécution de chaque mouvement, en lui laissant le soin et le temps de disposer lui-même ses membres en conséquence.

Rôle et position de la tête dans le mouvement (2). — Lorsque le cheval dispose de tous ses moyens naturels propres à faciliter l'exécution de ses mouvements, il se sert de sa tête et de son encolure comme d'un balancier à l'aide duquel il équilibre ses forces ou en modifie l'emploi. S'il veut aller en avant, il éloigne la tête, allonge son encolure afin d'amener le centre de gravité

1. Général L'Hotte, Questions équestres, chap. VII
2. Comte d'Aure, Cours d'équitation, 4e leçon.

dans le sens du mouvement ; s'il veut au contraire s'arrêter ou reculer, il ramène sa tête, raccourcit son encolure et imprime ainsi à la masse le mouvement en arrière.

Dans les mouvements de côté, obliques ou circulaires c'est encore le déplacement de la tête et de l'encolure à droite ou à gauche, qui favorise, règle et maintient le tourner.

Le cavalier qui veut rester maître de son cheval doit lui placer la tête dans des conditions telles que le mors puisse régler ses déplacements ainsi que ceux de l'encolure. De cette façon, celle-ci se plie, se raccourcit ou s'allonge selon les impressions que la bouche reçoit de la main du cavalier.

Pour que l'impression de la main soit transmise à la bouche du cheval avec netteté et que la respiration ne soit pas gênée, la tête du cheval doit être un peu en avant de la verticale. C'est cette position que l'on doit lui faire prendre dans les allures ordinaires et dans les mouvements simples et réguliers.

Plus on veut raccourcir l'allure, plus la tête doit se rapprocher de la ligne verticale ; plus au contraire on veut augmenter la vitesse, plus la tête doit sortir de cette ligne.

Dans ces deux derniers cas, la position qu'affecte la tête peut être considérée comme normale, puisque l'attitude qu'on lui fait prendre favorise le ralentissement ou le développement des allures.

La tête peut affecter une position irrégulière, c'est-à-dire trop se rapprocher ou trop s'éloigner de la verticale, soit en raison de la conformation défectueuse de l'avant-main, soit par suite d'une embouchure mal ajustée, soit par excès de sensibilité de la barbe et des barres soit enfin — et c'est le cas le plus fréquent pour les che-

vaux qui portent au vent — par un vice de conformation dans une des parties de l'arrière-main.

Non seulement c'est par l'emploi judicieux des aides que le cavalier parvient à combattre les défauts de position, mais c'est encore en employant un mors plus ou moins dur, en le plaçant plus ou moins bas dans la bouche du cheval, et enfin en serrant plus ou moins la gourmette.

C'est ainsi qu'avec le cheval qui porte au vent, on doit pour le ramener, augmenter la valeur des bras de levier et, par conséquent, user d'un mors à branches longues et le placer le plus bas possible. Pour le cheval, au contraire, qui porte la tête basse, ou se ramène trop, le mors doit être placé le plus haut possible et avoir des branches courtes.

Si, dans l'état de nature, la position qu'affecte la tête est déterminée par l'attitude que prend l'encolure, chez le cheval soumis au frein, c'est le mors qui, par son action sur la bouche, fait prendre à la tête une position à laquelle l'encolure est forcée de céder. Ce sera donc en raison de la manière dont les mains agiront, que l'encolure pourra se relever, s'allonger, et se fléchir à droite ou à gauche.

Rôle et position de l'encolure (1). — L'encolure étant le levier indispensable pour faciliter le mouvement, sa position, à son attache avec la tête, doit être telle que, tout en étant assouplie et en acceptant sans résistance les déplacements rétrogrades et latéraux, elle conserve son soutien et même un certain degré de fermeté à sa base et jusque dans son milieu. Sa direction doit être celle qu'elle prend naturellement, lorsque le cheval non monté est en place et posé d'aplomb.

1. Comte d'Aure, **Cours d'équitation**, 4e leçon..

Si on cherchait à trop lever la tête et l'encolure, le jeu des épaules pourrait être plus libre ; mais en même temps, le rein et toute l'arrière-main seraient écrasés, les hanches et les jarrets gênés dans leur action ; les déplacements de l'arrière-main seraient restreints inégaux et saccadés, et par suite l'allure perdrait à la fois de la vitesse et de la régularité.

Si l'encolure était trop basse, les épaules surchargées rendraient le cheval lourd et sa conduite difficile. L'arrière-main, quoique plus libre en apparence, n'en fonctionnerait pas mieux pour cela. Déchargée du poids qui lui est dévolu par la nature, et ne s'engageant plus sous la masse que par l'intervention momentanée des jambes du cavalier, elle ne tarderait pas à s'éloigner du centre de gravité, puis à rester en arrière.

Une arrière-main trop libre, trop dégagée du poids qu'elle doit porter dans une juste répartition des forces ne peut plus jouer le rôle qui lui revient dans la locomotion, c'est-à-dire favoriser les allures, en entretenant l'impulsion (1).

L'encolure ne doit donc être ni trop haute ni trop basse ; elle se raccourcit et s'allonge en même temps que la tête se rapproche ou s'éloigne de la verticale. En se ramenant, la tête fléchit l'encolure à la nuque sans la briser ; en s'éloigant, elle la tend sans l'élever.

Le cheval ainsi placé, les rênes conserveront toute leur puissance ; les membres de l'avant-main comme de l'arrière-main coordonneront leur action dans les mouvements, soit allongés, soit raccourcis, que le cavalier pourra exiger.

Toutefois, dans la position à donner à l'encolure, il y a lieu de tenir compte de la manière dont elle est naturellement greffée. C'est à tort que certains cavaliers

1. Un ressort ne peut se détendre que s'il est bandé.

s'obstinent à demander une grande élévation d'encolure à des chevaux portant naturellement bas. La main en agissant ainsi arrête les forces impulsives. En exigeant une attitude contraire à la construction du cheval, on écrase ses jarrets et son rein, et il perd la liberté de ses allures (1).

Le ramener (2). — Le ramener n'est autre chose que le placer de la tête un peu en avant de la verticale, position qui vient d'être indiquée comme la plus favorable à la conduite du cheval ; on cherche à l'obtenir dès que les chevaux sont mis en bride.

En équitation secondaire, c'est principalement par le travail sur les lignes droites, par les allongements et les ralentissements d'allure qu'on amène le cheval à prendre cette attitude. Les jambes jouent ici un rôle capital: elles doivent toujours précéder l'action de la main ; car la tête ne se ramène, l'encolure ne se fléchit, que par l'effet du mouvement en avant. Une fois engagé dans l'impulsion, le cheval rencontre la main : celle-ci, maintenue fixe et basse, offre à la bouche un soutien moelleux qui restreint l'extension de l'encolure, et fixe la tête qu'il amène ainsi à s'infléchir.

Aussitôt que le cheval a obéi, les jambes se relâchent, les doigts se desserrent, et les jambes et les mains ne reprennent leur action que si la tête reprend elle-même une position défectueuse. Les effets alternatifs d'activité et de passivité de la main, *à condition qu'ils ne prennent rien sur l'impulsion*, auront bientôt donné à l'encolure la flexibilité qu'il faut obtenir.

1. Général L'Hotte, **Questions équestres.**
2. « Ramener », c'est faire baisser la tête et le nez à un cheval qui tire à la main et porte le nez haut. » La Guérinière, Ecole de Cavalerie.

Gymnastique du jeune cheval. — Ce travail vise à développer les moyens et la souplesse des jeunes chevaux. Il sert aussi à vaincre les résistances qu'ils pourraient manifester.

Il s'exécute aux trois allures : au *pas*, parce que le cavalier, plus fixe, est plus maître de ses moyens, fait mieux comprendre au cheval, lui-même plus attentif, les mouvements qu'il lui demande ; au *trot*, parce que par suite de l'organisme du cheval, c'est à cette allure que les articulations jouent et travaillent le plus facilement dans les déplacements latéraux ; au *galop*, parce que c'est l'allure de combat, par conséquent le but à atteindre.

Résistances. — La fatigue résultant du travail de mise en condition et la contrainte que subissent les jeunes chevaux pendant leur éducation peuvent provoquer de leur part certaines résistances. Ces résistances tiennent soit à des imperfections physiques — tares ou faiblesses — soit à une nervosité occasionnée par des exigences incomprises ou maladroites.

Les principaux foyers de contraction sont : les hanches, la colonne vertébrale, les épaules et la bouche.

Que la cause de ces résistances soit morale ou physique, c'est par une gymnastique rationnelle s'adressant aux diverses parties du corps du cheval, que l'on parvient à assouplir et à fortifier les articulations ou les muscles.

Certains mouvements se prêtent plus particulièrement à la gymnastique de ces diverses régions : l'instructeur en règle l'emploi, suivant le but qu'il se propose.

A. — ***Comment on obtient l'engager de l'arrière-main et la mobilité des hanches.*** — Les hanches sont le foyer de l'impulsion, en même temps elles constituent

un véritable gouvernail qui préside aux changements de direction (1).

Le mécanisme de l'impulsion réside dans le jeu de l'articulation coxo-fémorale. C'est cette articulation qui, en se fermant plus ou moins, amène l'engager des jarrets sous la masse (fig. 4), et permet au cheval d'embrasser plus ou moins de terrain, par suite de la détente plus ou moins énergique des propulseurs.

Ce mouvement d'engager amène l'abaissement de l'arrière-main, position par ailleurs très favorable aux changements de direction rapides.

L'arrière-main doit encore pouvoir se détacher latéralement et lestement. Mais, en vertu de sa constitution, le cheval ne peut exécuter ce mouvement qu'en faisant passer son postérieur droit, par exemple, en avant du postérieur gauche; ici encore, il faut donc que le cheval baisse sa hanche, coule ses jarrets sous la masse

Les mouvements qui permettent d'obtenir cet engagement et cette mobilité de l'arrière-main sont : les allongements et les ralentissements d'allure, les arrêts, la ligne brisée, la serpentine, le cercle, la demi-volte et la demi-volte renversée de plus en plus serrées, le changement de main renversé (2), le galop à faux, le reculer.

a. — *Allongements et ralentissements d'allure* (3).

Ce travail comprend les exercices suivants :

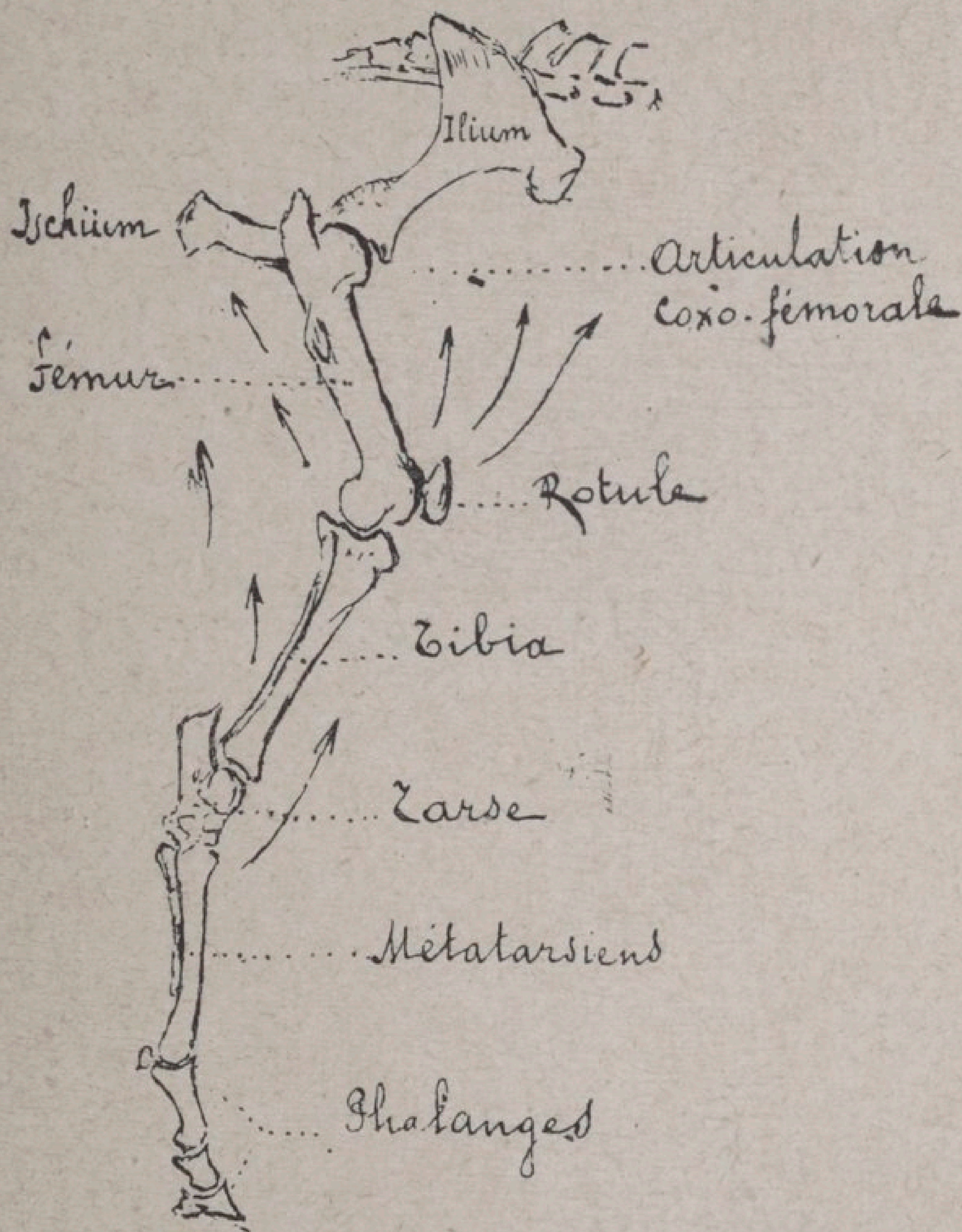
Etant au pas : ralentir, marcher au pas, allonger; puis du pas ralenti, marcher au pas allongé et inversement.

1. Il faut lire entièrement la théorie magistrale du Général L'Hotte sur le rôle de l'arrière-main en équitation, **Questions équestres**, chap. IV.

2. Général J. de Benoist, ancien Ecuyer à l'Ecole de cavalerie, **Dressage et Conduite du cheval de guerre**, chap. II.

3. — Général J. de Benoist, **loc. cit.** chap., 1er. — Général de Beauchesne, ancien Ecuyer à l'Ecole de Cavalerie, **Dressage du cheval d'armes**. — Capitaine de Champsavin, **Notes sur l'Instruction à cheval**.

Etant au trot : ralentir, marcher au trot, allonger, puis



.... en se fermant, l'articulation coxo-femorale amène l'engager des jarrets sous la masse....

Fig. 4

du trot ralenti, marcher au trot allongé et inversement.

Etant arrêté : marcher, arrêter : marcher au pas allongé, arrêter.

Etant au pas : marcher au trot allongé ; passer du pas au trot allongé ; étant au trot ou au trot allongé, arrêter.

Il comprend enfin les départs au galop en partant du trot, du pas, de l'arrêt, du reculer ; passer du galop au trot, au pas, à l'arrêt ; allonger et ralentir le galop.

Les chevaux ont appris au débourrage à obéir à la main par une diminution d'allure, aux jambes par une accélération. On revient et on insiste sur ce travail, jusqu'à ce que le ralentissement se donne sans le moindre mouvement de tête indiquant la lutte contre la main, et que l'allongement soit très franc et immédiat. Toutes les fois qu'un cheval lutte contre la main dans les ralentissements succédant aux allures vives, il faut le reprendre sur les ralentissements au pas.

Une fois l'obéissance obtenue, on travaille la *manière* dont ces mouvements s'exécutent : couié des hanches sous la masse dans le ralentissement, détente des jarrets et du rein dans l'allongement. On y arrive par des allongements et ralentissements alternatifs et de plus en plus rapprochés.

Ce résultat acquis, on demande alors des ralentissements et allongements plus marqués, des arrêts immédiats aux allures vives.

Dans ce travail qui consiste à balancer le cheval entre la main et les jambes. il est essentiel que ces deux aides n'agissent jamais simultanément. Le cheval, dans les ralentissements, doit éteindre l'allure en marchant près de terre ; à l'appel des jambes, il doit se pousser nettement en avant. S'il donne des mouvements en hauteur, c'est que la main n'a pas cédé à temps pour laisser passer l'impulsion.

Si le cheval en ralentissant se traverse, on le redresse en opposant l'épaule à la hanche.

Ces assouplissements sont entrecoupés de temps d'allure franche sur la main. Il est indiqué d'insister spécialement sur l'obéissance immédiate dans l'allongement avec les chevaux froids, dans le ralentissement avec les chevaux chauds.

Lorsque ce travail a été bien exécuté sur la ligne droite, on le répète sur le cercle, ce qui permet d'obtenir un engagement plus grand de la hanche intérieure. Le diamètre du cercle est réduit au fur et à mesure des progrès des chevaux ; mais il faut éviter que le cheval modifie de lui-même ce diamètre en même temps que l'allure, c'est-à-dire le diminue dans les ralentissements et l'augmente dans les allongements.

On n'exécute, au manège, que des allongements et des ralentissements du galop de manège ; on demande à l'extérieur, sur les grandes lignes, de nuancer la vitesse dans toutes les variétés du galop, depuis le galop ralenti jusqu'au galop allongé et inversement. C'est la constatation des résultats de tout le travail précédent.

Si le cheval bourre et lutte contre la main, il faut le reprendre au manège sur le travail de ralentissement au pas et au galop de manège : on arrive ainsi au but avec moins de risques pour les membres et plus sûrement que si l'on voulait insister jusqu'à la soumission dans le travail aux allures vives (1).

b. — *L'arrêt. — Le demi-arrêt.* — L'arrêt, considéré au point de vue du dressage, n'a pas seulement pour but d'immobiliser le cheval dans une attitude quelconque, mais surtout de lui apprendre à s'équilibrer de lui-même par l'engagement de l'arrière-main.

E. Cap de Champsavin, loc. cit.

L'arrêt est produit par l'action des doigts serrés sur des rênes tendues. Si les jarrets restent en arrière ou se jettent de côté pour éviter un engager toujours pénible au début, les jambes interviennent pour chasser doucement les hanches sous la masse, la main restant passive.

L'arrêt a pour résultats de rassembler les forces du cheval, de fixer sa tête et ses hanches et de le rendre plus léger.

Il faut pratiquer l'arrêt très progressivement, et avec beaucoup de douceur au début. On doit en être sobre avec les chevaux qui ont l'encolure renversée, qui sont longs de corsage, ensellés ou trop nerveux. Ces sortes de chevaux, généralement faibles du rein, acceptent difficilement l'arrêt, et le remède devient pire que le mal. Il faut l'éviter avec les chevaux manquant d'impulsion (1).

En résumé, l'arrêt ne convient qu'aux chevaux ayant un bon rein, et assez de vigueur dans les hanches et les jarrets pour s'arrêter nettement sur l'arrière-main.

Il n'en est pas de même du demi-arrêt.

Le *demi-arrêt*, qui a été défini au chapitre des aides, irrite moins le cheval que l'arrêt; on peut donc l'employer sans crainte avec tous, sauf encore avec les chevaux qui se retiennent.

Le résultat à chercher est de soutenir le devant, et par conséquent de baisser les hanches, sans qu'il se produise de ralentissement d'allure.

c. — *La ligne brisée*, la *serpentine*, le *cercle*, lorsque les tourners sont demandés par les rênes seules agissant sur l'avant-main, n'ont pas seulement pour effet d'assouplir les épaules, mais également de favoriser l'engagement de l'arrière-main.

1. La Guérinière, **Ecole de Cavalerie**, ch. X.

Ces mêmes mouvements, lorsque la jambe pousse les hanches à l'extérieur, donnent une grande mobilité à l'arrière-main ; il y a donc lieu, lorsqu'on les emploie, de savoir ce que l'on recherche et de les exécuter en raison du but à atteindre.

La recherche de la mobilité des hanches n'a pas seulement pour but de maintenir le cheval droit et de faciliter le tourner. Dans l'arrière-main réside, avec toutes les forces impulsives, la source de presque toutes les résistances ; si on veut vaincre ces résistances, la soumission des hanches doit donc être prompte et absolue et se manifester par la stricte obéissance à la jambe.

d. — La *demi-volte* de plus en plus serrée amène l'engagement de plus en plus marqué de l'arrière-main. Le demi-tour sur les hanches, qui est sa limite, donne le dernier degré de cet engagement.

La *demi-volte renversée* de plus en plus serrée prépare la mobilité de l'arrière-main. Le demi-tour sur les épaules qui en est la limite donne la mobilité absolue de l'arrière-main se déplaçant autour de l'avant-main.

e. — *Galop à faux.* — On prépare le cheval au travail à faux par la ligne brisée au galop, en accentuant progressivement les tourners à faux que comporte cette figure. On aborde ensuite le huit de chiffre et la serpentine.

On commence le travail du huit de chiffre par un grand 8 inscrit dans la longueur du manège et exécuté une seule fois (deux changements de mains consécutifs). Dès que ce mouvement s'exécute sans énervement, on maintient les chevaux sur ce grand 8 de plus en plus longtemps. Lorsqu'ils galopent, calmes et bien détendus, on serre peu à peu la figure, et on trace un huit de

plus en plus petit. Il faut cependant chercher l'assouplissement dans le travail long et fréquent sur cette figure, plutôt que dans un resserrement exagéré de celle-ci, surtout avec les chevaux éloignés du sang.

De même, la serpentine ne comportera d'abord qu'une seule boucle, et sera resserrée au fur et à mesure des progrès.

Ce travail amène le cheval à modifier de lui-même son équilibre, et donne l'alternance de détente et d'engagement que l'on recherche dans toute cette gymnastique.

Afin d'éviter la difficulté sans intérêt du départ à faux on commence toujours par une boucle juste. Pendant la boucle à faux, la rêne du dedans, par une opposition calculée maintient en arrière l'épaule et la hanche du dedans pour empêcher le changement de pied. Cette opposition diminue à mesure que les chevaux tournent plus volontiers à faux (1).

f. — *Le reculer.* — Quoique le reculer soit surtout un châtiment pour le cheval qui malgré les arrêts et les demi-arrêts cherche à forcer la main ou à s'appuyer exagérément sur les mors, c'est également un procédé qui sert à assouplir sa colonne vertébrale, et peut le disposer à se mettre sur les hanches.

Le reculer marque un degré de plus dans la gymnastique qui consiste à réduire et à augmenter alternativement la base de sustentation.

La gymnastique subie par le jeune cheval sur les allongements et les ralentissements d'allure l'amène généralement à reculer sans difficulté.

Le cheval peut néanmoins, par souffrance ou mauvais caractère, s'y refuser. Il se campe alors sur son arrière.

1. Capitaine de Champsavin, Notes sur l'Instruction à cheval.

main, contracte sa colonne vertébrale et résiste à l'action des rênes.

Pour combattre ces mauvaises attitudes, qui mènent à l'acculement, le cavalier doit déplacer la croupe latéralement par des actions de jambes, ou opposer alternativement chacune des épaules à la hanche correspondante. On profite du déplacement de la hanche pour reprendre l'action des mains.

Dans l'exécution de ce mouvement, le cheval doit être calme, droit, marcher lentement et rester toujours prêt à reprendre le mouvement en avant à l'appel des jambes. Au début, surtout avec les chevaux chauds, il convient, après s'être reporté en avant, de faire suivre le mouvement de reculer, de repos, les rênes libres.

Ces résultats acquis, on s'attache à obtenir un passage de plus en plus facile du mouvement en avant au reculer et réciproquement : on balance le cheval entre la marche en avant et la marche en arrière en ne faisant que quelques pas de chacune d'elles.

B. — *Comment on obtient la souplesse de la colonne vertébrale.*— La souplesse de la colonne vertébrale s'obtient par les mouvements qui viennent d'être énumérés, mais surtout par le travail sur un cercle réduit exécuté au galop, à une allure de plus en plus rapide. C'est le meilleur assouplissement dans le sens latéral ; il faut y revenir sans cesse.

Les chevaux étant au galop sur le cercle, l'instructeur, afin d'éviter la fatigue du travail prolongé sur le tourner court, fait alternativement rétrécir pendant quelques tours, puis élargir le cercle, et ainsi de suite. Il faut réagir contre la tendance qu'ont les chevaux à ralentir à mesure que le cercle se rétrécit. Le tourner court au galop lent est facile ; ce qui est difficile et ce

qu'il faut obtenir, c'est le tourner court à une allure rapide.

C. — *Comment on obtient le libre jeu des épaules.* — Le cheval qui, en liberté, évolue avec aisance et s'équilibre facilement, devient généralement lourd à la main aussitôt qu'il est monté ; ce changement vient, en partie de la répartition du poids du cavalier, en partie de ce que le cheval s'équilibrait de lui-même pour les mouvements qu'il voulait exécuter, tandis qu'il ne sait pas encore s'équilibrer pour les mouvements que lui demande son cavalier.

La gymnastique la plus propre à donner la mobilité des épaules et, par suite, à obtenir la légèreté de l'avant-main, comprend les ralentissements, les arrêts et demi-arrêts, le reculer, et surtout la ligne brisée et la serpentine, dans lesquelles les tourners sont demandés par les rênes seules faisant pivoter les épaules autour des hanches — le cercle la croupe en dedans, les demi-voltes de plus en plus serrées jusqu'au demi-tour sur les hanches, les changements de main doublés (1), l'appuyer et l'épaule en dedans.

Il y a lieu d'insister spécialement sur les lignes brisées de plus en plus serrées exécutées au galop. C'est la meilleure leçon pour rendre le cheval souple et mobile dans son galop, facile à conduire et adroit en terrain varié (2).

1. Général J. de Benoist. **Dressage et conduite du cheval de guerre.** chap. II.

2. « Les anciens Ecuyers avaient une méthode que j'approuve fort, pour « galoper les chevaux de guerre et de chasse; c'était de galoper un cheval « en serpentant; c'est-à-dire au lieu de galoper sur tout le cercle, ils fai- « saient continuellement des portions de cercle en renversant à tous moments « les épaules sans changer de pied et en décrivant à peu près le même « chemin que celui que fait un serpent ou une anguille lorsqu'ils rampent. « Rien ne confirme mieux un cheval sur le bon pied ni lui assure tant les « jambes que cette leçon. Elle est aisée à pratiquer lorsque le cheval y a été « préparé en le galopant sur un cercle à gauche, placé et uni à droite. » (La Guérinière, **Ecole de Cavalerie**, chap. XX, **Des chevaux de chasse.**)

Les différents mouvements qui viennent d'être énumérés sont demandés par la rêne contraire, qui agit indirectement, mais très efficacement, sur les épaules. Il y a lieu de faire remarquer que ces mouvements ne possèdent pas en eux-mêmes un pouvoir spécial, menant droit au but recherché ; c'est au cavalier à intervenir suivant le but qu'il se propose et les résistances qu'il rencontre, et à agir avec tact, c'est-à-dire avec plus ou moins d'énergie ou de douceur, suivant les circonstances.

Larges et parfois même irréguliers au début afin de ne pas rebuter le cheval, ces différents mouvements doivent être de plus en plus serrés et de plus en plus précis afin d'amener la soumission complète aux aides, indispensable dans le combat individuel.

Le souci du *mouvement en avant* doit manifestement percer pendant tout le travail de la gymnastique, et il faut toujours, après avoir assujetti le cheval, le laisser se détendre en allongeant l'allure pendant quelques foulées, avant de le mettre au repos, dans la crainte de perdre de l'impulsion.

D. — ***Comment on obtient la souplesse de la mâchoire***. — La souplesse de la mâchoire est le signe apparent de la légèreté ; elle indique une décontraction générale. Avec un cheval à bouche normale, les exercices de gymnastique qui assouplissent et fortifient le jeune cheval ont pour conséquence cette mobilité de la mâchoire, qui constitue en quelque sorte la preuve de l'obéissance consentie. Mais certains chevaux, malgré un assouplissement relatif de l'organisme, conservent dans la mâchoire une raideur anormale.

L'origine de toute défense est une souffrance. La contraction de la mâchoire du cheval peut être provoquée par une embouchure mal adaptée à sa conforma-

tion, soit que cette bouche soit trop sensible pour le mors qu'on lui a imposé, soit au contraire que sa sensibilité soit émoussée au point de n'en pas apercevoir les effets.

Le premier remède consiste dans ce cas à bien choisir et à bien ajuster les mors. Leur nature, leur position dans la bouche, les dimensions des branches, l'épaisseur des canons, l'absence ou la présence de la liberté de langue, l'ajustage plus ou moins étroit de la gourmette, permettent de combattre bien des résistances.

Néanmoins, sous l'action d'une main brutale ou simplement maladroite, le cheval le mieux embouché prend des habitudes ou des attitudes qui sont de véritables défenses, puisqu'elles lui permettent d'éviter la contrainte du mors.

Il est donc indispensable, dans ces cas particuliers, de refaire l'éducation de la bouche à l'aide d'assouplissements appropriés, dont le but est de détruire les habitudes mauvaises, pour les remplacer par de bonnes.

On dit qu'un cheval cède à l'action de la main, lorsque étant en contact moelleux avec celle-ci, il entr'ouvre la bouche sur une pression des doigts, mobilise un instant sa langue et les mors, pour reprendre aussitôt le contact. La cession doit se localiser dans la bouche, sans provoquer de mouvement insolite de la tête ou de l'encolure.

Les premiers éléments de cette gymnastique peuvent être enseignés au cheval de pied ferme et au pas; mais comme l'impulsion dans cette attitude et dans cette allure est nulle ou faible, l'emploi peut en être dangereux en équitation secondaire.

Pour obtenir la décontraction recherchée, le cavalier devra engager son cheval dans une allure détendue. Par la fixité moelleuse de la main, il s'efforcera d'obtenir

un appui confiant dans l'attitude — même vicieuse — qui est la plus familière du cheval.

Ce résultat étant obtenu, le cavalier aura recours à la division des appuis. Diviser les appuis, c'est rompre la symétrie normale de l'appui des mors, en relâchant une ou plusieurs rênes, tandis qu'on serre les doigts sur les autres. Le cavalier utilise successivement ces différentes combinaisons de rênes par des actions plus ou moins rapprochées :

Par exemple, *rendre et reprendre; scier du bridon; alterner bride et filet.*

Ces diverses actions tendent à tromper les résistances, en changeant constamment leur point d'appui, et à réduire la contraction des muscles par leur mobilisation incessante.

Suivant le genre de résistance opposée par le cheval, le demi-arrêt ou les vibrations exécutées sur une ou plusieurs des rênes de la combinaison en jeu amèneront tôt ou tard la décontraction demandée.

Lorsque par suite de la répétition de ces exercices, le cheval obéit sans hésiter et que toutes les combinaisons de rênes amènent cette même soumission, l'éducation de la bouche est terminée.

Les avantages de la décontraction de la mâchoire ont leur répercussion sur la nuque et sur l'encolure, dont les muscles ne tardent pas à se relâcher. L'encolure reprend d'abord sa position naturelle, puis grâce à une gymnastique progressive, elle arrive au ramener qui constitue l'attitude indispensable à la conduite facile du cheval.

Dans la pratique des assouplissements de la bouche, il faut exercer un contrôle sévère sur la conservation de l'impulsion : éviter de récompenser par le passage à l'allure inférieure, *et au contraire rendre et caresser en allongeant l'allure.*

Il faut limiter, au nécessaire, cette gymnastique locale et ne pas perdre de vue le véritable but du dressage tout entier : l'harmonie de toutes les forces.

L'appuyer et l'épaule en dedans. — L'appuyer, exécuté par les aides latérales, est un mouvement qui trouve son application dans la conduite du cheval isolé ou en troupe.

Le cheval marchant à main droite, l'appuyer s'obtient par l'emploi de la rêne et de la jambe gauche qui agissent en poussant les épaules et les hanches vers la droite: le cheval se trouve alors infléchi du côté opposé à celui vers lequel on le dirige.

Dans ce mouvement, les épaules et les hanches parcourent deux pistes parallèles, de sorte qu'en appuyant à droite les membres du bipède latéral gauche croisent en avant ceux du bipède latéral droit, ou réciproquement en appuyant à gauche.

En dressage, l'appuyer est utile pour acheminer le cheval vers la connaissance des effets que peut produire la combinaison des aides; il constitue en outre un excellent élément de gymnastique pour le poulain (1).

On ne demande ce mouvement que sur une piste intérieure ou sur des diagonales et pendant un temps relativement court. Exécuté sur la piste, l'appuyer a l'inconvénient d'amener le cheval à se guider sur le mur et non à obéir aux aides. De plus, il arrive fréquemment que le cheval ne pouvant faire passer le membre du dehors par-dessus celui du dedans, dans la crainte de heurter le mur, fait passer ce membre par-dessous, ce qui ne donne pas le résultat cherché.

Si par une exigence plus grande des aides, on accentue légèrement le déplacement de l'avant-main par rap-

1. Règlements sur les Exercices de la cavalerie, 1876.

port à l'arrière-main, le cheval passe de la gymnastique de l'*appuyer* à celle de *l'épaule en dedans* (1).

On dit que le cheval est sur l'épaule droite en dedans — (en dedans de l'arc de cercle dessiné par sa colonne vertébrale) — quand il marche ployé à droite ; on dit qu'il est sur l'épaule gauche en dedans, quand il marche ployé à gauche.

Quelle que soit la main à laquelle on l'exerce ou le point du manège ou de la carrière que l'on occupe, le cheval peut ainsi être placé et travailler indistinctement tantôt sur l'épaule droite, tantôt sur l'épaule gauche en dedans.

Le mouvement s'exécute à l'indication : — « *Epaule droite en dedans... Redressez.* » — « *Epaule gauche en dedans... Redressez.* »

Pour placer le cheval sur l'épaule droite en dedans, par exemple, et le travailler dans l'attitude la plus favorable, on détache les épaules de la ligne suivie, par une action de la rêne droite (*rêne d'ouverture*) fortifiée par la jambe du même côté, et on amène ainsi le cheval à entamer le tourner. Aussitôt qu'il est dans cette position oblique et circulaire, on reprend la direction précédemment suivie, tout en maintenant le cheval ployé en croissant (2). La rêne droite, devenue rêne contraire d'opposition, agit dans le sens de la hanche gauche, fait effet sur tout le corps du cheval qu'elle incurve, et le pousse en avant et à gauche. La jambe droite, en agissant un peu en arrière des sangles, aide aux mouvements en déplaçant également les hanches vers la gauche. La main gauche, après avoir cédé, limite le pli de l'encolure, puis fortifie l'action de la rêne droite en attirant, elle aussi,

1. La Guérinière. Ecole de Cavalerie, chap. II.— Général J. de Benoist. Dressage et conduite du cheval de guerre.
2. En croissant, et non en crosse d'évêque.

l'avant-main en avant et à gauche; la jambe gauche qui agit à la sangle, entretient le mouvement en avant.

Cette leçon donne au cheval une entière souplesse et une grande liberté dans toutes les parties du corps.

Elle fait naître :

1° La liberté des épaules, l'obéissance à la main, et par suite la légèreté de l'avant-main ;

2° La souplesse des hanches, l'obéissance à la jambe, et par suite l'engager de l'arrière-main ;

3° Le liant de la colonne vertébrale qui donne l'harmonie entre l'avant-main et l'arrière-main.

Elle engendre la liberté des épaules, parce que, lorsque le cheval travaille énergiquement ainsi ployé, le membre droit est obligé de décrire un large mouvement de rotation et de s'*élever* pour passer en avant du gauche.

Elle amène l'agilité des hanches, parce que la hanche droite est au contraire obligée de se *baisser*, pour permettre au postérieur droit de passer en avant du postérieur gauche, d'où l'engager recherché de l'arrière-main..

Elle donne de la souplesse et du liant à la colonne vertébrale, par suite de la gymnastique incessante des vertèbres, des muscles dorsaux qui jouent successivement dans tous les sens.

Elle soumet le cheval à la main, parce que la jambe, agissant dans le même sens que la main, oblige le cheval à accepter la tension de la rêne.

Elle soumet le cheval à la jambe, parce que la rêne, agissant dans le même sens que la jambe,oblige le cheval à comprendre et à accepter son action.

L'épaule en dedans est donc la synthèse de tous les mouvements de gymnastique que l'on peut demander au cheval, et elle est bien, comme le disait La Guérinière,

« *la première et la dernière de toutes les leçons qu'on peut donner au cheval* ».

Son exécution est facile et les résultats excellents et rapides.

Il faut, comme pour l'*appuyer*, éviter d'exécuter ce mouvement sur la piste, parce que le cheval est toujours attiré par celle-ci, cherche à y rentrer, et alors ne fait que ployer son encolure, au lieu de livrer ses épaules, ce qui va à l'encontre du but qu'on se propose.

L'épaule en dedans se demande d'abord sur le cercle; on amène petit à petit le cheval à la comprendre en lui en dérobant quelques pas. On caresse, on redresse, puis on recommence un peu plus loin.

Dès que le cheval comprend ce qu'on lui demande, et que le mouvement est bien exécuté au pas, on le répète au trot.

Pour la bonne exécution du mouvement, il est nécessaire que la main qui maintient l'épaule en dedans agisse avec fixité sur une rêne plutôt courte, et surtout qu'elle n'opère pas de traction d'avant en arrière.

Le cheval doit être fréquemment exercé à cette gymnastique. Il faut travailler alternativement sur l'une et l'autre épaule, et avoir soin, entre chaque changement, de marcher quelques pas sur la ligne droite. Ces assouplissements ne seront d'ailleurs demandés que pendant un temps très court.

On profite de l'engager des postérieurs pour pousser le cheval, aussitôt après l'avoir redressé, dans un trot hardi et étendu.

Le trot hardi. — Le trot hardi est un trot très régulier, à grande extension, produit par la détente énergique des hanches et des jarrets. On l'obtient lorsque l'impulsion ayant été accumulée dans l'arrière-main par l'action des jambes, le cavalier rend la main, en se contentant de

donner à la tête et à l'encolure l'appui nécessaire pour faciliter l'extension de l'allure.

On le demande au début, pendant quelques foulées seulement. Au fur et à mesure que le cheval prend de la vigueur, qu'il devient plus soumis, et dispose mieux de ses forces, on peut prolonger l'étendue de ce temps de trot sans jamais l'exiger — en dressage du moins — pendant plus d'une centaine de mètres. Le pas franc et étendu, exécuté les rênes longues, doit toujours succéder au trot hardi.

Cette allure, alternée avec l'épaule en dedans, donne au cheval beaucoup de perçant et de légèreté.

Descente de main et extension d'encolure. — La *descente de main* définie et commentée par La Guérinière (1), puis adoptée par l'école Baucher, comme un des principes fondamentaux de l'équitation, n'est autre chose que la preuve de la légèreté. Elle consiste après avoir placé le cheval dans un certain équilibre, à *supprimer* d'abord pendant un instant, puis pendant un temps de plus en plus long, l'*action des jambes et des mains*, et à habituer le cheval à rester dans cet équilibre sans le secours des aides et *sans modifier son allure*.

Plus longtemps le cheval reste léger dans cette position, plus il prouvera sa condition, son équilibre — naturel ou acquis — et le fini de son dressage, quel que soit d'ailleurs son mode d'utilisation : cheval de guerre cheval de chasse ; cheval de haute école.

La descente de main n'implique pas la nécessité d'avoir les jambes loin et les rênes flottantes, mais l'action des aides doit rester limitée au simple contact

Dans cette attitude le cheval jouit d'une indépendance

1. La Guérinière, Ecole de Cavalerie, tome I; De la main, de la bride et de ses effets. — Du galop. — Des chevaux de chasse.

favorable à l'économie de ses forces ; son initiative est éveillée ; il est, suivant une très juste expression du commandant Detroyat, « en liberté sur parole ».

Inapplicable pendant les évolutions ou pendant la manœuvre parce que les modifications d'allures et de directions, incessantes et imprévues, exigent de la part du cavalier un emploi répété et souvent énergique de ses aides et par conséquent de la part du cheval une position « en garde » constante, il faut au contraire user de la *descente de main* chaque fois que le cheval n'est pas sous le commandement : « garde à vous », par exemple pendant les routes, les missions individuelles, les promenades isolées, etc.

Tout autre chose est l'*extension* ou *descente d'encolure*. Aussi est-ce à tort que l'école Dutilh (1) a emprunté, pour définir une gymnastique spéciale de l'encolure, la dénomination de « descente de main » consacrée par la tradition écrite classique à une action des aides parfaitement déterminées ayant pour but, comme je viens de le dire, la recherche de l'équilibre et de la légèreté.

Il n'en reste pas moins évident que le rôle considérable joué par l'encolure dans le mouvement du cheval en liberté implique, pour le cavalier, la nécessité d'être maître de l'allongement et du redressement de cette encolure, s'il entend rester libre de régler à son gré le mouvement.

Dans un dressage bien mené, le rapport entre la main du cavalier et la bouche du cheval doit être réglé dès le début, en exploitant des attitudes naturelles indispensables au mouvement, et en imposant cependant au cheval le respect de la main. (*Débourrage*, page 92).

1. Commandant Dutilh, Méthode progressive applicable au dressage du cheval de troupe, d'officier et d'amateur.

Par la suite, toutes les fois que, après une mise en main, même sommaire, on rendra progressivement la main, et *que les jambes continueront* à agir, le cheval devra courir après son mors en allongeant l'allure. Le tact du cavalier consistera alors à trouver et à donner au cheval l'appui qui lui sera le meilleur, pour allonger, changer d'allure, sauter, etc. — Ce n'est plus la descente de main : c'est apprendre au cheval que, *quand on continue l'action des jambes* et que l'on rend progressivement la main, il doit allonger l'allure, peut baisser la tête et demander à la main l'appui et le secours qui lui sont nécessaires.

On remet la tête en place avec les rênes ; la main ayant alors plus d'action que les jambes, il y aura forcé ment ralentissement d'allure.

Au bout de l'allongement et du ralentissement, on demande la descente de main.

C'est en alternant ainsi ces manifestations de soumission et ces temps de liberté qu'on obtient des chevaux légers et toujours perçants.

Les mouvements de marcher et d'arrêter, ainsi que les allongements et les ralentissements d'allure, doivent être exécutés avec les jeunes chevaux, je le répète, de façon à établir promptement et nettement cette entente entre le cavalier et son cheval, et ils suffisent presque toujours pour amener le rapport moelleux indispensable aux changements d'allure et de direction, par conséquent aux extensions et aux redressements d'encolure nécessaires au mouvement.

Mais, avec certains chevaux qui se retiennent, craignent la main, ou ont l'encolure fausse, il faut une gymnastique spéciale, qui demande du tact et de la patience, pour arriver à s'emparer du jeu de l'encolure et à amener sur les épaules le poids qui leur revient. C'est en travail-

lant sur le cercle, dans l'impulsion, en divisant les appuis en mobilisant les doigts, en « badinant » avec les rênes qu'on arrivera peu à peu à mettre le cheval sur la main, puis à lui faire goûter son mors, puis à étendre son encolure dans le plan médian ou latéral.

Il ne faut pas confondre l'extension d'encolure, qui est une action lente et progressive, avec le mouvement du cheval qui plonge brusquement en arrachant les rênes ; ni avec l'abandon immédiat et complet des rênes, accompagné du relâchement des jambes succédant à la bonne exécution d'un mouvement : le premier est une défense qu'il importe de détruire promptement, le second constitue la récompense et le repos auxquels a droit le cheval obéissant .

Mise en équilibre. — Dans les allongements, les ralentissements et les changements d'allure qui ont été étudiés plus haut, l'obligation subsiste toujours pour le cavalier de ne pas enfermer le cheval entre les jambes et la main. La règle demeure invariable de lui conserver à la fois toute son impulsion et en même temps sa soumission par de justes actions de mains et de jambes. Mais, au fur et à mesure que le dressage se perfectionne, ces actions tendent à se rapprocher, parfois même semblent se confondre. Le cheval ainsi balancé entre les jambes et la main. manie plus ou moins haut dans une sorte d'équilibre, qui n'est autre chose que le rassembler en marchant.

Le rassembler en marchant a pour but de raccourcir les bases de sustentation de l'animal : le cheval travaille alors sur des *bases courtes*, ce qui accentue sa mobilité, mais réduit nécessairement sa vitesse.

Dès qu'on veut revenir à une allure étendue, il faut abandonner le rassembler et laisser passer l'impulsion ; en même temps l'encolure s'étend, l'allure s'allonge, et le cheval travaille de nouveau sur des *bases longues*.

Obliger le cheval suivant les circonstances à travailler sur des bases courtes ou sur des bases longues, l'habituer à passer du travail le plus serré à l'équitation de campagne la plus hardie, en un mot, mettre le cheval en équilibre, c'est le but de l'équitation militaire, et c'est à atteindre ce but que tendent les changements d'allure, les allongements et les ralentissements de vitesse dont il vient d'être parlé.

Observations sur les allures. — On peut tirer du mécanisme du pas, du trot et du galop des observations très utiles au dressage.

Il est de toute utilité que le cavalier sache prendre une allure commandée, maintenir ou changer cette allure. Or, dans le pas et dans le trot, les bipèdes latéraux se meuvent dans des plans parallèles ; dans le galop, au contraire, le cheval tend à cheminer une hanche légèrement en dehors. Cette remarque est nécessaire et elle suffit pour faire comprendre au cavalier qu'au pas et au trot, le cheval doit rester *rigoureusement* droit, tandis qu'au galop il cède *légèrement* d'une hanche.

Chaque fois qu'avec un jeune cheval le cavalier voudra prendre le galop, il devra donc lui donner cette position qui lui est naturelle. Par contre, chaque fois qu'il voudra passer du galop au trot ou au pas, il n'aura qu'à replacer son cheval droit.

Une autre obligation pour le cavalier consiste à obtenir des allures qui permettent au cheval de faire beaucoup de chemin sans fatigue. Pour que le cheval dépense le moins de force possible, il faut que toute impulsion agisse dans le sens du mouvement.

Or, le cheval peut manier haut, il peut manier bas, ou il peut manier haut et bas à la fois (1).

1. Général J. de Benoist, Dressage et conduite du cheval de guerre.

« Le cheval manie haut, lorsque assoupli, gymnastiqué et convenablement monté, il pourra être rassemblé en marchant. Alors les muscles de l'encolure fléchie et haute lèveront, dans leur contraction, les membres antérieurs ; tandis que les membres postérieurs, engagés sous la masse, se détendront également de bas en haut. »

Ainsi placé, il ne peut donner qu'une vitesse très limitée, puisqu'elle perd en étendue ce qu'elle gagne en hauteur et que ses articulations sont constamment fléchies, mais cette position est très favorable aux changements instantanés d'équilibre, et par suite de direction et d'allure. Elle trouve donc un emploi fréquent dans l'équitation secondaire, puisque, soit à la manœuvre, soit dans le combat individuel, le cheval doit pouvoir travailler court.

« Le cheval peut manier haut du devant et bas de l'arrière-main lorsque, conduit par un cavalier inexpérimenté, il tiendra la tête haute de gré ou de force. Comme dans le cas précédent, les muscles de l'encolure élèvent par leur contraction les membres antérieurs ; mais les membres postérieurs, placés loin des membres antérieurs ne peuvent s'engager ; leurs mouvements seront saccadés, la colonne vertébrale n'aura aucune détente. Le cheval progressera avec une dépense de forces considérable et une gêne dans les reins et les membres postérieurs se traduisant par des désordres de toutes sortes.

« Enfin, le cheval maniera bas lorsqu'il progressera l'encolure tendue, allongée, sa direction se rapprochant de l'horizontale. Alors, les muscles de l'encolure en se contractant tireront les membres antérieurs en avant et non en hauteur. Les membres postérieurs, sous l'*action des jambes*, pourront s'engager facilement sous la masse en raison même de la position de l'encolure qui donnera

à la colonne vertébrale toute facilité pour se ployer de haut en bas et se détendre ensuite dans le sens du mouvement. Cette position favorisera donc la vitesse, et tous les efforts du cheval tendront à produire le mouvement avec le minimum de fatigue, puisque aucune force ne sera perdue. » C'est donc celle-là que le cavalier doit chercher à faire prendre à son cheval chaque fois qu'il travaille isolément et sur des bases longues.

Considérées au point de vue du dressage, les allures dont certains avantages ont été mis en valeur dans le débourrage, offrent encore les ressources suivantes: ,

Le pas libre et étendu sans exagération constitue un repos : il est par conséquent la meilleure récompense dont dispose le cavalier pour témoigner au cheval sa satisfaction après la bonne exécution du mouvement demandé. On doit en user fréquemment.

De plus, à cette allure, l'assiette étant assurée, le cavalier est en possession de tous ses moyens et doit en profiter pour rectifier chez le cheval les mauvaises attitudes, et lui apprendre les positions qui précèdent l'exécution de tout nouveau mouvement. Le cheval étant lui-même d'autant plus disposé à obéir que l'action des aides a été plus nette, d'autant plus maître de son équilibre que l'allure est moins rapide, se trouve dans les meilleures dispositions pour recevoir la leçon. Chaque nouveau mouvement, chaque nouvelle attitude, doivent donc être appris au pas, avant de l'être aux allures vives.

Mais au pas, à cause précisément de l'allure ralentie, les effets de la gymnastique sur les articulations et les muscles, surtout dans les mouvements latéraux, sont peu accentués. De même, si, à l'allure du galop, les allongements et les ralentissements sur la ligne droite constituent un excellent exercice pour la colonne vertébrale, par contre l'appuyer ne saurait avoir d'effet utile pour le cheval

puisque dans ce mouvement il se transporte par une série de sauts, parallèlement à lui-même, sans croiser aucun de ses membres, par conséquent sans grand effort.

Dans le trot, au contraire, par suite du mécanisme de l'allure, la marche de travers constitue une gymnastique d'autant plus complète, que l'impulsion est plus grande et l'allure plus hardie.

Pour que les membres gauches, par exemple, s'ouvrent largement vers la gauche et que les membres droits viennent les dépasser en croisant par-dessus, il faut que le cheval progresse à l'aide de grandes foulées, par conséquent que le degré de vitesse soit entretenu, sans quoi, il n'y aurait pas de travail profond des muscles, pas de jeu étendu des articulations, en un mot, ni gymnastique ni impulsion.

Départ au galop. — L'importance du galop exige que l'on familiarise le cavalier avec les moindres détails de cette allure ; car la façon dont les chevaux l'attaquent, la conservent, la modifient ou la quittent, exerce la plus grande influence sur son rendement.

D'autre part, l'étude d'un mouvement complexe, qui nécessite toute la science du cavalier et finalement l'obéissance absolue du cheval ,donne l'occasion d'appliquer sur un cas concret les principes posés en dressage et de faire, dans le détail, la démonstration du rôle et de la valeur des aides. Analyser complètement le départ au galop, c'est donc faire la synthèse de tout le dressage, et exposer, par l'étude d'un mouvement, comment on peut obtenir tous les autres.

Le cheval en liberté part au galop de plusieurs manières différentes. D'une façon générale, il entame cette allure suivant les causes qui la provoquent, tantôt par une sorte de perte d'équilibre en projetant son avant-

main en avant, tantôt en faisant refluer sur l'arrière-main le poids de l'avant-main, c'est-à-dire en engageant ses jarrets sous la masse, autrement dit après s'être mis en équilibre.

Monté, il procède de la même façon, lorsqu'une cause extérieure à la volonté du cavalier engendre le départ au galop (appel de langue, chambrière, peur, etc.).

Lorsque le cavalier veut imposer au cheval le galop par l'autorité des aides, il y a lieu de tenir compte, dans le choix des moyens, des effets que peuvent produire la main et les jambes, puisque, suivant le degré de son dressage, le cheval peut ne connaître qu'une partie des effets des aides.

Pour arriver d'autre part à faire comprendre au cheval que les sensations qu'il perçoit commandent l'allure du galop, il faut le placer dans une position qui, en lui enlevant toute hésitation, ne laisse guère à sa disposition qu'un mouvement à exécuter : celui qu'on lui demande.

Que le cheval s'embarque au galop par perte d'équilibre ou par prise d'équilibre, la *position doit donc toujours précéder l'action.*

C'est le mécanisme même du galop qui indique la position à faire prendre au cheval. Le galop est caractérisé par l'avance que prend un bipède latéral sur l'autre, c'est-à-dire qu'au galop à droite les deux jambes droites devancent les deux jambes gauches et inversement.

a. — Avec les jeunes chevaux ignorants ou imparfaitement soumis aux aides, et qu'il faut cependant galoper pour favoriser leur développement et avancer leur mise en condition, le but est donc d'engager le cheval sur tel ou tel mouvement circulaire (cercle, passage d'un coin, doubler, etc.) où le bipède latéral intérieur, ayant moins de chemin à parcourir que le bipède extérieur, puisse prendre plus facilement l'avance sur son congénère. En

se servant des actions de rênes comme il a été dit plus haut (page 104) et en poussant plus ou moins énergiquement dans les deux jambes le cheval ainsi disposé, le galop s'entamera tout naturellement; surtout si le cavalier porte son corps légèrement en avant et à droite pour le galop à droite, et inversement pour le galop à gauche. Le cheval en quelque sorte surpris, et jeté en avant par l'action des jambes, *tombe* dans le galop à droite.

Le cavalier a profité de la position favorable *prise par le cheval lui-même* pour déterminer le galop. A l'aide de ce procédé, le cheval se familiarise avec cette allure combinée avec le poids du cavalier. L'habitude aidant, les départs deviennent de plus en plus faciles, et le cheval se livre au galop volontiers et de plus en plus légèrement.

Tel est le premier degré de la leçon du galop.

Cette façon de partir est suffisante pour donner au jeune cheval le travail nécessaire : c'est d'ailleurs la seule qu'on puisse employer à ce moment, puisqu'il est ignorant des actions, même sommaires, des aides.

b. — Mais on ne part pas toujours au galop sur des lignes courbes; il faut pouvoir partir sans changer de direction, autrement dit, sur des lignes droites. Le travail qui amène à ce résultat constitue le second degré du départ au galop. Ici, il faut que le cavalier puisse à sa volonté mettre le cheval dans la position qui commande le galop.

Le cheval doit alors avoir subi un certain dressage et connaître par conséquent les actions élémentaires des aides.

Pour partir à droite par exemple, il faut retarder le latéral gauche, ou avancer le latéral droit. Or, pour obtenir ce résultat, il suffit : soit d'entraver le jeu de l'épaule

gauche en libérant du même coup l'épaule droite, soit de faire dévier légèrement la hanche gauche vers la droite, soit enfin d'amener la hanche droite en avant de la gauche.

Toutes les actions de rênes ou de jambes qui amèneront ces résultats seront bonnes, bien qu'à des degrés différents, et prépareront le cheval, suivant l'état de son dressage, à partir sur le pied voulu.

1. Pour retarder l'épaule gauche, il faut résister de la rêne gauche, soit par un léger effet direct d'opposition, soit par un effet contraire d'opposition, calculé l'un ou l'autre d'après les résistances rencontrées.

2. En joignant à l'une de ces actions de rêne celle de la jambe gauche, on obtient une déviation plus ou moins marquée de la hanche gauche vers la droite, ce qui l'amène en arrière de la hanche droite dans la position du galop à droite.

3. Pour obtenir le départ au galop en faisant avancer la hanche droite, il faut agir de la jambe droite à la sangle, ce qui engage le postérieur droit sous la masse (*équitation supérieure*) (1).

Bien entendu, on peut combiner ces diverses actions entre elles, afin d'obtenir un effet plus prompt et plus juste. Une fois la position obtenue, il n'y a plus qu'à donner l'impulsion correspondant à la vitesse du galop, par une égale pression des deux jambes.

Le départ au galop à droite par la résistance de la rêne gauche est un procédé très simple et irrésistible ; c'est celui dont on doit se servir pendant les premiers temps

1. Cette question du départ au galop par la jambe du dehors ou la jambe du dedans a été très controversée. En se rappelant ce qui a été dit plus haut sur les effets de force et les effets d'éducation, on trouvera la solution du problème facile. Une étude très intéressante de cette question, a été faite par le Colonel Gerhardt dans son excellent **Traité des résistances du cheval.**

du dressage, et, d'une façon générale, toutes les fois qu'on rencontre des difficultés à partir sur le pied voulu.

Le départ au galop à droite par l'action prédominante de la jambe gauche a l'inconvénient de traverser le cheval, et si le cheval part sur une action trop énergique de la jambe du dedans, il peut partir faux.

Le départ au galop à droite par l'action prédominante de la jambe droite à la sangle est certainement le plus correct, puisque le cheval part sans se traverser ; mais cette action de la jambe est plutôt un effet d'éducation qu'un effet naturel. Cette façon silencieuse et coulante d'entamer le galop ne peut donc être employée qu'en fin d'un dressage confié à des cavaliers expérimentés, ayant de la précision et du tact ,et avec des chevaux calmes, obéissants et assez sensibles.

En opposition avec ce qui est prescrit au débourrage, il y a lieu de distinguer au dressage l'*entraînement* au galop et la *gymnastique du départ au galop*. Il faut ici multiplier ces départs sur l'un et l'autre pied, afin d'y rompre le cheval. C'est à l'instructeur d'apprécier ce qu'il peut ou doit exiger. La seule règle à fixer est de ne jamais rien demander au cheval avant qu'il n'ait repris tout son calme et, par contre, de ne jamais le laisser sur un mouvement mal exécuté.

Il n'a été parlé ici que des aides déterminantes ; elles n'excluent pas l'emploi des autres aides. En régularisant ou fortifiant la demande adressée au cheval, elles contribuent puissamment à l'exécution régulière et prompte du mouvement.

En résumé, la progression suivie a consisté à aller du connu à l'inconnu, c'est-à-dire :

A n'utiliser dans l'exploitation des départs que les effets des aides que le cheval était à même de comprendre, par suite de son dressage plus ou moins poussé ;

A observer et à utiliser, au moins au début, les attitudes du cheval en liberté ;

A ne les modifier que petit à petit, mais avec la préoccupation constante de substituer la position droite à la position traversée et le départ juste, équilibré et instantané, au départ incertain ou désordonné.

Pour passer du galop au trot, ou du galop au pas, il faut replacer le cheval dans la position rigoureusement droite. Ainsi placé, le cheval modifie la combinaison de ses membres et retombe dans le trot ou dans le pas.

Aussitôt que le galop est rompu, on doit agir avec plus ou moins de fermeté sur les rênes, suivant l'allure qu'on veut adopter, et suivant la rapidité, avec laquelle on veut y passer. Bien entendu, il faut relâcher les jambes qui restent néanmoins au contact, prêtes à intervenir pour assurer le mouvement en avant, aussitôt le cheval installé dans sa nouvelle allure.

Mise en condition. — La mise en condition du cheval de troupe n'a que des rapports très éloignés avec l'entraînement du cheval de courses. Si l'application des règles d'hygiène et le respect des lois physiologiques sont rigoureusement les mêmes, si la progression dans le travail procède des mêmes principes, il ne s'agit nullement ici d'amener un cheval à fournir, à jours fixes, des épreuves de vitesse, mais au contraire de lui permettre, par le développement rationnel de tous ses organes, d'acquérir et de garder, pendant toute sa vie militaire, l'endurance, la rusticité et l'adresse en terrain varié, indispensables au cheval de guerre.

On ne peut donc fixer des règles absolues pour la mise en condition du jeune cheval. Son état, son appétit, la conservation de ses membres, son aspect général, servent seuls de régulateurs et de guides dans un art où se

manifestent surtout les qualités qui distinguent l'homme de cheval.

La mise en condition du cheval de six ans est poursuivie parallèlement avec la gymnastique, dont les divers exercices viennent d'être étudiés. Un entraînement logique demande des séances journalières dont la durée oscille entre une heure et demie, au minimum, et trois heures, au maximum.

Toutes les prescriptions énumérées au débourrage concernant l'état général du cheval, l'importance de l'alimentation, son développement musculaire et respiratoire, le soin des membres, des pieds, doivent être observés d'autant plus minutieusement que le travail est plus intensif à six ans qu'à cinq ans.

Le but de l'instructeur est d'amener le lot des jeunes chevaux en état d'exécuter facilement, vers le mois d'août une marche de quatre heures en parcourant de 30 à 35 kilomètres.

L'entraînement au galop est également réglé de façon que, vers la même époque, les chevaux puissent fournir, sur un bon terrain, un galop de manœuvre de 3 à 4.000 mètres.

La régularité scrupuleuse des allures est la base de l'entraînement des chevaux de l'armée.

L'instructeur assure le succès de ce travail par un mélange et une gradation raisonnés des temps de trot et de galop, combinés avec le pas et les repos.

Ce travail doit se continuer toute l'année, chaque semaine amenant un léger effort supplémentaire et par suite le développement de l'organisme. Il est cependant utile d'en couper la marche ascendante par des paliers plus ou moins longs, sur lesquels le jeune cheval se reprend, fait une nouvelle provision de forces, d'énergie et de gaieté, et se prépare à mieux répondre aux efforts nouveaux qui lui seront imposés.

Il est même bon parfois, sinon pour l'ensemble du lot, au moins pour quelques tempéraments délicats, ou pour les chevaux dont les membres sont fragiles, de diminuer ou même de cesser complètement le travail, auquel on substituera alors de simples promenades en main.

Un cheval en bonne condition de travail présente un aspect général de santé : l'œil est éveillé, le poil brillant, la peau souple, les muscles saillants ; son flanc est bien rempli, et ses allures, faciles et calmes, dénotent la force.

Sauts d'obstacles, le cheval monté. — L'*adresse* en terrain varié et la *franchise* à l'obstacle doivent être l'objet d'un exercice régulier.

Le *calme* est également une qualité indispensable au cheval d'extérieur, et l'instructeur doit s'attacher à l'obtenir par tous les moyens en son pouvoir.

Le travail à la longe, exécuté au manège ou à l'extérieur, est d'un secours trop important, dans cette partie de l'éducation du cheval, pour être négligé. Il faut y revenir fréquemment pendant le dressage, mais un des meilleurs procédés pour obtenir la franchise et le calme à l'obstacle du cheval monté, est de régler l'allure — dans l'espèce, l'impulsion — sur l'importance et la nature des difficultés. Un cheval dressé à la longe suivant les vrais principes peut, avec un élan de quelques foulées, sauter aisément une barrière de 80 à 90 c. de hauteur et passer de pied ferme un fossé naturel de 2 m. 50 de largeur. Imposer au cheval une vitesse inutile, c'est manquer au principe de l'économie des forces et l'inciter au désordre. Il doit être cependant progressivement amené, en fin de dressage, à franchir, lorsqu'il est aux allures vives, sans perdre son calme — par conséquent sans modifier sensiblement son train — les obstacles sévères ou insignifiants qu'il rencontre sur sa route.

Comme pour le cheval de cinq ans, c'est l'adresse et la franchise, bien plutôt que la puissance du saut, qui doivent être développées pendant le dressage. C'est donc surtout à l'extérieur, sur des obstacles naturels et fixes, que cette instruction trouve son application utile. Débuter à l'obstacle au manège les jeunes chevaux montés, c'est leur apprendre à mépriser ce qui doit être respecté, et leur demander de faire preuve d'une franchise que les aides du cavalier — au moins au début du dressage — ne sauraient imposer en cas de refus.

La pratique de l'équitation d'extérieur permet de grouper les difficultés que présente le cheval, dans l'exécution du saut monté, en un petit nombre de défenses qu'il suffit de connaître pour y remédier promptement.

C'est d'ailleurs un fait d'expérience que, la plupart du temps, le cheval limite ses résistances à une ou deux défenses qu'il présente invariablement.

Lorsqu'un cheval refuse de sauter, la première chose pour le cavalier qui est appelé à vaincre la résistance, — de même que pour l'instructeur qui, le cas échéant, doit indiquer le remède, ou remplacer le cavalier, — est de se rendre compte du caractère de la défense.

Si le cheval a montré à la longe des moyens suffisants, et si son éducation à l'obstacle a été bien menée, il ne reste pour expliquer le refus de sauter monté, que son insoumission aux aides ou qu'un manque de tact de la part du cavalier.

Dans le premier cas, il est plus sage de ne pas insister et de perfectionner le dressage, avant de recommencer à sauter.

Si c'est par maladresse de l'homme, il suffit, la plupart du temps, de lui indiquer la faute commise pour obtenir l'obéissance immédiate du cheval.

Les différentes défenses à l'obstacle rentrent généralement dans un des groupements suivants :

Le cheval s'arrête net.

Le cheval dérobe loin de l'obstacle.

Le cheval dérobe près de l'obstacle.

a. — Si le cheval s'arrête net, c'est par manque d'impulsion ou crainte de la main du cavalier.

Lorsqu'il y a manque d'impulsion, il faut abandonner momentanément l'obstacle, redonner la leçon des jambes, au besoin celle de l'éperon, puis, quand on sent le cheval remis dans le mouvement en avant, le ramener avec calme et très droit, en ne le poussant seulement que dans les dernières foulées : mettre pied à terre dès que le cheval a obéi et le flatter.

Si le cheval refuse par appréhension de la main, il faut, après avoir modifié l'embouchure, s'il y a lieu, faire baisser la barre, ou, à l'extérieur, choisir de très petits obstacles ; prescrire alors au cavalier de les passer au pas, ou au petit trot, les rênes longues, en laissant toute liberté à l'encolure ; s'aider au besoin en prenant le pommeau et sauter ainsi jusqu'à ce que le cheval reprenne confiance dans la main et allonge, en sautant, sa tête et son encolure.

b. — Le cheval qui dérobe loin de l'obstacle s'empare brutalement de la main du cavalier, place sa tête et son encolure dans une position qui lui permet de se soustraire à l'autorité du frein, et échappe dans une direction quelconque.

Le cavalier, dans ce cas, doit décomposer la difficulté : reprendre son cheval, le calmer, replacer normalement la tête et l'encolure, le ramener en l'encadrant étroitement et jusqu'au dernier moment, entre des jambes actives et des rênes tendues.

c. — Le cheval dérobe près de l'obstacle. Dans ce cas, il dérobe en *dévidant d'une épaule* — c'est-à-dire en s'échappant de travers, une épaule en avant — ou en *s'entablant* — c'est-à-dire en marchant de travers, les hanches précédant la ligne suivie par les épaules.

Dans le premier cas, il faut contenir l'épaule qui est en avant soit par une action de la rêne d'ouvertue, si le cheval marque une simple tentative de dérobade, soit par une intervention énergique de la rêne contraire, s'il jette brusquement ses épaules hors du droit chemin, et pousser en même temps vigoureusement dans les deux jambes

Dans le second cas, c'est-à-dire si le cheval dérobe par les hanches, à gauche par exemple, c'est par les aides latérales en le plaçant sur l'épaule gauche en dedans (rêne gauche contraire d'opposition et jambe gauche) qu'on rejettera les hanches dans la bonne direction. La tête du cheval est ramenée, il est vrai, dans la direction vers laquelle il voulait dérober ; mais sous l'action de la rêne et de la jambe gauches, toute la masse — et c'est là ce qui importe — est rejetée vers la droite. On redressera au dernier moment, et l'impulsion provoquée par la rêne de l'épaule en dedans jointe à l'action énergique des jambes envoie franchement le cheval sur l'obstacle.

Toutes les défenses qui viennent d'être analysées sont toujours précédées, en un point quelconque, d'un brusque abandon de la main du cavalier par le cheval, qui profite de cet instant de liberté pour prendre celle des attitudes qu'il préfère pour résister.

Le cavalier qui amène son cheval sur l'obstacle doit donc toujours surveiller attentivement, avec l'assiette et les jambes, l'arrière-main, foyer de l'impulsion, et conserver les rênes tendues afin de ne pas perdre le contact de la bouche. Ceci se nomme « monter près de son cheval ».

TABLEAU

EXPOSANT LES PHASES SUCCESSIVES

DE L'EDUCATION

DU JEUNE CHEVAL

Cette progression est faite pour la moyenne des chevaux ; elle résume les prescriptions précédentes. Elle n'a rien d'absolu, les exigences pouvant varier avec les moyens dont on dispose, les influences climatériques, l'espèce et la qualité des animaux. Elle marque néanmoins les étapes normales de l'éducation à donner au cheval d'armes.

BUTS :

Débourrage (5 ans).
- Mise en confiance.
- Mise en condition sommaire.
- Education élémentaire aux aides.

Dressage (6 ans).
- Mise en condition.
- Gymnastique du jeune cheval.
- Obéissance complète aux aides.

DÉBOURRAGE

(4 Périodes)

1re Période : 1er octobre au 1er janvier.
2e — : 1er janvier au 1er mars.
3e — : 1er mars au 15 août (Départ pour les manœuvres).
4e — : 15 août au 1er octobre.

1re PERIODE

(1er octobre au 1er janvier.)

(3 mois)

Buts. . . . .
1° Acclimatement.
2° Apprivoisement.
3° Mise en confiance.

I

Acclimatement

Mise en observation. — Installation dans l'escadron. — Soins à l'arrivée. — Hygiène particulière. — Aération. — Rations et substitutions. — Endurance et rusticité.

II

Apprivoisement

Affectation des mêmes cavaliers aux mêmes chevaux. — Choix des cavaliers — Familiariser le poulain avec la vie du quartier (bruits, abreuvoir, forge, etc., etc.)

III

Mise en confiance

Extérieur et manège. — Proportions dans lesquelles on doit les employer.

Travail non monté. — Promenades en main à côté de vieux chevaux montés.

Travail à la longe. — Habituer le cheval au harnachement, au poids de l'homme, au sabre. — Leçon du montoir.

Travail monté. — Promenades à l'extérieur. Organisation des reprises. Nature du travail. Rôle du pas dans la formation des articulations. Accoutumance aux objets extérieurs. Influence des maîtres d'école.

2e PERIODE

(*1er janvier au 1er mars.*)

(2 mois.)

But ;

Préparation sommaire à l'emploi éventuel en cas de mobilisation;	1° Mise en condition sommaire. 2° Education élémentaire aux aides 3° Acheminer le jeune cheval a prendre rang dans l'escadron mobilisé.

I

Mise en condition sommaire

Faire l'estomac. — Amener progressivement le jeune cheval à assimiler la ration réglementaire (**surveiller les crottins; — mashes, barbotages, carottes**).

Faire les muscles. — Alternance progressive et raisonnée des allures. Influence particulière de chacune d'elles. Utilité du terrain varié.

Organisation des groupes et répartition du travail.

Le travail long et lent. Premières leçons d'indépendance et de franchise.

Passage de petits obstacles en main; le cheval adroit et franc.

Faire les poumons. — Le galop. Quand et comment il faut le commencer. Considérations qui président à ce travail; les races, le sang, le terrain. Manège ou lignes droites. Amener le poulain à galoper 1.500 à 1.800 mètres (5 à 6 minutes).

Aspect du cheval en travail.

II

Education élémentaire aux aides [1]

a) Action simultanée des deux jambes (**Cheval en avant**)	Passer du pas au trot. — de l'arrêt au pas. — de l'arrêt au trot. Allonger le pas et le trot.
b) Action simultanée des deux rênes (**Principe des rênes toujours tendues.**)	Passer du trot au pas. — du pas à l'arrêt. — du trot à l'arrêt. Ralentir le pas et le trot.

1. L'action simultanée des deux jambes et des deux rênes peut être étudiée à l'extérieur concurremment avec la mise en condition. L'action des rênes, provoquant les changements de direction, est étudiée au manège les jours où le mauvais temps empêche de sortir.

<table>
<tr><td>c) Action isolée des rênes . . . .</td><td>rêne d'ouverture. . .
rêne contraire. . , .</td><td rowspan="2">Changer de piste en changeant de main.
Ligne brisée.
Tourner.
Demi-tour.
Demi-volte.
Demi-volte renversée.
Marche circulaire.</td></tr>
<tr><td>d) Action combinée des deux jambes avec l'une ou l'autre rêne .</td><td>rêne d'ouverture et les deux jambes. . . .
rêne contraire et les deux jambes. . . .</td></tr>
</table>

Départ au galop par rupture d'équilibre.

III

Acheminer le cheval à tenir son rang dans l'escadron mobilise

Habituer le cheval aux armes; à leur maniement de pied ferme et en marchant; au paquetage; à la bride; à l'équipement du cavalier (casque, cuirasses); au feu.

Exécuter pendant le travail à l'extérieur quelques marches en colonne, en bataille, des ruptures, dédoublements, doublements.

3e PERIODE

(*1er mars aux manœuvres*)

(5 mois ½)

Buts. . . . 1° Développement de la mise en condition.
2° Soumission plus accentuée aux aides.

I

Développement de la mise en condition

Augmenter le travail à l'extérieur en tenant compte de l'état et du tempérament de chaque cheval (1 h. ½ à 2 h.)

Continuer l'entraînement au galop pour arriver en fin de période à 2.500 mètres (7 à 8 minutes).

Leçon d'indépendance à l'extérieur. Confirmer la franchise et le calme.

Obstacles. — Leçons à la longe et en liberté; adresse en terrain varié; passage monté de petits obstacles naturels; troncs d'arbre, fossés, grimpettes, passages de routes, etc.

Hygiène. — Période de la mue (mars-avril); surveiller l'hygiène et la nourriture. Modification du travail.

Période du vert, Les chevaux doivent être plutôt hauts d'état. Augmenter la ration d'avoine. Diminution du travail à l'extérieur.

Physionomie du cheval en condition. — Œil, poil, muscles, flanc, membres.

II

Accentuer la soumission aux aides

Même travail au manège que pendant la deuxième période; en bridon d'abord, en bride pendant le dernier mois.

En outre ;

1° Confirmer le mouvement en avant.

Première recherche de l'équilibre par des allongements et des ralentissements d'allure sur les lignes droites;

2° Mobilisation des hanches (**effets de la jambe isolée** . . . { Passage des coins. Serpentines. Demi-voltes renversées, etc.

3° Mobilisation des épaules (**action de la rêne contraire**). { Passage des coins. Serpentines. Demi-voltes, etc.

4° Extensions et redressements d'encolure ;

5° Départs au galop sur la ligne droite par l'action des aides latérales.

4e PERIODE

(*15 août au 1er octobre.*)

(1 mois ½)

Période de repos. — Promenades en main. Larges substitutions à la ration d'avoine, Barbotages, mashes, purges. Remettre les chevaux hauts d'état.

DRESSAGE

(4 Périodes)

1re Période : 1er octobre au 1er décembre.
2e — : 1er décembre au 1er juin.
3e — : 1er juin au 15 août (Manœuvres).
4e — : 15 août au 1er octobre.

1re PERIODE

(*1er octobre au 1er décembre*).

(2 mois)

Buts. . . . . . . { 1° Remettre les chevaux en travail. 2° Remettre les chevaux sous l'action des aides.

I

Reprise du travail

Nouvelle affectation des chevaux aux officiers, gradés et cavaliers de choix.
EXTERIEUR. — Accord de l'homme et du cheval.
Reprise progressive du travail. Les retardataires.
Leçon de la longe et du montoir par les nouveaux cavaliers.
Saut de l'obstacle à la longe, en liberté. Utilité de faire sauter du fixe aux jeunes chevaux.
Calme et franchise du cheval isolé.

II

Obéissance aux aides

MANEGE. — Répétition progressive, d'abord en bridon, puis en bride, du travail de l'année précédente.
Remettre le cheval dans le mouvement en avant. Allongements et ralentissements d'allure sur les lignes droites, les cercles et les changements de direction.

2e PERIODE

(1er décembre au 1er juin)

(6 mois)

Buts. . . . . . . 1° Mise en condition.
2° Gymnastique et obéissance complète aux aides.

I

Mise en condition

EXTERIEUR. — Longues séances d'une heure et demie à deux heures.
Augmenter progressivement les exigences tout en tenant compte de la mue et du vert (comme au débourrage).
Arriver en fin de période à 3.000 mètres de galop (8 minutes).
Travail en terrain varié.
Passage d'obstacles naturels, les chevaux montés.
Pousser aussi loin que possible, l'indépendance, la franchise et le calme.
Quitter la colonne ou faire demi-tour au pas, au trot ou au galop, la troupe étant en marche ou arrêtée.
Leçon du montoir à l'extérieur.

II

Gymnastique et obéissance absolue aux aides

MANEGE. — Séances courtes (3/4 d'heure au maximum) dans un but déterminé.
L'impulsion. — Action de l'éperon.

La bride. — Choix d'une embouchure. Habituer le cheval à la bride. Progression à suivre. Diverses tenues de rênes employées au dressage.
Répétition avec la bride du travail en bridon. Etude des rênes d'opposition.

Mobilité et engager de l'arrière-main. — Allongements et ralentissements d'allure, départs, arrêts, reculer, demi-voltes renversées et changements de blés. Demi-tours sur les hanches. Serpentines et cercles, les épaules pivotant ches en dehors ou en dedans. Le galop à faux.

Souplesse et liberté des épaules. — Demi-voltes, changements de main doublés. Demi-tours sur les hanches. Serpentine et cercles, les épaules pivotant autour des hanches (**action des rênes contraires**).
L'épaule en dedans.

Mobilité de la mâchoire. — Assouplissements..
Positions de la tête et de l'encolure favorables au dressage. Ramener.

Application.

EQUILIBRER. — Travail sur les bases longues et les bases courtes.

Changer d'allure et, dans une allure donnée, changer de vitesse.
L'arrêt, le demi-arrêt, le reculer.
Départs au galop, en partant du pas, du trot, de l'arrêt, du reculer, le cheval restant droit

Maintenir une allure donnée et, dans cette allure, conserver la même vitesse. — Réglage des diverses allures réglementaires. Travail sur les grandes lignes.

Changements de direction. — Le tourner.
Obéissance absolue aux aides en troupe et à l'extérieur; les carrés mobiles.
Le cheval en avant, calme, droit et léger. Descentes de mains.
Conduite à une main.

3e PERIODE

(*1er juin aux manœuvres.*)

(2 mois ½)

Buts. . . . . .
1° Mise en condition.
2° Confirmer dans l'obéissance aux aides.
3° Application au travail militaire des résultats acquis.

I

Mise en condition

Remettre progressivement au travail les chevaux ralentis pendant le vert. Les amener à 3.000 ou 4.000 mètres de galop (10 à 12 minutes). Exécuter quelques marches sur route sur une distance et dans un temps donnés (30 à 36 kilomètres en 4 heures).

Exécution sur piste des exercices préparatoires à la charge. Galoper un cheval sur 500 ou 600 mètres.

II

Confirmer dans l'obéissance aux aides

Même travail que dans la deuxième période. Passer du travail sur les carrés mobiles à l'extérieur, au travail en reprise au manège, qui cadence et équilibre les chevaux.

Demi-tour sur les hanches, sur les épaules, sur le centre de gravité. Conduite à une main à toutes les allures et dans toutes les directions.

Travail à volonté.

III

Application au travail militaire des résultats acquis

Les carrés mobiles acheminent à l'école de groupe (un rang, deux rangs, rangs ouverts, rangs serrés).

Travail en armes. — Emploi des armes à cheval.

Travail sur les mannequins. Préparation au combat individuel. Poursuite.

Missions individuelles; estafettes, éclaireurs, patrouilleurs).

Dressage aux bruits, calme au feu, natation.

Attelage.

Passages et sauts d'obstacles en troupe.

4e PERIODE

(15 août au 1er octobre.)

Repos. — Mêmes prescriptions qu'à la fin du débourrage.

CONSTATATION DES RÉSULTATS

POINTS PRINCIPAUX
SUR LESQUELS
DOIVENT PORTER SUR LES INSPECTIONS

A
DEBOURRAGE

Etat général des chevaux, condition, membres

Manège. — Calme, coulant et régularité des allures.
Obéissance aux aides sur des mouvements simples.
Montoir.

Extérieur. — Franchise et calme des allures (individuellement et en troupe).
Epreuve de galop (au manège si le terrain ne permet pas de galoper au dehors).
Passage de petits obstacles naturels, les chevaux menés en main puis montés.
Maniement des armes. Docilité au feu.

B
DRESSAGE

Etat général des chevaux, condition, membres

Manège — Calme, coulant et régularité des allures.

Examen individuel prouvant l'obéissance **aux** aides sur des mouvements serrés.

Travail en reprise.

Extérieur. — Travail individuel. Le cheval, en avant, calme et droit dans l'exécution de toutes les missions individuelles (*éclaireur, flanqueur, jalonneur, estafette*).

Epreuve de galop (au manège si le terrain ne permet pas de galoper dehors).

Sauts d'obstacles.

Travail en troupe. Emploi des armes.

Epreuve de mise en condition (*étape moyenne de 25 à 30 kilomètres*).



TROISIÈME PARTIE

APPLICATION
DES
PRINCIPES D'ÉQUITATION & DE DRESSAGE
A LA CONDUITE DU CHEVAL

CHAPITRE PREMIER

EMPLOI DU CHEVAL

A la suite du débourrage, le cheval est devenu calme et en avant.

Sa souplesse et ses moyens ont été développés, et ses résistances vaincues, par la gymnastique spéciale du dressage.

Au cours de ce travail, le cheval a senti l'autorité des aides et s'y est soumis.

Il reste à faire, dans le travail journalier, l'application des résultats acquis.

Les règles posées ci-dessous servent en outre de base au perfectionnement de l'instruction équestre des cavaliers.

Le cheval droit (1). — L'exploitation première de

1. Général L'Hotte, **Questions équestres.** — Général J. de Benoist. **Dressage et conduite du cheval de guerre.**

l'obéissance du cheval a pour objet la recherche de la position droite, d'abord à cause de la place que le cheval doit occuper dans le rang, ensuite parce que cette position sert beaucoup pour imposer l'allure demandée et régler la vitesse.

Le cheval est droit quand l'épaule gauche et la hanche gauche, l'épaule droite et la hanche droite, marchent ou sont placées suivant des lignes parallèles.

En équitation, on est convenu de dire également que le cheval marche droit, lorsque, travaillant sur le cercle, ses épaules et ses hanches cheminent en suivant des courbes concentriques.

Lorsque le cheval est droit, les pieds de derrière suivent exactement les lignes tracées par les pieds de devant les hanches et les épaules se présentent dans des conditions qui assurent la rectitude de leur jeu réciproque. Les deux hanches fonctionnant également, l'impulsion est également répartie et les translations du poids sont régulières et faciles. Les forces qui émanent des deux bouts du cheval n'éprouvent dans leur jeu combiné aucune contradiction et fonctionnent toutes vers un but commun : la marche directe, pour laquelle le cheval se trouve parfaitement ajusté (1).

Si,au lieu de marcher droit, le cheval marche de travers on voit disparaître les rapports harmonieux qui existaient entre les forces de l'arrière- main et celles de l'avant-main ainsi que la juste répartition du poids et l'égale facilité que présentaient les diverses directions à prendre ; de plus, les hanches forment alors un arc-boutant et font opposition aux épaules, ce qui favorise les résistances.

Il est donc capital, avant toute autre entreprise, de placer et de maintenir le cheval droit.

Les actions de rênes et les jambes, étudiées plus haut,

1. Général L'Hotte, Question équestres.

permettent de redresser le cheval. En se reportant au tableau des effets produits (1), en particulier aux effets d'opposition, et en utilisant le secours que les jambes apportent à la main, le cavalier trouvera toutes les combinaisons nécessaires pour redresser des épaules ou refouler les hanches, pour maintenir et au besoin ramener le cheval sur sa direction.

Mais pour obtenir le résultat que doit donner le juste emploi des aides, il faut entretenir l'énergie de l'impulsion. Les allures justes, aisées et faciles dépendent entièrement de l'activité des hanches et de la disposition droite du cheval.

Changer d'allure et, dans une allure donnée, changer de vitesse. — L'exécution des changements d'allure repose sur deux principes:

1° *Lorsque les jambes se ferment pour porter le cheval en avant, la main ne doit pas s'opposer au mouvement;*

2° *Lorsque la main agit pour modérer ou éteindre l'impulsion, les jambes ne doivent pas faire effet* (2).

En conséquence, pour passer de l'arrêt au pas, pour allonger le pas, pour passer du pas au trot, pour allonger le trot, le cavalier doit faire agir ses jambes avec plus ou moins de force, suivant le résultat qu'il veut obtenir et suivant la sensibilité du cheval. En même temps il baisse la main et desserre les doigts, si c'est nécessaire, pour permettre le mouvement.

Les mains cependant doivent être prêtes à résister et même, à agir, si c'est nécessaire, afin de régler l'allure, quand l'effet produit par les jambes est supérieur à celui que l'on voulait obtenir.

1. Annexe I.
2. Lieutenant-Colonel d'Auvergne. **Lettres à M. de Rezet**, 1751.

Pour allonger le pas, le cavalier, sans jamais perdre le contact, laisse la plus grande liberté au cheval, afin de permettre l'extension de l'encolure. Dans cette position, le cheval est plus solide sur ses jambes, voit mieux son terrain et se trouve dans une situation plus favorable pour faire mouvoir ses membres sans fatigue.

Pour allonger le trot, il faut pousser le cheval en avant, l'empêcher de se traverser en évitant qu'une de ses épaules devance l'autre. Le cavalier peut trouver avantage à tenir les rênes séparées dans les deux mains, afin d'utiliser plus aisément les actions d'opposition.

Le cheval qui, poussé au trot, prend le galop sans y être sollicité, est, presque toujours, un cheval qui se retient ; il faut le reprendre quand il fait cette faute, le remettre dans l'impulsion, laisser l'encolure s'allonger, et l'amener à prendre sur le mors un point d'appui qui favorise la vitesse.

Inversement, pour ralentir le galop, le trot et le pas, passer du galop au trot, du trot au pas, du pas à l'arrêt, et pour reculer, le cavalier soutient les poignets en se grandissant du haut du corps, les doigts serrés sur des rênes ajustées. Les jambes doivent être prêtes à résister et même à agir, si c'est nécessaire, c'est-à-dire si l'effet produit par la tension des rênes est supérieur à celui que le cavalier voulait obtenir ; elles n'ont par conséquent l'occasion d'intervenir que lorsque le cheval a commencé à céder à l'action des rênes.

Maintenir une allure donnée et une vitesse donnée. — Avec des chevaux bien équilibrés, qui, tout en demeurant dans le mouvement en avant, restent soumis aux aides et respectent la main du cavalier, il suffit, pour les maintenir dans une allure et à une vitesse déterminées, d'une tension moelleuse des rênes.

Pour maintenir le cheval dans la légèreté et l'obliger à céder de la mâchoire en goûtant son mors, il faut agir par la mobilité des doigts ou par la division des appuis, tout en surveillant l'impulsion : c'est-à-dire marcher dans la « descente de main » ainsi qu'il a été expliqué plus haut.

Mais il arrive fréquemment que le cheval ne conserve pas la régularité des allures, soit parce qu'il tire, soit au contraire parce qu'il se retient.

Le cheval peut tirer pour bien des raisons : nervosité, souffrance, manque d'équilibre, contraction, etc. Ces diverses causes se manifestent de deux façons à la main du cavalier :

Ou bien celui-ci sent dans sa main le poids d'une masse inerte, lourde à porter, et difficile à déplacer (cheval sur les épaules) : c'est ce qu'on nomme les *résistances de poids*. Celles-ci se combattent par le demi-arrêt, qui oblige le cheval à se grandir et à se soutenir lui-même.

Ou bien le cavalier sent dans ses doigts des forces provenant de contractions musculaires de la mâchoire et que le cheval dirige instinctivement ou volontairement contre les mors : on nomme ces défenses des *résistances de forces* et on les combat soit par les flexions, soit par les vibrations (1), dont il a été parlé en Equitation et au Dressage.

Les chevaux peuvent encore tomber en dessous de l'allure indiquée, par paresse, par manque de moyens, par appréhension de la main, par ignorance des attitudes favorables au mouvement.

Si c'est par paresse, il faut attaquer énergiquement avec les jambes, au besoin aller jusqu'à l'éperon, afin de rétablir le respect absolu de la jambe.

1. Général Faverot de Kerbrecht, **Dressage méthodique du cheval de selle.**

Si c'est par manque de moyens, l'entraînement, l'âge et enfin la nourriture, modifient petit à petit la vigueur du cheval.

Si le cheval craint le mors, il marque son appréhension en levant la tête et en refusant la main. Il écrase ainsi son arrière-main, et au lieu de s'engager, trottine sur place. Il faut, dans ce cas, modifier l'embouchure du cheval, le mettre en confiance sur la main par des actions légères des doigts, et provoquer les extensions d'encolure qui amèneront la détente du rein, et, plus tard, l'action des propulseurs.

En résumé, avec un cheval dressé, on maintient une allure égale au moyen d'une main douce et de doigts mobiles sans jamais permettre au cheval de tirer.

Avec un cheval qui lutte contre l'action du mors, il faut, soit avoir une main douce donnant toujours aux rênes la même tension passive, soit employer les vibrations.

Avec un cheval sur les épaules, il faut avoir la main ferme et user des demi-arrêts.

Dans chacun de ces cas, les jambes doivent être fixes, mais passives.

Enfin avec les chevaux qui se retiennent, il convient de chercher la cause qui amène le ralentissement, et agir en conséquence, soit par l'action des aides, soit en modifiant l'hygiène et le travail.

Changer de direction (1). — Le tourner n'est que la conséquence d'un nouvel objectif que se propose d'atteindre le cavalier. *Le choix du point de direction doit donc toujours précéder le tourner.*

Dans la pratique, il y a trois manières de tourner :

Le tourner large.

1. Commandant P. Detroyat.

Le tourner serré.
Le tourner de pied ferme.

1. — Le tourner large s'exécute en avançant et sur un arc de cercle assez grand, par conséquent, quand le cavalier a de la place et du temps.

Il s'obtient, soit par la rêne d'ouverture, soit par la rêne contraire.

La rêne d'ouverture indique au cheval la direction nouvelle ; les deux jambes le poussent dans cette direction : c'est le plus élémentaire des tourners en avançant. C'est aussi celui que comprennent le mieux les jeunes chevaux ; il faut donc l'employer non seulement au début du débourrage, mais encore toutes les fois qu'un cheval résistera aux autres effets de rênes (dérobades, demi-tours, etc.)

Pour que ce tourner ait son plein effet, il est de la plus grande importance de ne pas annihiler, par une intervention prématurée de la rêne régulatrice, l'action de la rêne qui détermine le tourner ; il faut donc, au début du mouvement, rendre largement de la rêne opposée.

Le tourner par la rêne contraire et les deux jambes est aussi un tourner en avançant. Le poids de l'encolure entraîne le cheval dans la direction nouvelle vers laquelle le poussent les deux jambes : c'est le tourner le plus employé en équitation d'extérieur. C'est aussi le seul dont puisse se servir le cavalier qui a ses rênes dans une main.

Comme dans le tourner précédent, il faut, pour laisser tout son effet et toute sa puissance d'action à la rêne qui détermine le mouvement, que la rêne régulatrice se relâche au début, afin de ne pas entraver la position que doit prendre le bout du nez du cheval, sous la sollicitation de la rêne contraire. Dans la conduite à une main, le relâchement de la rêne extérieure se produit d'ailleurs automatiquement.

2. — Le tourner serré, qui s'emploie quand le cavalier est contraint de changer rapidement de direction, ou n'a pas le terrain nécessaire, peut s'obtenir par un effet latéral ou par un effet diagonal.

L'effet latéral (rêne droite directe d'opposition — jambe droite) attire les épaules à droite et refoule plus ou moins vivement les hanches à gauche : le cheval fait face à droite en ralentissant.

Ce tourner est d'un usage courant en dressage. Il donne une première gymnastique, courte mais énergique, à la colonne vertébrale, aux épaules et aux hanches. C'est également ce mouvement qui permet de donner au cheval la première leçon de la jambe, et de lui faire accepter cette aide.

Le tourner court, par l'effet diagonal (rêne gauche contraire d'opposition, jambe droite pour tourner à droite) est le plus serré, le plus prompt et, à la fois, le plus correct des tourners.

La rêne gauche pousse les épaules à droite et la jambe droite pousse les hanches à gauche : le cheval fait face à droite sans ralentir.

En résumé, des deux tourners larges, le premier est le plus élémentaire ; le second est le plus courant en équitation d'extérieur ; — des deux tourners serrés, le premier est excellent pour forcer l'obéissance à la jambe ; le second est le plus rapide et le plus régulier.

Les différents changements de direction qui peuvent être demandés sont :

Les obliques (changement de main) ;
Les lignes brisées ;
Les doublers ;
Le demi-tour ;
Le cercle ;

La demi-volte (un demi-tour et un changement de main) ;

La demi-volte renversée (un changement de main et un demi-tour).

Le combat individuel et la poursuite ne sont que l'application de ces divers mouvements, imposés par une succession de points de direction.

3. — Le tourner de pied ferme s'emploie quand le cavalier, étant arrêté, veut changer de direction ; il s'exécute sur les épaules, sur les hanches ou sur le centre de gravité.

Le *demi-tour sur les épaules* est la dernière expression de la demi-volte renversée. Exécuté correctement et rapidement, il prouve la soumission du cheval à la jambe et l'agilité des hanches.

Le *demi-tour sur les hanches* est la dernière expression de la demi-volte. Exécuté correctement et rapidement, il prouve la légèreté de l'avant-main, la souplesse des épaules, la force du rein et la soumission des hanches.

Si l'on décompose pas à pas ces deux mouvements, le cheval en comprend mieux le mécanisme, mais ils n'ont aucun résultat au point de vue de sa gymnastique ; il faut donc les faire exécuter très lestement, si on veut en tirer profit.

Le demi-tour sur les épaules et le demi-tour sur les hanches sont difficiles à exécuter parfaitement. Le demi-tour sur place, dans lequel le cheval pivote autour de son centre de gravité, en portant, par exemple, ses épaules à droite et ses hanches à gauche, est d'une exécution facile et d'une application constante. Il s'obtient par l'action de la rêne gauche contraire d'opposition, qui porte les épaules à droite et fait dévier les hanches vers

la gauche, et par l'action de la jambe droite, qui porte également les hanches vers la gauche.

Dans tous les changements de direction, l'action de la jambe doit précéder l'action de la main. En agissant autrement, les hanches forment arc-boutant et alourdissent le tourner. En disposant au contraire le foyer de l'impulsion dans la nouvelle direction, l'arrière-main agit comme gouvernail et impose la direction que la main ne peut que solliciter.

Galoper un cheval. — La qualité moyenne des chevaux de troupe impose de grands ménagements dans l'utilisation des allures rapides et limite forcément le degré de vitesse qu'on peut exiger d'eux, ainsi que la distance sur laquelle on peut les exercer.

Néanmoins, la pratique de la charge nécessite pour le cavalier, non seulement l'emploi du galop allongé, mais encore l'usage des vitesses intermédiaires entre ces deux allures.

L'instructeur règle avec soin les détails de ce travail, choisit son jour, son terrain, et apprend progressivement à ses hommes et à ses chevaux à prendre et à maintenir un galop soutenu.

Dans ces exercices, le cavalier s'attache à pousser plus que jamais le cheval sur la main. Plus le cheval prend confiance dans cet appui, mieux il se place pour faciliter et assurer son train. Aussi, les premières fois, y a-t-il intérêt à le mettre en filet ou en double filet. On rend plus faciles les premiers galops en groupant les chevaux par deux ou trois, au maximum, suivant leur tempérament. Pour galoper utilement, il faut chausser les étriers, avoir les cuisses adhérentes, les jambes fixées au corps du cheval, porter le haut du corps légèrement en avant, ce qui soulage le rein du cheval, permet à l'arrière-main

d'agir avec plus de puissance et, par conséquent, favorise la vitesse.

Mais l'assiette, tout en se soulevant, doit rester dans des conditions telles qu'aussitôt qu'on veut la rétablir sur la selle, elle y reprenne instantanément sa position normale, ce qui a lieu quand les cuisses, les genoux et les mollets conservent leur adhérence.

Les rênes sont séparées comme il a été dit à l'école du cavalier.

Les poignets doivent être tenus bas, appuyés sur la base de l'encolure afin d'être plus fixes et de donner au cheval un point d'appui plus stable et plus constant .

On apprend au cavalier à allonger progressivement le train, jusqu'au galop le plus vite, puis à éteindre progressivement l'allure en conservant toujours le contact de la bouche et en maintenant le cheval droit.

Ces exercices, y compris l'allongement et le ralentissement, ne doivent pas excéder 6 à 800 mètres. Il y a lieu d'agir avec ménagement et de régler le travail en tenant compte de l'âge et de la race des chevaux. Les temps de pas qui suivent doivent être d'autant plus prolongés, que le galop a été plus rapide et plus long.

On profite de ce travail pour apprendre au cavalier à juger le train de son cheval, à le régler, à voir, à se rendre compte, et à raisonner sur tout ce qui se passe autour de lui ; en un mot à acquérir de la tête, c'est-à-dire les qualités de sang-froid, de coup d'œil et de jugement indispensables à la guerre et que le cavalier doit conserver surtout dans la vitesse.

Le cavalier à travers champs et sur l'obstacle. — Les principes directeurs de l'équitation courante trouvent leur application à travers champs et dans l'exécution du saut d'obstacles. Les qualités d'allant, d'assiette, de

fixité, de liant, le respect de la bouche du cheval, d'observation des lois de l'équilibre, dont il fait constamment mention dans l'éducation de l'homme et du cheval, jouent ici un rôle considérable.

L'*allant* sur l'obstacle est la première des qualités chez le cavalier d'extérieur ; il se communique rapidement au cheval et devient la meilleure garantie de sa franchise. Si le cavalier n'est pas mordant, le cheval s'en aperçoit promptement et devient rétif.

L'*assiette,* qui est le contact intime et moelleux du bassin et des cuisses avec le cheval, assure la bonne main donne au cavalier l'usage de ses jambes, qui demeurent plus que jamais le foyer de l'impulsion et lui permet, en cas de faute sérieuse, de sauver la chute en se coulant au fond de sa selle.

L'assiette est indépendante du buste ; un cavalier peut avoir le corps légèrement en avant et être assis, comme il peut avoir le corps en arrière et ne pas être assis.

La *fixité* qui a été définie en équitation : l'absence de tout mouvement involontaire ou inutile, interdit ici toute projection exagérée du corps, tout déplacement des jambes en avant ou en arrière ainsi que tout mouvement des mains en l'air ou en arrière.

Le *liant* à cheval est le résultat de l'assiette et de la fixité fondues ensemble par la souplesse du rein ; c'est la qualité maîtresse qui permet au cavalier de faire corps avec son cheval dans toutes ses variations d'allures ou de mouvements. Monter ainsi, près de son cheval, lié à son cheval, se nomme *monter le cheval dans son action.*

Les lois de l'équilibre et le mécanisme des allures imposent au cavalier de ne pas surcharger pendant le saut les parties à l'ouvrage, c'est-à-dire l'arrière-main, foyer de propulsion, au moment de l'élan, et l'avant-main, qui sert à étayer la masse au moment où le cheval se reçoit.

Enfin et surtout, le jeu de l'encolure, d'autant plus prononcé que l'allure est plus lente et le saut plus violent, exige, pour que le cheval puisse utiliser tous ses moyens et que sa bouche ne souffre pas de la moindre maladresse, que la main du cavalier donne à la tête une liberté en rapport avec l'énergie de l'extension.

Plus le terrain est difficile, plus les obstacles sont variés et sérieux, plus les réactions sont violentes et inattendues, moins il est aisé d'appliquer ces règles, que les nécessités de la manœuvre, ou des évolutions rendent d'un emploi encore plus délicat, en limitant l'initiative et l'indépendance du cheval et du cavalier de rang.

Quelle que soit l'allure employée, le cavalier, en approchant de l'obstacle, fixe ses jambes et en augmente la pression, s'il y a lieu, pour assurer l'impulsion. Il incline légèrement le corps en avant, les fesses restant dans la selle; les poignets tenus bas accompagnent le mouvement de l'encolure et les doigts se desserrent, au besoin, pour permettre au cheval d'utiliser sa tête et son encolure.

En amenant ainsi son cheval dans l'impulsion, bien encadré entre des jambes fixes et des rênes longues, mais tendues, le cavalier met en quelque sorte son cheval en liberté dans le couloir des aides et le place dans les meilleures conditions pour sauter.

En résumé, sans viser les mille cas que révèle la véritable pratique dc l'extérieur, la formule qui résume la meilleure attitude du cavalier à l'obstacle est la suivante: ne sauter ni *avant* son cheval, ni *après* son cheval, mais *avec* son cheval.

CHAPITRE II

DÉFENSES DU CHEVAL DE SELLE

Les défenses du cheval ont très rarement pour cause sa méchanceté ou sa mauvaise volonté.

Elles proviennent parfois d'une conformation défectueuse ou de tares, visibles ou invisibles, qui rendent au cheval l'obéissance pénible et le poussent à tenter de s'en affranchir.

Mais c'est, le plus souvent, à l'ignorance ou à la maladresse du cavalier qu'il faut imputer les mauvaises habitudes ou les résistances qui se manifestent.

Le cheval, ainsi qu'il a été dit quand on a étudié sa constitution mentale, tâte toujours son cavalier à un moment quelconque et excelle à trouver les défenses que celui-ci peut redouter le plus : cabrades, résistance sur les pavés ou le long des murs, etc. Si l'animal découvre de la timidité chez le cavalier, ou sent l'impuissance de ses aides, il prend immédiatement conscience de sa propre force, en abuse et devient le maître.

Par contre, il est rare que la rétivité subsiste lorsqu'un cheval, même réputé dangereux, est confié à un cavalier énergique, intelligent, ayant de la méthode et la volonté de vaincre les difficultés. L'application rigoureuse de certaines des règles d'équitation et de dressage, énumérées dans les pages précédentes, amèneront presque toujours le succès.

A la force brutale et très supérieure du cheval, l'homme doit opposer le savoir et l'adresse; se rendre un

compte exact de la nature des résistances, de leurs raisons, de leurs foyers (bouche, épaules, hanches, souffrance, caractère, habitudes) ;

Diviser les difficultés, et, autant que possible, les attaquer séparément (arrêter ; décontracter ; mettre en direction ; attaquer) ;

Se rappeler que l'assiette et la fixité donnent aux aides leur maximum de puissance, avec un minimum d'efforts ;

Quand la lutte devient nécessaire, conserver tout son sang-froid ; ne pas éparpiller ses forces, mais au contraire les concentrer pour les placer tout entières *quand* il faut et *où* il faut.

A côté de ces principes premiers : connaissance, maîtrise et économie des forces, il existe, pour dominer un animal difficile, une quantité de procédés, naturels ou artificiels, que le savoir et l'expérience révèlent à l'homme. C'est à celui-ci à les employer suivant son tempérament et celui du cheval, et à en faire l'application dans les difficultés particulières ou imprévues qui surgissent pendant le dressage ou dans l'emploi journalier du cheval.

Chevaux ignorants. — Lorsqu'un cheval désobéit par ignorance de ce qui lui est demandé, en manifestant seulement un certain trouble ou une résistance passive, on le rappelle à l'obéissance, en reprenant son dressage depuis le point où il est en défaut et en suivant alors la série des exercices indiqués pour compléter son éducation.

Chevaux peureux. — C'est par la douceur et la patience qu'on arrive le plus souvent à mettre le cheval en confiance. Quand son cavalier apercevra un objet susceptible de l'effrayer, il devra s'asseoir, laisser les rênes longues, le caresser et le calmer de la voix. Ce moyen donne

les meilleurs résultats et est certainement supérieur à celui, trop souvent employé, qui consiste, quand un cheval a constamment peur d'un même objet, à chercher à l'en approcher à coups d'éperons. Néanmoins, à l'extrémité de la douceur, l'autorité reprend ses droits avec les moyens de domination qu'elle donne au cavalier.

Si le cheval cherche à faire demi-tour par peur, le maintenir dans le droit chemin en opposant les épaules aux hanches.

Les rênes rigides rendent de grands services avec ces sortes de chevaux.

Chevaux mal conformés. — Le cheval mal conformé subit naturellement les conséquences de la faiblesse des organes déshérités et résiste à l'exécution des mouvements qui font spécialement appel au travail de ces organes. Le cavalier évitera les exigences immodérées qui auraient pour résultat de provoquer des défenses, si le cheval manque de moyens, ou de ruiner davantage les parties défectueuses, si le cheval se soumet.

Chevaux rétifs. — Pour se rendre maître d'un cheval de caractère difficile, il faut lui prouver qu'on est le plus fort et ne jamais lui passer une désobéissance ni céder à un caprice. Mais il est rare qu'on puisse l'amener à céder sans user de la force; en revanche, toute cession de sa part devra être immédiatement récompensée. Avec le cheval qui n'obéit plus à l'action simultanée des deux jambes, on est obligé de revenir à la leçon des jambes donnée avec la longe et la chambrière.

Les rênes rigides pourront aussi être employées avantageusement contre la rétivité.

Chevaux qui se cabrent. — Cette défense a pour point de départ l'arrêt et l'acculement. La première chose à faire est donc de prévenir cet acculement par des atta-

ques sur la ligne droite, attaques qui produisent le mouvement en avant et amènent le poids sur l'avant-main.

Si le cheval résiste au mouvement en avant, il faut le tourner sur place pour décomposer les forces qui sont nécessaires au cabrer. En mobilisant les hanches de côté, on décontracte toutes les parties du cheval et on l'empêche de rejeter son poids sur l'arrière-main.

L'emploi du *rearing* (1), rendra des services pour combattre cette défense.

Chevaux qui ruent. — Si un cheval a l'habitude de ruer, il faut se servir du filet pour l'empêcher de baisser la tête, et, en même temps, le pousser vigoureusement dans les jambes.

C'est un tort de tenir toujours très haut la tête du cheval qui rue, car il arrive souvent que la ruade est causée par une souffrance du rein ou des jarrets, et, en relevant la tête de certains chevaux, on ne fait qu'augmenter leur irritabilité et provoquer leurs défenses.

Le cheval qui rue à la botte doit être repris à la leçon de la jambe isolée, avec la longe et la cravache. Toutes les fois qu'il se livrera à cette défense, son cavalier devra riposter immédiatement par un coup d'éperon vigoureusement appliqué.

Chevaux qui battent à la main. — Les causes qui amènent ce défaut sont nombreuses. Elles proviennent généralement d'une sensibilité exagérée des barres, d'une embouchure mal choisie ou d'une main trop sévère.

Les prescriptions indiquées au dressage pour l'éducation de la bouche du cheval permettent d'y remédier. Il

1. Les rênes de bride passées par-dessus l'encolure, puis entre les deux jambes de devant du cheval et ajustées convenablement à la sangle, forment le meilleur et le plus économique des rearings.

faut chercher l'embouchure convenant à la bouche et supprimer au besoin la gourmette.

La martingale fixe à muserolle peut être avantageusement employée dans ce cas, ainsi que le travail à la longe, le cheval convenablement enrêné sur le surfaix de voltige.

Chevaux qui s'encapuchonnent. — Le cheval peut s'encapuchonner par faiblesse ou manque de dressage. C'est le cas de bien des poulains. Il suffit alors de le mettre en confiance sur la main par le mouvement en avant et par des extensions d'encolure. Si cette attitude devient une défense, se servir, pour relever la tête, des rênes de filet, au besoin par une action énergique et brève de bas en haut. Le résultat obtenu, agir avec les jambes pour empêcher tout ralentissement. Exiger peu au début et rendre, dès que le cheval relève un peu la tête, en cédant de la mâchoire.

Le *gag,* ou *filet releveur,* permet aussi de combattre cette défense.

Chevaux qui portent au vent. — Le cheval qui porte au vent a la tête haute et plus ou moins horizontale, la mâchoire raide ; une mauvaise conformation prédispose à ce défaut, mais cette position défectueuse vient généralement de ce que le cheval a été mal monté et qu'il craint la main ; pour l'en corriger, fixer la main au-dessus du pommeau de la selle, les rênes restant tendues, fermer les jambes pour pousser le cheval sur le mors et serrer fortement les doigts jusqu'à ce que le cheval baisse un peu la tête ; desserrer immédiatement les doigts, et rendre. Recommencer cette leçon jusqu'à ce que le cheval cède à la moindre pression des doigts, et qu'il comprenne bien que la main n'est dure que lorsqu'il porte au vent, et qu'elle se relâche dès qu'il place la tête. Les prescrip-

tions énumérées au dressage et qui servent à l'éducation de la bouche du cheval trouvent également ici leur application.

L'emploi du rearing et de la martingale fixe ou à anneaux est encore indiqué contre cette défense.

Chevaux chauds. — Chevaux qui trottinent. — Les raisons pour lesquelles les chevaux s'excitent et trottinent sont nombreuses. Certains ont le pas trop court : l'entraînement doit remédier à ce défaut. D'autres manquent d'impulsion et boudent à la jambe : il faut leur redonner la leçon de l'éperon et les remettre dans le mouvement en avant. D'autres enfin, trop nerveux, se tracassent, se traversent et ne peuvent supporter la pression du rang; il faut les faire travailler longtemps, à part, les mettre hauts d'état — car la graisse tue les nerfs, — et prescrire au cavalier d'être aussi fixe que possible.

Mais, la plupart du temps, le défaut provient de ce que le cheval, par crainte de la main, n'ose demander au mors le soutien ou l'appui qui favorisent les allures franches et étendues : il faut dans ce cas changer le cavalier dont les aides sont trop sévères, faire exécuter au cheval de nombreuses extensions d'encolure, sur le cercle en particulier, afin de lui rendre confiance dans la main et ramener du poids sur les épaules. Ces premiers résultats acquis, ont le détend par des temps de trot longs et lents exécutés sur des serpentines, des cercles, des huit de chiffre afin d'habituer le cheval peu à peu aux interventions des aides.

Chevaux qui tirent. — Etant au pas, marquer des demi-arrêts sur une rêne; lorsque le cheval a cédé, le laisser se redresser et reprendre l'allure primitive. Répéter cette même leçon, d'abord au trot ralenti, et ensuite au trot ordinaire. On arrive ainsi à briser cette raideur du che-

val qui tire, en le forçant à se ployer et à engager son arrière-main.

Un travail au trot ralenti sur les voltes, les serpentines et les diagonales, des arrêts et des demi-arrêts, constitue une gymnastique excellente pour le cheval qui est sur les épaules et qui pèse trop sur la main.

On pourra encore utiliser les rênes à poulies avec ces sortes de chevaux.

Chevaux qui ouvrent la mâchoire ou qui passent la langue par dessus le mors. — Pour les premiers, se servir d'une muserolle ou courroie serrée au-dessus ou au-dessous de la commissure des lèvres. Pour les seconds, se servir, outre la muserolle, d'un mors à palette en cuir ou en caoutchouc. On peut également attacher la langue avec un ruban en fils de laine tressés.

ANNEXE 1

TABLEAU RÉSUMANT LES CINQ EFFETS D'UNE MÊME RÊNE

(Rêne droite)

(1) Cheval en marche.
(2) Cheval arrête.

APPELLATIONS	RÊNE DROITE ACTIVE	RÊNE GAUCHE PASSIVE	EFFETS SUR					RÉSULTAT	POURQUOI
	Direction de la traction	Position de la main	LE BOUT DU NEZ	LA TÊTE	L'ENCOLURE	LES ÉPAULES	LES HANCHES		
I D'ouverture.	A droite et en avant	Plus ou moins en avant et en bas pour rendre de la rêne gauche jusqu'au point voulu, afin de permettre d'abord, puis de régler l'action de la rêne droite	Légèrement à droite	Légèrement à droite	S'incurve à droite	Épaule droite légèrement chargée	Pas d'effets sur les hanches	(1) Le cheval tourne à droite (2) Reste immobile	(1) Avant-main amenée du côté où l'équilibre est rompu par la surcharge de l'épaule droite. L'arrière-main suit. (2) Infléchissement de l'encolure trop faible pour rompre l'équilibre.
II Directe d'opposition	A droite en arrière et en bas		A droite puis en arrière	A droite puis en arrière	Entièrement courbée à droite	Épaule droite très fortement chargée	Rejetées à gauche	(1) Le cheval tourne court à droite (2) Le cheval tourne sur place à droite	(1) Les épaules vont à droite et les hanches vont à gauche. (2) Les épaules tombent à droite. La colonne vertébrale ne peut rester courbée.

III Contraire	A gauche et en avant	Plus ou moins en avant et en bas pour rendre de la rêne gauche jusqu'au point voulu, afin de permettre d'abord, puis de régler l'action de la rêne droite	Légèrement à droite	Le haut bascule à gauche	S'incurve légèrement a droite	Épaule gauche légèrement chargée	Pas d'effets sur les hanches	(1) Le cheval tourne à gauche (2) Reste immobile	(1) Le corps et la croupe suivent les épaules qui vont du côté où l'équilibre est rompu. (2) Infléchissement et surcharge trop faibles pour provoquer un mouvement.
IV Contraire d'opposition en avant du garrot	A gauche et en arrière, mais en avant des épaules		A droite, puis en arrière	A droite, puis en arrière	Se courbe à droite	Épaule gauche très chargée	Rejetées à droite par opposition aux épaules	(1) Le cheval tourne à gauche (2) Le cheval tourne à gauche sur place	(1) Les épaules tombent à gauche, les hanches vont à droite. (2) Pour la même raison.
V Contraire d'opposition en arrière du garot	A gauche et en arrière, mais en arrière des épaules		A droite, puis en arrière	A droite, puis en arrière	Se courbe à droite	Épaule gauche très fortement chargée	Poussées vers la gauche	(1) Le cheval appuie vers la gauche (2) Le cheval fait quelques pas en appuyant vers la gauche	(1) La rêne passant par le centre de gravité entraîne toute la masse à gauche. (2) La rêne passant par le centre de gravité entraîne toute la masse à gauche.

· L'action des rênes n'exclut pas bien entendu l'action des jambes.

ANNEXE 2.

TYPE D'UNE REPRISE INDIVIDUELLE POUVANT SERVIR A LA PRÉPARATION D'UN CHEVAL D'OFFICIER AU CHAMPIONNAT DU CHEVAL D'ARMES

Cette reprise composée à dessein de mouvements très nombreux [1], permet au cavalier d'aborder toutes les difficultés de l'équitation et à un jury de s'assurer :

1° Que le cheval marche droit aux diverses allures.

2° Qu'il passe aisément — aussi bien sur la ligne droite que dans les changements de direction — des allures raccourcies aux allures étendues.

3° D'apprécier le degré de soumission du cheval, par la facilité plus ou moins grande avec laquelle il range — aux deux mains — ses hanches autour de ses épaules et ses épaules autour des hanches.

4° De juger la puissance et la finesse des aides du cavalier, puisque les mouvements demandés doivent être exécutés entre des lignes et en des points bien déterminés.

Le jury, pour se rendre un compte exacte de la précision du travail, doit se tenir à l'extrémité du manège ou de la carrière et sur la ligne du milieu.

Pas. — Doubler dans la longueur du manêge.

En descendant sur la ligne du milieu dans la jambe droite, demi-hanche à gauche.

1. Il est aisé de diminuer le nombre de ces mouvements, ou de les changer, suivant la qualité et le degré du dressage des chevaux examinés, mais l'obligation doit subsister de travailler par rapport à des lignes et à des points de direction déterminés, si simples que soient les mouvements commandés.

Après quelques pas d'appuyer, achever le demi-tour sur les épaules.

En remontant sur la ligne du milieu, dans la jambe gauche, demi-hanche à droite.

Après quelques pas d'appuyer, achever le demi-tour sur les épaules.

Redescendre sur la ligne du milieu et, en arrivant devant le jury, sur les hanches, demi-tour à gauche.

Remonter quelques pas sur la ligne du milieu, puis sur les hanches, demi-tour à droite.

Trot. — Au trot hardi. Piste à la main gauche, large volte à gauche.

Doubler et changer de main. Large volte à droite.

Au trot assis. Piste à main droite. Demi-volte jusqu'à la ligne du milieu, et rentrer à la piste en appuyant sur la diagonale.

Piste à main gauche. Demi-volte renversée jusqu'à la ligne du milieu, en appuyant sur la diagonale.

Piste à main droite. Changer de main en appuyant, et à l'extrémité de la diagonale, renverser le changement de main (*les hanches tournent autour des épaules*).

A l'extrémité de la diagonale, doubler le changement de main (*les épaules tournent autour des hanches*).

Piste à main gauche. Marcher large au trot hardi pendant un demi-tour de manège, puis ralentir.

Au trot assis. Changer de main en appuyant et, à l'extrémité de la diagonale, renverser le changement de main (*les hanches tournent autour des épaules*).

A l'extrémité de la diagonale, doubler le changement de main (*les épaules tournent autour des hanches*).

Au trot enlevé. — Sur une serpentine : allonger ; ralentir ; allonger ; arrêter ; reculer. — Au trot.

Doubler dans la longueur. En partant de la ligne du milieu : volte à droite, la croupe en dedans ; volte à gauche, la croupe en dedans ; volte à droite, la croupe en dehors ; volte à gauche, la croupe en dehors.

Marcher sur la ligne du milieu au pas.

Galop. — A gauche, départ au galop. Marcher au trot, puis aussitôt, à droite, départ au galop.

Piste à main droite. Volte jusqu'à la ligne du milieu ; volte jusqu'à la ligne du quart.

Doubler, changer de pied et changer de main.

A main gauche, volte jusqu'à la ligne du milieu ; volte jusqu'à la ligne du quart.

Doubler dans la longueur. Volte â droite, la croupe en dedans ; changer de pied ; volte à gauche, la croupe en dedans.

Descendre sur la ligne du milieu ; demi-volte serrée à gauche, et changer de pied. Demi-volte serrée à droite et changer de pied.

Piste à main gauche. Serpentine sans changer de pied, le cheval restant droit d'une piste à l'autre.

Doubler la longueur. Demi-volte renversée à gauche, changer de pied. Demi-volte renversée à droite, et changer de pied.

Piste à main droite. Serpentine en changeant de pied chaque fois sur la ligne du milieu, le cheval restant droit d'une piste à l'autre.

Travail à volonté sur les changements de pied à temps intermittents.

IMPRIMERIE A. ROLAND. - SAUMUR